



# Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3

## **SUIVI ENVIRONNEMENTAL 1997 – 1998 IMPACTS SOCIAUX**



**Hydro  
Québec**



Centre de documentation  
2<sup>e</sup> étage-H2Z 1A4

HQ  
2000  
007

#44 470

---

## Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3

### **SUIVI ENVIRONNEMENTAL 1997 – 1998 IMPACTS SOCIAUX**

Février 2000

**VR** ROQUET  
VINCENT ET ASSOCIÉS INC.

**ROCHE**

---

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the horizontal line.

## SOMMAIRE

### Objectif de l'étude de suivi des impacts sociaux

Les impacts sociaux réfèrent aux changements de qualité de vie vécus par des individus et des communautés quand leur environnement est modifié par un projet, un programme ou une politique. La présente étude couvre la période 1997-1998 qui a été marquée par la construction du barrage et le début de la mise en eau du réservoir. Elle a pour objectifs:

- la mise à jour de l'évolution des enjeux sociaux associés au projet SM-3;
- l'évaluation des impacts sociaux du projet pour les communautés autochtones et allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier sur la Côte-Nord;
- l'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées dans le cadre du projet.

### Impacts sociaux observés au cours de la période 1997-1998

On trouvera ci-après les principales conclusions de l'étude, qui sont issues d'entrevues réalisées dans la région au cours de l'été 1999 et de la revue de presse couvrant la période d'étude.

#### *Pour la Communauté montagnaise d'Uashat mak Mani-Utenam :*

- Malgré le maintien d'un nombre d'emplois proportionnel au poids démographique de la Communauté dans la région, la population est insatisfaite du nombre d'emplois obtenu au chantier par les autochtones. Elle est également insatisfaite des retombées du projet pour les jeunes
- Aucun programme de formation n'a été donné durant cette période et la Communauté est déçue qu'aucune formation ne prépare des Montagnais à occuper des postes permanents lors de la phase d'exploitation de la centrale
- L'octroi de contrats de gré à gré a permis à deux entreprises montagnaises de se développer et de former de la main d'œuvre montagnaise
- Les projets réalisés avec les fonds de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam répondent aux besoins de la Communauté. Le Fond Innu Aitun et la construction du Musée Shaputuan sont des mesures particulièrement appréciées pour favoriser la transmission de la culture et le maintien de la présence montagnaise sur le territoire
- L'engagement d'un Agent montagnais pour la promotion de l'emploi autochtone est considéré comme étant une mesure plus efficace que la distribution de curriculum vitae auprès des entreprises du chantier.

#### *Pour les communautés allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier:*

- L'annonce de retombées économiques régionales plus importantes que prévu a été bien accueillie par les principaux intervenants régionaux, mais ces retombées passent largement inaperçues au sein de la population
- Les changements apportés au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) ont satisfait les élus locaux et réduit les irritants causés par ce programme. Ils ont également permis la réalisation d'un plus grand nombre d'initiatives dans la région au cours de la période d'étude
- Les pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans ont suscité des attentes de la population face aux compensations devant être versées par Hydro-Québec. Dans l'absence d'une entente à l'égard du projet, ces attentes ont été déçues. Les pourparlers ont mis en opposition les groupes de préservation de la rivière Moisie et les intervenants économiques de la région
- Les mesures compensatoires découlant de l'Entente concernant la zec Matimek sont jugées satisfaisantes par les membres de la Zec, mais ceux-ci estiment que les impacts sociaux les plus importants du projet restent à venir
- Les titulaires de baux de villégiature en bordure de la route d'accès à la centrale et autour du futur réservoir se sont déclarés satisfaits des indemnités versées pour les dérangements subis et pour le démantèlement de leur chalet ou de leur camp, même si ceux qui voulaient se rebâtir ailleurs sur le territoire ont eu de la difficulté à le faire en raison des contraintes de localisation imposées par le ministère des Ressources naturelles
- La gestion de la Réserve faunique de Port-Cartier/Sept-îles a été perturbée par l'inondation d'une partie de son territoire, par le développement du réseau routier et par les compensations consenties à la zec Matimek.

## REMERCIEMENTS

Nous désirons remercier toutes les personnes qui nous ont fourni informations et commentaires tout au long de la présente étude. À Sept-Iles, Port-Cartier et à la MRC de Sept-Rivières, ainsi que dans la Communauté montagnaise d'Uashat mak Mani-Utenam, nous avons eu le plaisir de rencontrer de nombreux élus et des administrateurs des secteurs des services sociaux, de la culture et des communications, de la santé et de la sécurité publique. À Uashat mak Mani-Utenam, nous avons aussi bénéficié de l'appui du Conseil de bande et de l'aide de monsieur Serge McKenzie, coordonnateur de la SOTRAC (Sainte-Marguerite), pour rencontrer des résidants et des retraités d'Uashat mak Mani-Utenam, ainsi que des travailleurs et des entrepreneurs de la construction ayant participé aux travaux du chantier SM-3.

Nous tenons d'autre part à remercier Geneviève Corfa, chargée de projet Environnement pour le projet Sainte-Marguerite, André Burroughs, conseiller en Environnement pour le projet, Richard Laforest, conseiller en Affaires autochtones pour le projet, Yves Croft, évaluateur pour le projet à la Division Expertise Immobilière Est, Luc Imbault, Conseiller PMVI à la Direction régionale Manicouagan, ainsi que Jean Paradis, gestionnaire de la zec Matimek, pour leur collaboration active tout au long de l'étude. Merci également aux autres professionnels d'Hydro-Québec, de Roche ltée Groupe conseil et de Castonguay, Dandenault & Associés inc. qui ont contribué à la réalisation de l'étude.

### L'équipe de réalisation de Vincent Roquet & Associés inc.

Vincent Roquet, sociologue-urbaniste  
Chargé de projet

Julie Tellier et Carine Durocher, anthropologues

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	1
1.2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE SUIVI 1997-1998.....	2
1.3 ZONE D'ÉTUDE .....	3
1.4 STRUCTURE DU RAPPORT .....	3
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
2.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET .....	5
2.1.1 <i>Projet SM-3 optimisé</i> .....	5
2.1.2 <i>Engagements d'Hydro-Québec</i> .....	5
2.2 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.....	7
2.2.1 <i>L'année 1994</i> .....	7
2.2.2 <i>L'année 1995</i> .....	8
2.2.3 <i>L'année 1996</i> .....	8
2.2.4 <i>L'année 1997</i> .....	8
2.2.5 <i>L'année 1998</i> .....	8
<b>3. MÉTHODE .....</b>	<b>11</b>
3.1 PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHE.....	11
3.1.1 <i>Bref rappel des limites de l'étude</i> .....	11
3.1.2 <i>Conception d'un tableau récapitulatif</i> .....	13
3.2 THÈMES D'ÉTUDE .....	13
3.2.1 <i>Enjeux du projet SM-3</i> .....	13
3.2.2 <i>Thèmes particuliers retenus pour la période 1997-1998</i> .....	14
3.3 PROGRAMME DE TERRAIN .....	15
3.3.1 <i>Populations visées</i> .....	15
3.3.2 <i>Enquêtes réalisées</i> .....	16
3.4 ANALYSE ET SYNTHÈSE DES ENQUÊTES .....	17
<b>4. MISE À JOUR DU CONTEXTE SOCIAL 1997-1998.....</b>	<b>19</b>
4.1 ÉVOLUTION DES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE RÉFÉRENCE .....	19
4.1.1 <i>Profil démographique et socio-économique</i> .....	19
4.1.2 <i>Marché du travail</i> .....	22
4.1.3 <i>Sécurité du revenu (dépendance socio-économique)</i> .....	24
4.1.4 <i>Situation familiale</i> .....	25
4.1.5 <i>Santé communautaire</i> .....	28
4.1.6 <i>Sécurité publique</i> .....	29
4.1.7 <i>Offre de services publics et communautaires</i> .....	31
4.1.8 <i>Situation du logement</i> .....	33
4.2 REVUE DE PRESSE.....	34
4.2.1 <i>Résumé de la revue de presse 1993-1994</i> .....	34
4.2.2 <i>Résumé de la revue de presse 1995-1996</i> .....	36
4.2.3 <i>Revue de presse 1997-1998</i> .....	39
4.3 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ENJEUX SOCIAUX DU PROJET .....	59

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

<b>5.</b>	<b>ÉVALUATION DES IMPACTS SOCIAUX DU PROJET SM-3.....</b>	<b>61</b>
5.1	IMPACTS SOCIAUX POUR LES MONTAGNAIS D'UASHAT MAK MANI-UTENAM .....	61
5.1.1	<i>Retombées du projet sur le marché du travail.....</i>	62
5.1.2	<i>Incidences des retombées du projet sur les entreprises montagnaises.....</i>	66
5.1.3	<i>Incidences du projet sur les qualifications de la main-d'œuvre montagnaise.....</i>	68
5.1.4	<i>Incidences sociales de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994).....</i>	69
5.1.5	<i>Incidences du projet sur les relations intra et inter communautaires.....</i>	71
5.1.6	<i>Incidences sociales des pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans.....</i>	73
5.2	IMPACTS SOCIAUX POUR LES ALLOCHTONES DE LA RÉGION DE SEPT-ÎLES/PORT- CARTIER.....	74
5.2.1	<i>Incidences sociales des retombées économiques du projet.....</i>	74
5.2.2	<i>Incidences du projet sur l'expertise des entreprises régionales.....</i>	77
5.2.3	<i>Incidences sociales du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).....</i>	79
5.2.4	<i>Incidences du projet sur les relations intra et inter communautaires.....</i>	80
5.2.5	<i>Incidences du projet sur les activités de la zec Matimek.....</i>	82
5.2.6	<i>Incidences sociales de la procédure d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps.....</i>	85
5.2.7	<i>Incidences sociales des pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans.....</i>	87
5.3	BILAN PROVISOIRE DES IMPACTS SOCIAUX POUR LA PÉRIODE 1997-1998 .....	88
<b>6.</b>	<b>ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION ET DE COMPENSATION .....</b>	<b>93</b>
6.1	ENTENTE UASHAT MAK MANI-UTENAM (1994).....	93
6.1.1	<i>Clauses favorisant l'embauche et la formation de travailleurs montagnais.....</i>	93
6.1.2	<i>Clauses favorisant les entreprises autochtones.....</i>	94
6.1.3	<i>Fonds de développement économique et communautaire.....</i>	96
6.1.4	<i>Fonds des travaux rémédiateurs.....</i>	97
6.1.5	<i>Fonds Innu Aitun.....</i>	99
6.1.6	<i>Termes et portée de l'Entente.....</i>	100
6.2	PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI) .....	101
6.2.1	<i>Application du Programme de mise en valeur intégrée.....</i>	101
6.2.2	<i>Performance du Programme de mise en valeur intégrée.....</i>	101
6.3	ENTENTE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA ZEC MATIMEK .....	102
6.4	INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS ET DE CAMPS.....	102
6.5	BILAN PROVISOIRE DE L'EFFICACITÉ DES MESURES.....	103
<b>7.</b>	<b>JUSTESSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS SOCIAUX ANTICIPÉS.....</b>	<b>115</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>121</b>

## **TABLE DES MATIÈRES (SUITTE)**

### **LISTE DES ANNEXES**

1. NIVEAU DE RÉALISATION DES ENGAGEMENTS À PORTÉE SOCIALE D'HYDRO-QUÉBEC
2. RECUEIL PHOTOGRAPHIQUE

### **CARTE EN Pochette**

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE, 1997-1998

## LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
Tableau 4.1 : Évolution de la population, MRC Sept-Rivières/Caniapiscau, 1981-1996 .....	20
Tableau 4.2 : Sécurité du revenu, Sept-Iles et Port-Cartier, 1994-1998.....	25
Tableau 4.3 : Natalité, Sept-Iles, Port-Cartier et Uashat mak Mani-Utenam, 1995-96 à 1997-98.....	26
Tableau 4.4 : Situation familiale, Sept-Iles, Port-Cartier et Uashat mak Mani-Utenam, 1994-95 à 1997-98.....	27
Tableau 4.5 : Santé communautaire, Sept-Iles et Port-Cartier, 1994 à 1998.....	28
Tableau 4.6 : Sécurité routière, Sept-Iles et Port-Cartier, 1994 à 1998.....	29
Tableau 4.7 : Criminalité, Sept-Iles, Port-Cartier et Uashat mak Mani-Utenam, 1994 à 1998 ...	30
Tableau 4.8 : Sécurité au chantier SM-3, 1994 à 1998.....	31
Tableau 5.1 : Résumé des impacts sociaux pour les Autochtones en 1997-1998.....	89
Tableau 5.2 : Résumé des impacts sociaux pour les Allochtones en 1997-1998.....	90
Tableau 6.1 : Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'aténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3 ....	104
Tableau 7.1 : Justesse de l'évaluation des impacts sur le développement de la Communauté montagnaise d'Uashat mak Mani-Utenam.....	116
Tableau 7.2 : Justesse de l'évaluation des impacts sur le développement des communautés allochtones de la région de Sept-Iles/Port-Cartier.....	118
 ANNEXE 1	
Tableau A.1 : Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec .....	A.3

## 1. Introduction

Ce chapitre introductif présente le contexte de l'étude, les objectifs poursuivis pour la période du suivi environnemental 1997 et 1998, la zone d'étude retenue, de même que la structure du rapport.

### 1.1 Contexte de l'étude

Le mandat d'étude s'inscrit dans le contexte du suivi environnemental 1997 et 1998 des impacts du projet SM-3, en accord avec les engagements pris par Hydro-Québec et les conditions du décret 298-94 du gouvernement du Québec et de l'approbation fédérale.

Les fondements du suivi à réaliser ont été précisés dans le rapport *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux (Consortium Roche-Dessau, pour Hydro-Québec, Vice-présidence projets, avril 1996)*. Cette étude comprenait trois volets distincts : un premier définissait la méthode de travail proposée pour l'ensemble du suivi des impacts sociaux du projet ; un second présentait l'état de référence de la situation sociale dans la zone d'étude au début de la construction du projet (1994) ; et la dernière résumait les impacts sociaux anticipés lors des études antérieures, ainsi que les engagements et obligations d'Hydro-Québec concernant l'atténuation de ces impacts.

Rappelons à cet effet que les impacts sociaux réfèrent aux changements de *qualité de vie vécus par des individus et des communautés quand leur environnement (humain et naturel) est modifié par un projet, un programme ou une politique*.

En vertu d'une des conditions du Décret gouvernemental provincial (condition 12), l'étude de suivi des impacts sociaux du projet SM-3 doit porter une attention particulière aux impacts sur la Communauté montagnaise de la région. À cet égard, les grandes lignes du programme de suivi des impacts du projet sur la Communauté montagnaise ont été décrites dans un protocole intitulé *Programme de suivi des communautés montagnaises Uashat Mak Mani-Utenam* préparé par Hydro-Québec en avril 1995 et soumis au Gouvernement du Québec en conformité avec les conditions du Décret provincial.

En dernier lieu, l'étude de suivi des impacts sociaux du projet SM-3 constitue un *dossier de synthèse du milieu humain*, exigeant à terme de prendre connaissance et d'intégrer les principales conclusions des études de suivi en cours sur l'utilisation du territoire, le développement économique et la conservation des ressources naturelles.

## 1.2 Objectifs de l'étude de suivi 1997-1998

Cette étude vise à poursuivre le suivi des impacts sociaux du projet SM-3 amorcé en 1994. Une première évaluation des impacts sociaux pour la période comprise entre le début des travaux en avril 1994 et la fin de l'année 1996 a été effectuée conformément aux principaux événements de la période. La présente étude de suivi des impacts sociaux couvre la période comprise entre les années 1997 et 1998. Cette période a été caractérisée par :

- La fin de la récupération du bois marchand dans le futur réservoir
- Le début de la mise en eau du réservoir SM-3.

Cette période est aussi marquée par les activités forestières engendrées par l'ouverture de nombreux chemins d'accès en périphérie du réservoir. Par ailleurs, l'application des divers engagements d'Hydro-Québec envers le milieu s'est poursuivie en 1997 et 1998. Il s'agit principalement du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec destiné aux municipalités de la MRC de Sept-Rivières, de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) intervenue entre Hydro-Québec et la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam, de l'Entente avec la zec Matimek, ainsi que du programme d'indemnisation des détenteurs de baux de villégiature affectés par la construction de la route d'accès et la mise en eau du réservoir SM-3.

L'étude de suivi 1997-1998 poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- i) La mise à jour du contexte social et des enjeux sociaux liés au projet pour la région
- ii) L'évaluation et la synthèse des impacts sociaux encourus entre 1997 et 1998 par les populations concernées
- iii) L'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts sociaux et des mesures d'optimisation des retombées positives du projet, pour chacun des principaux groupes sociaux ou d'intérêts concernés par le projet
- iv) La comparaison des impacts anticipés dans l'étude d'avant-projet et ceux effectivement observés au cours de la période d'étude
- v) L'appréciation du niveau de réalisation des engagements d'Hydro-Québec.

### 1.3 Zone d'étude

La zone d'étude a été circonscrite dans le rapport *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux (Consortium Roche-Dessau, pour Hydro-Québec, Vice-présidence projets, avril 1996)*.

Elle comprenait la région immédiate du projet, et pour certains aspects, les deux sous-régions de la Côte-Nord, soit d'une part la partie Ouest centrée par Baie-Comeau et d'autre part, la partie Est centrée sur Sept-Îles. Le suivi 1995-1996 avait montré que les incidences sociales du projet SM-3 se font surtout sentir sur la région de Sept-Îles, à savoir sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, des communautés montagnaises de Uashat et Maliotenam, et sur le territoire directement affecté par les travaux.

En conséquence, les enquêtes de terrain pour la présente étude se concentrent d'abord sur la région de Sept-Îles/Port-Cartier.

### 1.4 Structure du rapport

La structure du présent rapport est la suivante :

- Description du projet (chapitre 2)
- Méthode (chapitre 3)
- Mise à jour du contexte social (chapitre 4)
- Évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 (chapitre 5)
- Évaluation des mesures d'atténuation et d'optimisation (chapitre 6)
- Justesse de l'évaluation des impacts sociaux anticipés (chapitre 7).

Le lecteur trouvera dans l'annexe 1 du rapport un tableau synthèse présentant le niveau de réalisation des engagements d'Hydro-Québec dans le cadre du projet. Le lecteur trouvera par ailleurs quelques illustrations photographiques à l'annexe 2 du rapport, ainsi qu'une carte synthèse de l'utilisation du territoire insérée en pochette à la fin du rapport.



## 2. Description du projet

Le second chapitre rappelle les grandes lignes du projet et présente les principaux travaux réalisés depuis le début de la construction de l'aménagement hydroélectrique en 1994 jusqu'à la période qui nous concerne, soit les années 1997 et 1998.

### 2.1 Principales caractéristiques du projet

#### 2.1.1 *Projet SM-3 optimisé*

Le projet Sainte-Marguerite-3 est un aménagement hydroélectrique (centrale, barrage, réservoir, etc.) ayant pour maître d'œuvre, Hydro-Québec. Les travaux de construction du projet ont débuté au printemps 1994 après avoir reçu l'approbation des gouvernements provincial et fédéral. Le détournement des rivières Carheil et aux Pékans n'a cependant pas été autorisé.

En vertu de la condition 3 du décret provincial, Hydro-Québec a dû soumettre une étude de faisabilité du suréquipement de l'aménagement SM-3. Cette étude d'optimisation, déposée début 1995, prévoit la mise en service de la centrale (d'une puissance inchangée de 882 MW) en 2001 plutôt qu'en 2003. La cote de crête du barrage est abaissée de 437m à 410 m, ce qui entraîne une réduction d'environ 62 km<sup>2</sup> ou 20% de la superficie initiale du réservoir.

#### 2.1.2 *Engagements d'Hydro-Québec*

Le rapport *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux (Consortium Roche-Dessau, pour Hydro-Québec, Vice-présidence projets, avril 1996)* présentait une synthèse des engagements d'Hydro-Québec contenus dans son rapport d'avant-projet de 1991, ainsi que des conditions du décret provincial et de l'approbation fédérale (1994). Pour une meilleure compréhension des divers engagements, le lecteur peut également se référer à l'annexe A du présent rapport qui présente les engagements à portée sociale d'Hydro-Québec et leur niveau de réalisation.

Afin de compléter la description du projet SM-3, il apparaît pertinent de décrire brièvement le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, dont les compensations financières sont susceptibles d'avoir des incidences sociales importantes tout au long de la construction et de l'exploitation du projet.

Le PMVI comporte des volets distincts pour les communautés autochtones et allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier. Le volet du Programme destiné à la Communauté montagnaise a été défini dans le cadre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994). Le Programme et ces deux volets sont résumés ci-après.

### Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)

En plus d'appliquer des mesures d'atténuation et de se conformer aux conditions du décret provincial et de l'approbation fédérale, Hydro-Québec offre, sous la forme de son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), des compensations supplémentaires aux communautés directement affectées par ses projets.

Outre les impacts bien identifiables, Hydro-Québec reconnaît que ses projets ont des effets résiduels sur les communautés, leur environnement et leur développement. Les sommes versées dans le cadre du PMVI servent donc à dédommager les communautés pour les effets résiduels du projet. Les montants accordés par Hydro-Québec doivent servir à la mise en valeur de l'environnement, au développement régional et au développement des communautés autochtones. En ce qui concerne le projet SM-3, les modalités du PMVI s'appliquent de façon distincte aux communautés allochtones regroupées au sein de la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières (Programme de mise en valeur intégrée) et à la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam (Entente Uashat Mak Mani-Utenam).

#### *Volet du Programme destiné à la communauté allochtone de la région de Sept-Îles/Port-Cartier*

Le volet du Programme destiné aux municipalités de la région de Sept-Îles/Port-Cartier a été mis en place en janvier 1995. Dans le cadre de ce Programme, les communautés de la région disposent d'un montant total de 28 millions de dollars. Ce montant a été réparti entre la MRC de Sept-Rivières et les municipalités de Sept-Îles et de Gallix. La MRC dispose d'une enveloppe globale de 14,1 millions \$, dont 8,4 millions \$ sont réservés au développement régional et les 5,7 millions \$ restants sont alloués à la mise en valeur de l'environnement. Les municipalités de Sept-Îles et de Gallix disposent respectivement de 10,9 millions \$ et de 3 millions \$ pour la réalisation de projets de mise en valeur de l'environnement. Les projets financés dans le cadre du Programme doivent répondre à une série d'objectifs et de critères préétablis et être approuvés par Hydro-Québec.

#### *Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994)*

Hydro-Québec a conclu en juillet 1994 l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam avec la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam, en vue (chapitre 2 de l'Entente) :

- De concilier les intérêts respectifs d'Hydro-Québec et de la partie montagnaise en ce qui concerne le projet Sainte-Marguerite-3
- De faciliter la réalisation du projet
- De réduire les répercussions négatives du projet sur la partie montagnaise et de favoriser celles qui sont positives

- D'appuyer le développement communautaire, économique et culturel de la partie montagnaise
- D'harmoniser les relations entre Hydro-Québec et la partie montagnaise dans le cadre du projet Sainte-Marguerite-3 et, de façon plus générale, dans le cadre des affaires courantes d'Hydro-Québec.

En plus de définir les obligations et les engagements de chacune des parties, cette entente prévoit la mise sur pied de trois fonds de compensation :

- i) Fonds de développement économique et communautaire : Ce fonds est géré par le Conseil de bande et dispose d'un montant forfaitaire de 7 425 000 \$ et de versements annuels de 530 905 \$ indexés annuellement sur une période de 50 ans.
- ii) Fonds des travaux rémédiateurs : Ce fonds est administré par la SOTRAC (Sainte-Marguerite) et dispose d'un montant d'au plus 10 millions \$ jusqu'à deux ans après la mise en service de la centrale SM-3.
- iii) Fonds Innu Aitun : ce fonds est contrôlé et administré par SOTRAC (Sainte-Marguerite) et dispose de 308 268 \$ indexé annuellement durant 50 ans; il sert à appuyer les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage.

En vertu de cette entente, la Communauté montagnaise de la région de Sept-Îles/Port-Cartier recevra 49,3 millions \$ (dollars de 1994), ainsi qu'un budget maximal de 10 millions \$ pour la réalisation des travaux correcteurs requis pendant la période de construction du projet.

## **2.2 État d'avancement des travaux**

### **2.2.1 L'année 1994**

Les travaux de l'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 ont débuté le 18 avril 1994. Les premiers travaux d'infrastructure ont d'abord visé la réfection de la route de pénétration (ancien chemin forestier de la Gulf Pulp and Paper).

À partir de celle-ci, Hydro-Québec a procédé au déboisement de l'emprise, puis à la construction de la route permanente d'accès à la centrale, au barrage ainsi qu'au campement principal. Les campements temporaires ont aussi été aménagés. Enfin, des travaux d'aménagement de la dérivation provisoire ont débuté en fin d'année.

### **2.2.2 L'année 1995**

Au cours de l'année 1995, Hydro-Québec a poursuivi les travaux de construction de la route permanente à la centrale et au barrage, en plus de compléter l'aménagement du campement principal des travailleurs. Les travaux de dérivation de la rivière ainsi que certains aménagements préparatoires à la construction du barrage se sont intensifiés au cours de l'année. L'ensemble de ces travaux a permis d'atteindre une pointe de 1 400 travailleurs à la mi-novembre 1995, dont 1 200 logeant dans les campements.

L'année 1995 a également été marquée par le début de la coupe du bois récupérable dans le futur réservoir de SM-3. Ces travaux ont été précédés de l'aménagement des voies d'accès aux zones de coupe et de la préparation du campement forestier par l'entreprise chargée de l'exploitation forestière, Uniforêt. L'accessibilité au territoire par la route est demeurée restreinte en 1995 pour les utilisateurs. Enfin, l'optimisation du projet SM-3 tel que décrite plus haut a été présentée en 1995.

### **2.2.3 L'année 1996**

Le premier fait marquant de 1996 a été la déviation des eaux de la Sainte-Marguerite dans la galerie de dérivation et la finalisation du batardeau amont. Le pont permettant d'enjamber la rivière Sainte-Marguerite dans le secteur de la future centrale a été mis en service en cours d'année. La route d'accès, bien que fonctionnelle dès 1994, a été complétée en début 1996, à l'exception de l'asphaltage prévu pour 1997.

On a pu alors procéder au démantèlement du campement temporaire de construction de la route permanente qui était située au km 60. On a aussi pu déplacer le poste de contrôle au km 64, rendant ainsi accessible tout le territoire situé entre ce point et l'intersection avec la route 138 (km 0). L'aménagement du campement principal des travailleurs, fonctionnel en 1994, a également été complété au début 1996. En 1996, on enregistrait une pointe d'effectifs de 800 travailleurs, logeant dans les différents campements. En ce qui concerne le déboisement du futur réservoir de SM-3, la compagnie Uniforêt a poursuivi la récupération du bois en 1996 et a atteint des pointes d'effectifs sur le territoire de 105 et 100 personnes en février et mars 1996.

### **2.2.4 L'année 1997**

L'année 1997 marque la mi-parcours des travaux au chantier SM-3. Hydro-Québec annonçait qu'elle était en mesure de devancer de six mois la mise en service de la centrale. En raison de l'évolution rapide des travaux, la centrale sera opérationnelle au printemps 2001 au lieu de l'automne de la même année. La construction du barrage s'est poursuivie en 1997, de même que l'excavation des différentes galeries (galerie d'accès à la centrale, galerie d'amenée, etc.).

D'autres travaux d'excavation ont été entrepris en 1997, notamment l'excavation du poste de transformation, du portail de la galerie de fuite, de la cheminée, de la galerie de drainage et du répartiteur de l'eau entre les conduites forcées. La récupération du bois marchand dans le futur réservoir SM-3 s'est poursuivie pour une troisième année consécutive. Les résidus ligneux du réservoir ont commencé à être récupérés et éliminés au cours de l'année 1997.

### **2.2.5 L'année 1998**

En 1998, les deux tiers des travaux au chantier étaient réalisés. La construction du barrage a été complétée à la fin de l'été, alors que les travaux connexes au barrage se sont terminés en octobre. L'excavation de la partie supérieure de la galerie d'amenée a aussi été achevée en 1998. Entre-temps, les travaux d'excavation et de bétonnage dans la centrale ont été entrepris. L'événement marquant au chantier SM-3 a été le début de la mise en eau du réservoir suite à la fermeture de la galerie de dérivation de la rivière Sainte-Marguerite.



### 3. Méthode

Le présent chapitre apporte quelques précisions sur la démarche poursuivie dans l'étude. Il présente également la thématique particulière retenue pour le suivi des impacts sociaux du projet SM-3 survenus au cours de la période 1997-1998, le programme de terrain préconisé pour explorer cette thématique, ainsi que l'approche retenue pour effectuer l'analyse et la synthèse des enquêtes. Pour plus d'informations, le lecteur pourra se référer au chapitre 2, section 2.6, du rapport *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux (Consortium Roche-Dessau, pour Hydro-Québec, Vice-présidence projets, avril 1996)*.

Rappelons que la présente étude s'inscrit dans le processus de suivi des impacts sociaux du projet amorcé en 1994, avec la mise à jour des données socio-économiques de référence au début des travaux. Un processus de suivi (ou de monitoring) a pour principal objectif d'effectuer une comparaison entre les impacts négatifs ou positifs prévus dans les études d'avant-projet et ceux effectivement observés en cours de projet. Un tel processus permet éventuellement d'ajuster les mesures d'atténuation ou d'optimisation appliquées dans le cadre du projet.

#### 3.1 Précisions sur la démarche

La démarche préconisée dans cette étude reprend essentiellement la démarche proposée dans l'étude de *Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux*. Quelques précisions sur la démarche doivent cependant être apportées dans le cadre de la présente étude. Il s'agira ici de rappeler brièvement les limites méthodologiques de l'étude et d'apporter des précisions sur la nature du tableau récapitulatif envisagé au terme du rapport.

##### 3.1.1 *Bref rappel des limites de l'étude*

###### Indicateurs socio-économiques régionaux

Une partie de la démarche de suivi des impacts sociaux du projet SM-3 repose sur le suivi des données socio-économiques régionales dans le but de compléter le profil des communautés concernées par le projet.

Il faut demeurer très prudent avant d'établir un lien de cause à effet entre le projet SM-3 et une variation des indicateurs socio-économiques retenus. En effet, de nombreux autres facteurs de changement de la société et de l'économie de la région peuvent faire varier ces indicateurs et amplifier les effets du projet hydroélectrique ou, au contraire, les annuler. Dans d'autres cas, il se peut qu'on observe une variation d'un indicateur qui n'ait absolument rien à voir avec le projet et qui soit due uniquement à d'autres facteurs.

Au-delà des relations de cause à effet qui seront toujours difficiles à établir, le principal intérêt du profil socio-économique est lié à la description des conditions sociales des milieux affectés par le projet, qui permet de remettre dans leur contexte les impacts perçus par les populations et, éventuellement, d'orienter les actions futures.

### Évaluation des impacts

Dans la démarche de suivi des impacts sociaux du projet SM-3, l'évaluation des impacts sociaux du projet exige dans un premier temps l'identification des événements qui ont pu affecter la qualité de vie de la population au cours de la période concernée (i.e. les sources d'impacts attribuables au projet). Elle s'appuie dans un deuxième temps sur l'analyse et la synthèse des opinions exprimées par des représentants ou des individus des communautés concernées par le projet (les impacts perçus par les collectivités).

En l'occurrence, la définition des impacts sociaux pose le problème du sens et de l'importance qui sont accordés à certains événements dans des contextes socioculturels distincts. L'évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 doit prendre en considération la diversité des groupes impliqués et, plus particulièrement, les différences de perceptions entre les communautés autochtones et allochtones situées à proximité du projet, ainsi que les différences de point de vue à l'intérieur même de ces deux communautés.

L'évaluation des impacts sociaux du projet est donc largement conditionnée par les perceptions des personnes rencontrées, ce qui confère à l'étude certaines limites. En effet, il peut arriver que les opinions exprimées ne correspondent pas toujours à des faits observés ou documentés. On doit tout de même tenir compte de telles opinions, puisque les communautés et les individus agissent en fonction de leurs propres perceptions (ou réalités).

D'autre part, il peut arriver que des opinions contradictoires soient exprimées par différents groupes ou individus par rapport à un même événement. Dans un tel cas, il devient difficile de porter un jugement sur la pertinence ou la validité des différentes opinions exprimées. Il n'en demeure pas moins que de telles divergences d'opinions sont le reflet de la diversité des expériences des différents groupes ou individus en cause.

Compte tenu des difficultés d'ordre méthodologique évoquées ci-haut, des critères et des indicateurs ont été proposés en vue de concentrer les efforts d'évaluation des impacts sociaux du projet autour des enjeux clés du projet SM-3. Les catégories d'impacts pour l'évaluation des impacts sociaux du projet, les indicateurs d'évaluation correspondants ainsi que les groupes sociaux concernés, ont été présentées dans l'étude de Suivi environnemental 1994 (voir chapitre 2, section 2.6, tableau 2.2). Ces catégories et indicateurs ont été établis en s'inspirant des grands enjeux retenus dans le rapport d'avant-projet d'Hydro-Québec (1991).

### **3.1.2 Conception d'un tableau récapitulatif**

À l'instar des rapports de suivi précédents, le lecteur trouvera dans les tableaux 5.1 et 5.2 du chapitre 5 qui suit une synthèse des impacts sociaux du projet SM-3 encourus au cours de la période 1997-1998 dans les communautés autochtones et allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier. Afin d'offrir au lecteur un aperçu global de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées dans le cadre du projet SM-3 dans ces deux communautés, le lecteur trouvera pour la première fois dans le chapitre 6 qui suit un bilan provisoire de l'efficacité de ces mesures présenté sous la forme d'un tableau récapitulatif (tableau 6.1). Ce tableau est conçu de manière à distinguer les aspects suivants, pour chacun des principaux groupes sociaux ou groupes d'intérêt affectés par le projet SM-3 :

- Les types d'enjeux ou de préoccupations soulevés par le projet (qu'il s'agisse d'aspects positifs ou négatifs)
- Les mesures d'atténuation, d'optimisation ou de compensation appliquées
- Bilan préliminaire de l'efficacité de ces mesures.

Rappelons que par *groupe social* on entend un regroupement d'individus qui partagent des caractéristiques économiques ou culturelles communes (i.e. les travailleurs de la construction spécialisés ou non spécialisés dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier, ou encore les Montagnais de la communauté de Mani-Utenam). Par *groupe d'intérêt* on entend un regroupement d'individus qui partagent des activités ou des intérêts communs (i.e. les membres de la chambre de commerce de Sept-Îles, de la zec Matimek, ou encore de l'Association de protection de la rivière Moisie).

## **3.2 Thèmes d'étude**

### **3.2.1 Enjeux du projet SM-3**

Les thèmes d'étude retenus dans l'étude de suivi des impacts sociaux pour la période 1997-1998 correspondent aux enjeux identifiés dans le rapport d'avant-projet d'Hydro-Québec (1991). Rappelons qu'il s'agit des quatre grands enjeux qui suivent :

- Les enjeux liés à la conservation des ressources naturelles (et plus particulièrement du saumon atlantique)
- Les enjeux liés au développement économique régional
- Les enjeux liés au développement de la Communauté montagnaise
- Les enjeux liés à la gestion de l'accès au territoire et à l'exploitation des ressources.

Le premier enjeu se rapportant à la conservation de la ressource saumon a été largement mis en évidence au cours de la période d'étude. Suite au dépôt du rapport rédigé par le Comité scientifique fédéral-provincial, Hydro-Québec a relancé ses pourparlers avec le milieu afin d'obtenir un consensus lui permettant d'aller de l'avant avec le détournement des rivières Carheil et aux Pékans.

Cependant, Hydro-Québec n'a toujours pas obtenu l'autorisation du Gouvernement pour procéder au détournement. Pour plus de détails sur les événements liés à cet enjeu, le lecteur peut se référer à la revue de presse (section 4.2.3).

Dans le cas du second enjeu ayant trait au développement économique régional, des études de suivi des retombées économiques du projet SM-3 ont été réalisées annuellement par Hydro-Québec depuis 1994.

Dans le cas du troisième enjeu ayant trait au développement de la Communauté montagnaise, les études de suivi des impacts sociaux du projet SM-3 réalisées par Hydro-Québec pour la période 1994, 1995-1996 et 1997-1998 permettent de dégager les principales incidences sociales du projet pour la communauté de Uashat mak Mani-Utenam.

Le quatrième enjeu concernant la gestion de l'accès au territoire et de l'exploitation des ressources dans le bassin de la Sainte-Marguerite a également fait l'objet d'études de suivi par Hydro-Québec pour les périodes 1994-1995, 1995-1996 et 1997-1998.

### **3.2.2 *Thèmes particuliers retenus pour la période 1997-1998***

Les thèmes particuliers retenus dans la présente étude sont étroitement liés aux principaux événements survenus au cours de la période 1997 et 1998. Ces événements se rapportent surtout à la problématique de l'utilisation du territoire le long de la route d'accès et autour du réservoir de l'aménagement SM-3. Il s'agira alors plus particulièrement d'évaluer :

- Les incidences sociales des modifications de débits suite à la mise en eau du réservoir
- Les incidences sociales du programme d'indemnisation et de relocalisation de chalets et de camps en bordure de la route d'accès et du réservoir
- Les incidences sociales de l'exploitation forestière liée aux activités de déboisement et de récupération du bois marchand du réservoir SM-3, y compris la boucle routière réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles / Sainte-Marguerite
- Les incidences sociales du projet sur les activités de la zec Matimek.

Compte tenu de l'importance que revêt encore l'enjeu du développement économique régional, il est aussi apparu opportun d'approfondir l'évaluation des dimensions sociales associées aux retombées économiques du projet SM-3 sur la région de Sept-Îles/Port-Cartier, en prenant pour point de départ les conclusions du rapport *Aménagement hydroélectrique SM-3, Suivi environnemental 1997, Impacts économiques (Consortium Roche-Dessau, pour Hydro-Québec, décembre 1998)*.

En raison des retombées potentielles de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) sur la Communauté montagnaise, il a également été jugé opportun de mettre l'accent sur les incidences sociales de l'application de cette entente. Pour une évaluation du volet allochtone de la Politique de mise en valeur intégrée, le lecteur peut se référer à l'étude de suivi des impacts économiques 1997 et 1998.

### **3.3 Programme de terrain**

#### **3.3.1 Populations visées**

Compte tenu de la thématique particulière d'étude proposée ci-haut, le programme de terrain préconisé a ciblé quatre populations d'enquête :

- i) Les représentants politiques et administratifs de la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam
- ii) Des entrepreneurs et des travailleurs de la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam
- iii) Certains représentants politiques et économiques des municipalités de la région de Sept-Îles/Port-Cartier
- iv) Des détenteurs de baux de villégiatures indemnisés pour leurs chalets ou camps par suite des travaux au chantier (route d'accès et réservoir SM-2 et SM-3)
- v) Quelques administrateurs et membres de la zec Matimek.

En ce qui concerne la Communauté montagnaise, les représentants politiques et administratifs du Conseil de bande ont été associés directement à la mise en œuvre de l'Entente et à la gestion des divers aspects reliés à la mise en œuvre du projet SM-3 (contrats au chantier par des entreprises montagnaises, emplois au chantier, formation des travailleurs, etc.). Cela explique qu'ils aient été retenus comme première population d'enquête pour le programme terrain.

Par ailleurs, les incidences sociales du projet et de la mise en œuvre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam sur la communauté de Uashat mak Mani-Utenam ont pu continuer à se faire sentir en 1997 et 1998, puisque durant cette période, l'Entente a permis un certain nombre de réalisations supplémentaires financées à partir des montants compensatoires (Maison de transmission de la culture montagnaise, construction de camps sur le territoire, etc.). Au cours des deux dernières années, plusieurs travailleurs et entrepreneurs de la Communauté ont continué à participer aux travaux du chantier SM-3 ou aux travaux découlant des investissements effectués à même les fonds de l'Entente. C'est pour cette raison qu'ils ont été identifiés comme deuxième population d'enquête visée par la présente étude.

Dans le cas des communautés allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier, les représentants politiques et économiques des municipalités de la MRC de Sept-Rivières ont participé directement à la maximisation des retombées économiques. Ils sont ainsi à même de rendre compte des incidences sociales de ces retombées sur les entreprises, les travailleurs et la population de la région. Cela explique qu'ils aient été retenus comme troisième population d'enquête pour le programme terrain.

Les détenteurs de baux de villégiatures indemnisés pour leurs chalets ou camps, ainsi que les utilisateurs de la zec Matimek, ont été retenus comme autres catégories de populations d'enquête afin de rendre compte des incidences sociales des travaux de construction au chantier SM-3, y compris la mise en eau du réservoir et l'ouverture de nombreux chemins d'accès pour l'exploitation des ressources forestières.

En plus des rencontres avec des représentants des populations d'enquête mentionnées ci-haut, les enquêtes de terrain ont été l'occasion de mettre à jour et de compléter la collecte de données socio-économiques de référence par des prises de contact avec différents organismes à vocation économique, sociale, de santé et de sécurité publique.

### **3.3.2 Enquêtes réalisées**

Le programme de terrain effectué en 1999, dans le cadre de la présente étude, est résumé ci-dessous :

12 au 15 juin : Une première visite de terrain a permis de rencontrer des représentants économiques de Sept-Îles et Port-Cartier, des représentants du chantier SM-3, ainsi que d'obtenir certaines données de référence auprès de différents organismes publics de la région de Sept-Îles/Port-Cartier.

2 au 11 août : Une deuxième visite de terrain a permis d'effectuer des entrevues avec des représentants administratifs et politiques au Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam. Cette visite a aussi permis de rencontrer quelques entrepreneurs et travailleurs montagnais ayant participé aux travaux du chantier SM-3 en 1997 et 1998. Des entrevues ont aussi été effectuées auprès des représentants administratifs et des membres de la zec Matimek, de même qu'auprès de détenteurs de baux de villégiature ayant été indemnisés pour les dommages ou la perte de leur camp ou chalet par suite des travaux au chantier SM-3.

### **3.4 Analyse et synthèse des enquêtes**

De façon à favoriser une approche aussi itérative et transparente que possible, les comptes rendus ont été transmis pour validation aux interlocuteurs rencontrés de la MRC de Sept-Rivières, de la zec Matimek et du Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam.

La synthèse commentée de ces comptes rendus constituera le fondement de l'évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 sur les communautés autochtones et allochtones de la région Sept-Îles et Port-Cartier (chapitre 5), ainsi que le fondement du bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées dans le cadre du projet (chapitre 6).



## 4. Mise à jour du contexte social 1997-1998

La mise à jour du contexte social du projet SM-3 pour la période 1997 à 1998 comprend les trois sections qui suivent : i) une synthèse de l'évolution des données socio-économiques de référence ; ii) la revue de presse ; iii) la mise à jour des enjeux sociaux pour la période.

### 4.1 Évolution des données socio-économiques de référence

La section qui suit a pour objectif de dresser un portrait des communautés concernées par le projet. Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent une synthèse de l'évolution des données socio-économiques de référence au cours de la période de construction du projet SM-3, entre les années 1994 et 1998.

La mise à jour des principales données socio-économiques de référence requises pour le suivi des impacts sociaux s'appuie en partie sur les sections 3.1, 3.2 et 3.5 des études de *Suivi environnemental 1997, Impacts économiques* et de *Suivi environnemental 1998, Impacts économiques*. Les données sur le marché du travail et la situation du logement qui sont présentées dans ces études sectorielles sont reprises dans le présent rapport. Les autres données de nature sociale qui ont été recueillies dans le cadre de l'étude englobent dans la mesure du possible les années 1997 et 1998.

#### 4.1.1 Profil démographique et socio-économique

La mise à jour du profil démographique et socio-économique de la MRC de Sept-Rivières et de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam s'appuie sur les résultats du dernier recensement de Statistique Canada, effectué en 1996, qui ont été rendu disponibles au début de l'année 1998. Ces résultats ont été présentés dans l'étude de *Suivi environnemental 1997, Impacts économiques* et sont résumés dans les paragraphes qui suivent. Bien entendu, il faut demeurer très prudent avant d'établir un lien de cause à effet entre le projet à l'étude et une variation des indicateurs socio-économiques retenus. En effet, de nombreux autres facteurs de changement de la société et de l'économie de la région peuvent faire varier ces indicateurs et amplifier les effets du projet hydroélectrique ou, au contraire, les annuler.

##### Profil démographique

Après avoir connu une période de déclin de la fin des années " 70 " jusqu'à 1986, la population de la MRC de Sept-Rivières semble s'être stabilisée à environ 36 000 personnes (tableau 4.1). De 1991 à 1996, on note une augmentation de 1,6% de la population, celle-ci passant de 35 898 à 36 459 habitants. En 1996, la population de Sept-Îles a connu une légère hausse de 1,5% pour atteindre 25 224 habitants.

Pour sa part, la population de Port-Cartier, qui avait augmenté de 1986 à 1991 (+7,7%), a diminué de 4,2 % de 1991 à 1996 pour atteindre 7070 habitants. En comparaison, la population de Baie-Comeau est de 25 554 habitants.

Les données du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (M.A.I.N.C.) indiquent que la population autochtone de Uashat mak Mani-Utenam résidant sur la réserve atteignait 2 469 personnes au 31 décembre 1997, sur un total d'autochtones inscrits (sur réserve et hors réserve) de 3025. D'après Statistique Canada, la population de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam a connu une forte croissance de 1991 à 1996, soit un bond de 20,7%. Selon les données du M.A.I.N.C., jugées plus fiables en raison des réticences des Autochtones à répondre aux enquêteurs de Statistique Canada, cette croissance aurait plutôt été de 15% entre 1991 et 1996. En 1996, le nombre d'Autochtones inscrits correspondait à environ 6% de la population régionale.

**Tableau 4.1**  
**Évolution de la population**  
**MRC Sept-Rivières/Caniapiscou, 1981 à 1996**

	1981	1986	1991	1996	Variation %	
					1986-1991	1991-1996
Gallix (M)	704	530	506	616	-4,5%	21,7%
Letellier > Lac Walker (UNO)	258	86	88	128	2,3%	45,5%
Moisie (V)	1 499	1 118	776	897	-30,6%	15,6%
Port-Cartier (V)	8 191	6 858	7 383	7 070	7,7%	-4,2%
Rivière-Pentecôte (M)	924	786	736	640	-6,4%	-13,0%
Sept-Îles (V)	29 262	25 637	24 848	25 224	-3,1%	1,5%
Reste de la MRC	1 604	—	—	—	—	—
<b>Sous-total (Allochtones)</b>						
<b>MRC-Sept-Rivières</b>	<b>42 442</b>	<b>35 015</b>	<b>34 337</b>	<b>34 575</b>	<b>-1,9%</b>	<b>0,7%</b>
Maliotenam* (R)	766	683	826	1 004	20,9%	21,5%
Uashat* (R)	517	526	735	880	39,7%	19,7%
<b>Sous-total (Autochtones)</b>						
<b>MRC-Sept-Rivières</b>	<b>1 283</b>	<b>1 209</b>	<b>1 561</b>	<b>1 884</b>	<b>29,1%</b>	<b>20,7%</b>
<b>TOTAL</b>						
<b>(MRC-Sept-Rivières)</b>	<b>43 725</b>	<b>36 224</b>	<b>35 898</b>	<b>36 459</b>	<b>-0,9%</b>	<b>1,6%</b>

\* Ces données sous-estiment le nombre réel de personnes résidant sur la réserve en raison des réticences des autochtones à répondre aux recensements.

Reference : Tableau 3.2 de l'Étude de suivi environnemental 1994, Impacts sociaux portant sur le projet SM-3, Hydro-Québec, 1996.

Sources : Statistique Canada : recensements 1981, 1986, 1991 et 1996.

## Caractéristiques socio-économiques

### *MRC de Sept-Rivières*

Dans l'ensemble, le niveau de scolarisation de la population résidant dans la MRC de Sept-Rivières s'est amélioré depuis 1986. Le pourcentage de personnes de 15 ans et plus qui détiennent un certificat d'une école de métiers ou qui ont suivi des études collégiales complètes ou universitaires partielles est passé de 34% en 1991 à près de 40% en 1996. De même, le nombre de personnes possédant un diplôme universitaire est passé de 1230 en 1986 (4,5% de la population) à 2015 en 1996, soit près de 7% de la population.

Malgré cette amélioration, le pourcentage de diplômés universitaires dans la MRC de Sept-Rivières reste nettement inférieur à la situation de l'ensemble de la province, où 12% de la population possède un grade universitaire. Rappelons que les institutions d'enseignement supérieur sont relativement éloignées du territoire de la MRC.

La taille des ménages a continué de diminuer dans la MRC au cours de cette période. Le nombre moyen de personnes par ménage n'atteignait que 2,6 personnes en 1996, ce qui se compare à la situation vécue sur la Côte-Nord (2,8 pers./ménage) et dans l'ensemble du Québec (2,5 pers./ménage).

Le revenu moyen des ménages de la MRC de Sept-Rivières a augmenté de 11% entre 1991 et 1996, passant de 43 142 \$ à 47 784 \$. Ceci correspond néanmoins à un ralentissement de la croissance des revenus moyens des ménages, qui avaient augmenté de 36% entre 1986 et 1991. En 1996, les revenus moyens des ménages de la MRC de Sept-Rivières étaient toujours plus élevés que ceux de la province (42 230 \$ par ménage). L'augmentation du revenu moyen cache une situation différente selon les sexes. En effet, la situation des hommes s'est détériorée entre 1991 et 1996. Le revenu moyen des hommes est passé de 30 499 \$ en 1991 à 26 040 \$ en 1996, soit une diminution de 14,6%. Leur revenu se situait aussi en deçà de 8% de la moyenne provinciale (28 436 \$). Par contre, le revenu moyen des femmes, qui atteignait 17 290 \$ en 1996 a augmenté de 9,4% comparativement à 1991. Le revenu moyen des femmes de la MRC de Sept-Rivières était plus élevé en 1996 que celui des femmes Nord-côtières dans leur ensemble (15 587 \$) et était comparable au revenu moyen des femmes de l'ensemble de la province (17 836 \$).

### *Uashat mak Mani-Utenam*

Le nombre moyen de personnes par ménage dans la communauté montagnaise d'Uashat mak Mani-Utenam est passé de 4,3 en 1991 à 3,8 en 1996. Malgré cette légère baisse, la taille des ménages de la Communauté demeure nettement plus élevée que celle de la population allochtone environnante (2,6 pers./ménage pour la MRC de Sept-Rivières).

Le revenu moyen des hommes dans la Communauté se chiffrerait autour de 16 790 \$ en 1996, ce qui correspond à environ 65% de la moyenne régionale. La population masculine d'Uashat mak Mani-Utenam rattrape ainsi quelque peu les hommes de la région au plan du revenu, puisque le niveau moyen des hommes de la Communauté ne s'élevait qu'à 40% de la moyenne régionale en 1991. De même, le revenu moyen des ménages montagnais qui ne s'élevait qu'à 68% de la moyenne régionale en 1991, représentait 75% de la moyenne régionale en 1996, soit un revenu de 31 750 \$.

Le niveau de scolarisation des Montagnais de Uashat mak Mani-Utenam s'est peu amélioré depuis 1986 si on en croit les données de Statistiques Canada. En effet, la proportion de Montagnais ayant atteint entre une 9<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> année d'études est passée de 38% en 1991 à 33% en 1996. C'est plutôt au niveau des métiers, des études collégiales et universitaires qu'on observe une augmentation de la proportion d'adultes ayant obtenu un diplôme ou un certificat. Celle-ci est passée de 15% en 1986 et en 1991 à 20% en 1996.

#### **4.1.2 Marché du travail**

##### Ensemble de la région Côte-Nord et Nord-du-Québec

La situation de l'emploi s'est détériorée en 1997 et en 1998 sur la Côte-Nord par rapport à la croissance qui avait été observée à la fin de l'année 1995 et au début de l'année 1996. L'emploi a diminué dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment dans les secteurs des transports, des communications et autres services publics (-13% en 1997 et -20% en 1998), dans les secteurs primaires (-19% en 1998) et dans le secteur des services et de l'administration publique (-10% en 1997). La situation de l'emploi s'est seulement améliorée dans le secteur du commerce, avec une nette hausse de 23% en 1997.

Alors qu'en 1997 les principaux indicateurs du marché du travail étaient demeurés stables par rapport à 1996, la situation s'est détériorée en 1998. Bien que le taux de chômage soit passé de 15,1% en 1997 à 14,2% en 1998, cette diminution dans un contexte où le nombre d'emplois est lui aussi en baisse (-5,6% en 1998) correspond en fait à une diminution de la population active (-6,6% en 1998).

La diminution de la population active alors que la population adulte de la région augmente, traduirait, quant à elle, un certain découragement de la population face aux perspectives du marché de l'emploi régional. En effet, le ratio emploi/population adulte se chiffrait à 49,8% en 1998, soit la plus faible proportion des douze dernières années. Dans l'ensemble, la situation de l'emploi sur la Côte-Nord contraste avec celle de la province, où le taux de croissance du nombre d'emplois est supérieur au taux de croissance de la population active. En 1998, les Nord-côtiers connaissent un taux de chômage nettement plus élevé que la moyenne provinciale, soit 14,2% sur la Côte-Nord contre 10,4% pour l'ensemble du Québec.

Les femmes et les jeunes de moins de 30 ans ont été affectés dans une plus grande mesure par le recul de l'emploi. Le taux de chômage des femmes sur la Côte-Nord est passé de 13,4% en 1996 à 15% en 1997, alors que celui des jeunes a fait un bond de 4,2 %, passant de 18,2% à 22,4%.

#### Uashat mak Mani-Utenam

Aucune nouvelle donnée ne permet d'évaluer avec précision l'évolution du marché du travail de Uashat mak Mani-Utenam. L'ensemble des informations disponibles indique que les emplois créés par le projet à l'étude, ainsi que ceux découlant des investissements réalisés suite à la conclusion de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) ont contribué à une baisse significative du chômage dans la Communauté et à une hausse du taux d'activité. Pour plus de détails, le lecteur peut se référer aux études *Suivi environnemental 1997, Impacts économiques* et de *Suivi environnemental 1998, Impacts économiques*, et en particulier aux sections de ces rapports présentant une synthèse des impacts économiques du projet observés au sein de la Communauté.

Le taux de chômage a probablement augmenté dans la Communauté durant l'année 1998. En effet, le nombre d'emplois occupés par des travailleurs montagnais sur le chantier et le nombre d'entreprises montagnaises sur le chantier a diminué, tout comme la quantité des investissements dans la construction d'infrastructures provenant des fonds de l'Entente. Le taux de chômage doit toutefois être resté inférieur au taux de chômage existant dans la Communauté avant le lancement du projet SM-3.

#### Emplois du secteur de la construction (région de la Côte-Nord)

En 1997, l'industrie de la construction semble avoir connu une reprise par rapport à l'année précédente avec une hausse de 18% des heures de travail (ce qui a presque comblé la baisse de 22% enregistrée en 1996). En 1998 le nombre d'heures travaillées connaissait toutefois une baisse de 11,6%. Cette évolution en dents de scie du secteur de la construction sur la Côte-Nord correspond à la tendance observée ces dernières années (voir section 2.2.1 de l'étude de *Suivi environnemental 1998, Impacts économiques*).

La principale source de travail pour les employés de la construction demeure les chantiers non-résidentiels qui, en 1998, occupaient 96,4% des activités de ce secteur. En comparaison avec la situation de l'ensemble du Québec, qui enregistrait une hausse de seulement 4%, la reprise du secteur de la construction a été plus importante sur la Côte-Nord en 1997. En 1998, la moyenne des heures travaillées par mois dans le secteur de la construction au Québec rejoignait toutefois la moyenne de la Côte-Nord.

Cette reprise n'a pas contré le déclin du nombre de travailleurs de la construction sur la Côte-Nord. De 1995 à 1998, le nombre de travailleurs de la construction sur la Côte-Nord a diminué en moyenne de 6,7% par année. La diminution du nombre de travailleurs combinée à l'augmentation de la quantité de travail indique que le nombre d'heures moyen travaillé par un travailleur de la construction a augmenté de 6,3% en 1998. Cette tendance correspond à celle observée au niveau de la province où l'ouvrier moyen a vu sa charge de travail augmenter de façon importante.

Le taux de chômage des travailleurs de la construction dans la région de Mingan avait connu une forte baisse entre 1996 et 1997 (-48%) mais il a augmenté de 13% en 1998. La région immédiate du projet a donc enregistré une hausse de 13% du taux de chômage chez les travailleurs de la construction de 1997 à 1998. Ce résultat doit être analysé à la lumière du fort taux de roulement, des courtes périodes d'activités des travailleurs et des variations d'effectifs selon les périodes de l'année dans un chantier comme celui de l'aménagement hydroélectrique SM-3. Les travailleurs de métiers sont parmi les travailleurs de la construction qui possèdent les meilleures perspectives d'emplois. Moins de la moitié d'entre eux, soit 44%, n'avaient pu se trouver de travail à la fin de 1997 (comparativement à 54% en mars 1994) alors que le taux de disponibilités des travailleurs rattachés aux occupations s'élevait à ce moment à 69% (soit presque le même niveau qu'en mars 1994, 72%). Les chantiers de la Côte-Nord, notamment le chantier SM-3, auraient davantage offert de débouchés pour les travailleurs des métiers.

Dans l'ensemble, les travailleurs de la construction de la Côte-Nord concentrent davantage leurs activités dans leur région que par les années passées. Ainsi, 87% des heures travaillées par des Nord-Côtiers l'ont été sur des chantiers de la Côte-Nord en 1997. Ces mêmes travailleurs n'étaient actifs que 71% du temps dans leur région en 1994.

#### **4.1.3 Sécurité du revenu (dépendance socio-économique)**

Rappelons qu'en 1998, le taux de chômage était de 14,2% pour la région de la Côte-Nord et du Nord du Québec en comparaison à 10,4% pour l'ensemble du Québec. Ce pourcentage correspond à 8 700 personnes sans emploi (et à la recherche d'un emploi), dont la majorité reçoit des prestations d'assurance-emploi.

Pour la MRC de Sept-Rivières, le nombre de prestataires d'aide sociale s'établissait à 2 307 personnes en 1997, et à 2 136 personnes l'année suivante (voir tableau 4.2). Comparativement à 1994, le nombre de prestataires d'aide sociale en 1998 a baissé de 26%, alors qu'il augmentait de 2,7% dans l'ensemble du Québec pour la même période. Ceci constitue une importante amélioration de la situation de dépendance économique d'une certaine catégorie de la population dans la MRC de Sept-Rivières. Le pourcentage des prestataires d'aide sociale qui sont des familles monoparentales a aussi baissé depuis 1994, passant de 27% à 21% en 1998. Il demeure toutefois plus élevé que le pourcentage de prestataires d'aide sociale constitué de famille monoparentales dans l'ensemble de la province qui était de 17% en 1998.

**Tableau 4.2**  
**Sécurité du revenu**  
**Sept-Îles et Port-Cartier, 1994 à 1998**

	1994	1995	1996	1997	1998	Variation % 1994-98
<b>Prestataires d'aide sociale</b>						
Sept-Îles	2115	2041	1845	1810	1672	-20,9 %
Port-Cartier	547	512	468	497	464	-15,2 %
Autres municipalités de la MRC	220	157	248	218	266	20,9 %
Région Sept-Îles et Port-Cartier	2882	2710	2561	2307	2136	-25,9 %
Côte-Nord	6778	6515	6017	6707	6268	-7,5 %
Québec	473228	480407	481658	525872	486090	2,7 %
<b>% des prestataires d'aide sociale qui sont des familles monoparentales</b>						
Sept-Îles	26%	28%	29%	23%	21%	-36%
Port-Cartier	28%	29%	31%	26%	26%	-21%
Région Sept-Îles et Port-Cartier	27%	28%	29%	23%	21%	-42%
Côte-Nord	23%	24%	25%	20%	19%	-24%
Québec	20%	21%	21%	18%	17%	-13%
<b>Taux d'insertion à l'emploi*</b>						
Région Sept-Îles et Port-Cartier	0,03%	0,04%	n.d.	2,92%	3,32%	n.a.
Côte-Nord	0,03%	0,04%	n.d.	3,16%	3,04%	n.a.
Québec	0,03%	0,03%	n.d.	2,96%	3,04%	n.a.

\*La méthode de calcul de ce taux a changé en 1997. Il s'agit maintenant du nombre d'individus sortis de l'aide sociale pour la période/nombre de mois écoulés/nombre moyen individus

Sources : Centre Travail Québec de Sept-Îles  
Ministère de la Solidarité sociale, Direction générale des politiques, Québec

n.d.: non disponible  
n.a.: non applicable

#### **4.1.4 Situation familiale**

La situation familiale est analysée à partir des données contenues dans les tableaux 4.2 et 4.3. Dans l'étude de *Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux*, on avait observé une hausse du nombre d'accouchements à Sept-Îles (de 251 à 358) pendant la période correspondant à la construction de l'usine d'Alouette (soit de 1989 à 1992). Ce chantier avait accru substantiellement, quoique temporairement, le niveau d'activités à Sept-Îles. Au début des travaux au chantier SM-3, le nombre de naissances est passé de 320 en 1994-95 à 394 en 1995-96, soit une augmentation de 23%.

Par contre, le nombre de naissances a diminué à Sept-Îles les deux années suivantes (359 en 1996-97 et 323 en 1997-98). Bien qu'il faille demeurer très prudent avant d'établir une relation de cause à effet entre une augmentation du niveau d'activité économique et une augmentation du taux de natalité, il est intéressant de constater que l'augmentation du taux de natalité à Sept-Îles s'est produite au cours de la période de pointe des travaux au chantier SM-3. Cependant, pour la même période, le nombre d'accouchements a diminué de 23,8% à Port-Cartier. Le nombre de naissance est par la suite resté stable à Port-Cartier avec 79 naissances en 1996-97 et 78 en 1997-98. Le nombre de naissances dans l'ensemble de la Côte-Nord et de la province de Québec a aussi diminué entre 1994-95 et 1997-98. Contrairement à la tendance sur l'ensemble du territoire québécois, la natalité dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam est en légère hausse.

**Tableau 4.3**  
**Natalité**  
**Sept-Îles, Port-Cartier et Uashat mak Mani-Utenam, 1994-95 à 1997-98**

Nombre de naissances	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Variation % 94-95/97-98
Sept-Îles	320 <sup>(3)</sup>	394	359	323	0,9 %
Port-Cartier	105 <sup>(3)</sup>	80 <sup>(3)</sup>	79	78	-25,7 %
Uashat mak Mani-Utenam	57 <sup>(3)</sup>	57 <sup>(3)</sup>	60	61	7,0%
Région Sept-Îles et Port-Cartier	425 <sup>(3)</sup>	474	399	402	-5,4 %
Côte-Nord	1290	1348	1274	1188	-7,9 %
Québec	90417	87258	79724	75794	-16,2 %

Sources: CLSC de Sept-Rivières

Services de santé Uashat-Maliotenam

RRSSS (Côte-Nord)

MSSS, Direction de la Santé publique

Notes: <sup>(1)</sup> Période de référence du 01-04 au 31-03

<sup>(2)</sup> Période de référence du 01-01 au 31-12

<sup>(3)</sup> La donnée retenue représente le nombre d'accouchements au lieu du nombre de naissances.

Le tableau 4.4 présente le pourcentage de grossesses juvéniles parmi les naissances (5% en 1996-97 et 6% en 1997-98 pour la région de Sept-Îles/Port-Cartier) et le nombre de cas traités par la Direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.) du ministère de la Santé et des Services sociaux (368 pour la région de Sept-Îles/Port-Cartier, incluant Uashat mak Mani-Utenam en 1997-98). Ces indicateurs illustrent des situations familiales souvent difficiles et/ou précaires du point de vue des ressources financières. Des variations importantes ont été enregistrées par rapport à la période d'étude précédente (1994-95) en regard du nombre de cas traités par la D.P.J dans la Région.

**Tableau 4.4**  
**Situation familiale**  
**Sept-Îles, Port-Cartier et Uashat mak Mani Utenam,**  
**1994-95 à 1997-98**

% familles monoparentales (à la naissance de l'enfant)	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	Variation % 94-95 / 97-98
Sept-Îles	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.
Port-Cartier	n.d.	2%	n.d.	n.d.	n.a.
Uashat-Maliotenam	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.
<b>Grossesses juvéniles <sup>(1)(2)</sup></b>					
Sept-Îles	4%	5%	n.d.	n.d.	n.a.
Port-Cartier	7%	1,3%	9%	10%	n.a.
Uashat mak Mani-Utenam	28%	15%	16,6%	8,2%	-70,7
Région Sept-Îles et Port-Cartier	4%	4%	7%	6%	n.a.
Côte-Nord	10%	9,6%	n.d.	n.d.	n.a.
Québec	5%	4,7%	n.d.	n.d.	n.a.
<b>Cas traités par la D. P. J. <sup>(2)</sup></b>					
* Population non autochtone					
Sept-Îles	170	171	151	160	-5,9
Port-Cartier	45	39	38	27	-40,0
Sous-total Sept-Îles/Port-Cartier	215	210	189	187	-13,0
Côte-Nord	447	461	476	483	8,1
* Population autochtone					
Uashat mak Mani-Utenam (Réserve et hors Réserve)	148	147	154	181	22,3
Côte-Nord	254	330	348	420	65,4

Sources: CLSC de Sept-Rivières  
Services de santé Uashat-Maliotenam  
Centre jeunesse Côte-Nord  
(Direction de la protection de la jeunesse)  
MSSS, Division diffusion

n.d.: non disponible  
n.a.: non applicable

Notes: <sup>(1)</sup> Mères âgées de 19 ans ou moins  
<sup>(2)</sup> Période de référence : 01-04 au 31-03  
<sup>(3)</sup> Période de référence : 01-01 au 31-12

À Port-Cartier, le nombre de cas a diminué de 40% en 1997-98 par rapport à 1994-95. Pour la Communauté de Uashat mak Mani-Utenam (Réserve et hors Réserve), le nombre de cas traités par la D.P.J. a augmenté de 22% au cours de la même période. Le nombre de cas traités par la D.P.J. dans la Communauté (181) demeure élevé par rapport au poids démographique des Autochtones dans la région (environ 5 à 6 %). Une diminution importante (-71%) du nombre de grossesses juvéniles a, par contre, été enregistrée à Uashat mak Mani-Utenam en 1997-98 par rapport à 1994-95.

#### 4.1.5 Santé communautaire

Le nombre de cas de toxicomanie, d'alcoolisme et de maladies transmissibles sexuellement (MTS) est présenté au tableau 4.5. Le premier indicateur peut constituer un indice de santé communautaire et peut varier en fonction du niveau de bien-être économique de la communauté. Le nombre de cas de MTS, par contre, n'est pas un indicateur nécessairement relié au niveau de bien-être social d'une communauté. Il peut être influencé par des mouvements de population, par la présence temporaire de travailleurs dans la région ou encore par des efforts particuliers de sensibilisation et de dépistage, d'où l'intérêt de suivre l'évolution de cet indicateur parallèlement à l'évolution du projet de construction SM-3. Notons toutefois que les travailleurs du chantier sont logés au chantier SM-3 qui est situé à plus de cent kilomètres de Sept-Îles ou de Port-Cartier, ce qui limite probablement leurs contacts avec la population de la région aux journées de fin de semaine.

**Tableau 4.5**  
**Santé communautaire**  
**Sept-Îles et Port-Cartier, 1994 à 1998**

Toxicomanie et alcoolisme <sup>(1)</sup> (nombre de dossiers)	1994	1995-96	1996-97	1997-98	Variation % 94/97-98
Sept-Îles	570	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.
Port-Cartier	253	94	n.d.	n.d.	n.a.
Région Sept-Îles/Port-Cartier	823	344 <sup>(3)</sup>	368 <sup>(3)</sup>	376 <sup>(3)</sup>	-54,3
Maladies transmissibles sexuellement <sup>(2)</sup> (Nombre de dossiers)		1996	1997	1998	
Sept-Îles	97	101	n.d.	n.d.	n.a.
Port-Cartier	17	18	n.d.	n.d.	n.a.
Région Sept-Îles/Port-Cartier (MRC)	114	119	84	94	-17,5
Côte-Nord	313	281	226	468	49,5
Québec*	9409	8179	7444	7262	-22,8

Sources: CLSC de Sept-Rivières  
 Régie régionale de la santé et des services sociaux Côte-Nord  
 MSSS, Centre de coordination sur le sida  
 MSSS, Direction de la protection de la santé publique (cas de MTS)

n.d. : non disponible  
 n.a. : non applicable

- Notes: <sup>(1)</sup> Nombre de personnes aux prises avec ces problèmes elles-mêmes ou non, ayant consulté pour raisons de toxicomanie et/ou alcoolisme.  
<sup>(2)</sup> Maladies à déclaration obligatoire seulement, (Clamydirose génitale, hépatite B, infection gonococcique, sida et syphilis).  
<sup>(3)</sup> Ces données représentent seulement les dossiers traités par le Centre le Canal. Elles ne peuvent être comparées à celle de 1994.  
 \* Ces données peuvent être incomplètes.

#### 4.1.6 Sécurité publique

Les grands chantiers industriels comme SM-3 ont pour effet d'augmenter significativement la circulation automobile et le transport de marchandises. Le tableau 4.6 présente le nombre d'accidents observés sur le tronçon de la route 138 entre Port-Cartier et Sept-Îles. Alors que de 1994 à 1995, le nombre d'accidents sur ce tronçon a augmenté de 34% pour atteindre 137 accidents, il a diminué par la suite de 47% pour atteindre 72 accidents en 1998. Une augmentation du trafic reliée au projet SM-3 s'est probablement fait sentir sur la route 138 en 1995 et 1996 puisque cette période correspond à la construction de la route d'accès et à son ouverture, de même qu'à la période de pointe des travaux où le nombre de travailleurs se rendant au chantier était le plus élevé. La baisse du nombre d'accidents en 1997-1998 pourrait s'expliquer par une diminution du nombre de travailleurs sur le chantier et la fin de la construction de la route d'accès, d'où une diminution de la fréquentation de la route d'accès.

**Tableau 4.6**  
**Sécurité routière**  
**Sept-Îles et Port-Cartier, 1994 à 1998**

Accidents sur la route 138	1994	1995	1996	1997	1998	Variation % 94-98
Entre la limite ouest de Sept-Îles et le pont SM-2	66	72	51	44	52	-21,2%
Entre le pont SM-2 et la Côte à Jambon	28	31	20	16	4	-85,7%
De la Côte à Jambon à la limite est de Port-Cartier	8	34	26	20	16	100
Total entre Sept-Îles et Port-Cartier	102	137	97	80	72	-29,4
<b>Conduite avec facultés affaiblies</b>						
Sept-Îles	169	167	188	166	146	-13,6%
Port-Cartier	41	40	30	27	35	-14,6
Région Sept-Îles et Port-Cartier	210	207	218	203	181	-13,8

Sources: Sûreté du Québec, Poste de Sept-Îles (du pont SM-2 à la Côte-à-Jambon)  
Police de Sept-Îles (de Sept-Îles au pont SM-2)  
Sécurité publique de Port-Cartier (de la Côte à Jambon à Port-Cartier)

Le tableau 4.7 dresse un portrait sommaire de l'évolution du niveau de criminalité dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier au cours de la période 1994-1998. On peut noter que les crimes contre la propriété sont en baisse depuis 1995 à Sept-Îles et à Port-Cartier mais qu'ils ont connu une hausse impressionnante à Uashat mak Mani-Utenam de 1994 à 1998 (352%).

**Tableau 4.7**  
**Criminalité**  
**Sept-Îles, Port-Cartier et Uashat mak Mani-Utenam, 1994 à 1998**

<b>Crimes contre la propriété</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>Variation % 94-98</b>
Sept-Îles	1144	1371	1208	1170	981	-14,2
Port-Cartier	398	449	447	286	276	-30,7
Uashat mak Mani-Utenam	71	84	88	222	321	352,1
Région Sept-Îles/Port-Cartier	1542	1820	1655	1678	1578	2,3
<b>Voies de fait et autres crimes contre la personne</b>						
Sept-Îles	1131	1193	952	249	256	-77,7
Port-Cartier	155	109	169	78	71	-54,2
Uashat mak Mani-Utenam	247	285	210	96	161	-34,8
Région Sept-Îles/Port-Cartier	1533	1587	1331	423	488	-68,2
<b>Nombre total de crimes</b>						
Sept-Îles	2275	2564	2160	1419	1237	-45,6
Port-Cartier	553	558	616	364	347	-37,3
Uashat mak Mani-Utenam	318	369	298	318	482	51,6
Région Sept-Îles/Port-Cartier	2828	3122	2776	2101	2012	-28,9

Sources: Police de Sept-Îles  
 Sécurité publique de Port-Cartier  
 Sécurité publique de Uashat et Mani-Utenam

En ce qui a trait aux crimes contre la personne, on note une diminution importante dans l'ensemble de la région entre 1994 et 1998 (-68%). Le nombre total de crimes a baissé de 29% dans la région entre 1994 et 1998. Alors qu'il a augmenté de 51% sur le territoire des communautés de Uashat et Maliotenam. Si cette tendance se confirmait dans les années à venir, il serait intéressant d'en identifier les causes.

Les données concernant la sécurité au chantier SM-3 sont compilées par le service de Sécurité industrielle d'Hydro-Québec. Elles sont présentées au tableau 4.8. Les infractions criminelles qui ne nécessitent pas l'intervention de la Sûreté du Québec et qui sont compilées par le service de Protection d'Hydro-Québec, sont également présentées dans ce tableau. La fréquence des accidents automobiles a augmenté légèrement en 1998 par rapport à 1996 (23,5%), mais elle a globalement diminué depuis 1995 (-53%).

**Tableau 4.8**  
**Sécurité au chantier SM-3 1994 à 1998**

		1994	1995	1996	1997	1998	Variation 1995/98
Accidents <sup>(1)</sup>		n.d.	89	34	46	42	-52,8
Accidents de travail (2)	Sans arrêt de travail	67	90	299	364	442	391,1
	Avec arrêt de travail	8	44	14	27	15	-65,9
	Fréquence <sup>(3)</sup>	13.14	17.7	9.36	14.57	7.75	n.a.
Infractions criminelles <sup>(4)</sup>		18	39	38	27	29	-25,6
Infractions au Code de la sécurité routière <sup>(5)</sup>		n.d.	n.d.	n.d.	132	196	n.a.

Sources: Sécurité industrielle d'Hydro-Québec au chantier SM-3  
Santé-sécurité d'Hydro-Québec au chantier SM-

n.d. : non disponible  
n.a. : non applicable

3

- Notes: (1) Accidents véhicules avec dommages matériels et/ou blessés  
(2) Accidents ayant nécessité des soins à l'infirmierie  
(3) Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 million sur le nombre total d'heures travaillées  
(4) Infractions comprenant : délits de fuite, facultés affaiblies, fraude, voies de fait, vols, vandalisme  
(5) Données compilées depuis le début de l'application du Code de la sécurité routière sur la route SM-3 en 1997.

La fréquence des accidents de travail nécessitant un arrêt était relativement stable en 1994 et 1995 (16,14 et 17,70), alors qu'elle a diminué passablement en 1996 (9,36) pour ensuite augmenter à nouveau en 1997 (14,57). Ce taux a de nouveau diminué en 1998 (7,75). Mentionnons qu'une fréquence d'accidents autour de 11 représente un taux normal selon la Sécurité industrielle au chantier SM-3. Les infractions criminelles au chantier ont doublé de 1994 à 1995 (18 à 39 infractions) pour demeurer stables l'année suivante (38 infractions) et baisser en 1997 et en 1998 (27 et 29). Les infractions au Code de la sécurité routière ont commencé à être compilées en 1997 suite au début de l'application de cette réglementation sur la route SM-3. Il y a eu 132 infractions routières en 1997 et 196 infractions routières en 1998.

#### **4.1.7 Offre de services publics et communautaires**

##### Sept-Îles/Port-Cartier

De manière générale, la région de Sept-Îles/Port-Cartier est bien équipée en infrastructures de santé et équipements communautaires, plusieurs de ces infrastructures et équipements ayant été conçus pour une population nettement plus élevée qu'à l'heure actuelle.

Ceci n'empêche pas la région de subir, comme toutes les régions du Québec, les contrecoups de la rationalisation qui s'opère au niveau de la gestion de plusieurs services publics et communautaires et notamment dans le secteur de la santé. La région est dotée d'un centre hospitalier régional qui dessert une grande partie de la Côte-Nord. Comme autres services qui relèvent de l'État, on retrouve à Sept-Îles et à Port-Cartier le C.L.S.C. régional et le Centre jeunesse Côte-Nord. La région compte également sur les services de professionnels de la santé et des services sociaux travaillant en clinique privée. On retrouve également des praticiens de diverses médecines alternatives.

En ce qui concerne les autres ressources communautaires offertes à la population, on dénombre à Sept-Îles/Port-Cartier environ 70 associations de services, une vingtaine de clubs sociaux, une vingtaine d'organismes de défenses des droits, des institutions d'enseignement de tous les niveaux (l'Université du Québec à Chicoutimi offre certains programmes selon la demande), une vingtaine d'églises ou d'organismes à caractère religieux, une vingtaine de foyers, des maisons d'accueil et des garderies, divers services gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal) et différents corps policiers.

#### Uashat mak Mani-Utenam

La communauté de Uashat mak Mani-Utenam gère ses propres services sociaux (Centre Uauitshitun) et ses deux centres de santé (à Uashat et à Maliotenam). Pour certains services spécialisés, toutefois, les Montagnais de la Communauté font appel au C.L.S.C. ou à l'hôpital de Sept-Îles. Depuis l'été 1996, le centre de services sociaux d'Uashat a pris en charge les services d'intervention de la Direction de la Protection de la Jeunesse (D.P.J.) ayant pour but d'offrir des services psychosociaux et de réadaptation aux jeunes en difficulté et à leur famille. La Communauté dispose également d'une résidence pour les déficients intellectuels montagnais (ouverte récemment), un foyer pour les adolescents en difficulté, ainsi que d'un centre pour les femmes victimes de violence conjugale.

Outre les services sociaux et de santé, la communauté de Uashat mak Mani-Utenam gère ses propres écoles (primaires et secondaires). On retrouve également dans cette communauté deux églises de confession catholique et deux maisons des jeunes desservant ainsi Uashat et Maliotenam, de même qu'une radio communautaire. Par ailleurs, de nouvelles infrastructures communautaires ont été construites depuis peu. Il s'agit principalement d'un aréna à Maliotenam, d'un centre communautaire à Uashat et de piscines pour chacune des parties de la Communauté.

La communauté de Uashat mak Mani-Utenam sert également de centre de services pour les Montagnais (ou Innu) de la Côte-Nord. Par exemple, le Centre Ka Uauitshiakanit héberge des Autochtones montagnais ou naskapis au prise avec des problèmes de surconsommation de psychotropes. Une clinique de consultants en santé mentale et en soins infirmiers a ouvert ses portes à Sept-Îles en 1995 et cible les autochtones de toute la région de la Côte-Nord.

De plus, des services parajudiciaires sont offerts aux autochtones par l'association " Services parajudiciaires autochtones du Québec " dont l'adresse postale est au Conseil de bande. À Sept-Îles, les Autochtones qui n'habitent pas à l'intérieur de la Communauté peuvent bénéficier de l'aide du " Regroupement des Montagnais hors-réserve de Sept-Îles ". Cette association vise à regrouper les Autochtones hors réserve pour la défense de leurs droits.

Le Conseil de bande fournit des services de formation à la communauté de Uashat mak Mani-Utenam. D'une part, le Conseil de bande offre des services d'information scolaire, de suivi des dossiers administratifs et autres services du genre destinés aux étudiants qui poursuivent une formation académique dans des institutions publiques, soit à l'éducation aux adultes (DEP), au collégial ou à l'université. Les responsables de ce secteur estiment qu'environ 100 étudiants sont inscrits à des programmes de DEP (Diplôme d'Études Professionnelles), 100 étudiants au niveau collégial et universitaire et environ 50 étudiants inscrits aux cours pour adultes.

D'autre part, le Conseil de bande s'occupe également des services de formation sur mesure, qui consiste à l'achat de cours spécifiques pour former des travailleurs qui occuperont des emplois sur des projets particuliers dans la Communauté. Par exemple, en prévision de la construction d'une scierie sur la Réserve, des cours en déboisement pré-commercial et en affûtage ont été organisés. De plus, les responsables de la formation sur mesure s'occupent de programmes visant à augmenter le niveau d'employabilité des personnes sans emploi.

#### **4.1.8 Situation du logement**

##### Sept-Îles/Port-Cartier

La situation du logement à Sept-Îles et à Port-Cartier a peu évolué par rapport à la fin de 1996. La légère reprise économique constatée sur la Côte-Nord n'a pas eu de répercussions sur la situation du logement locatif. Selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation des logements locatifs a même augmenté à Sept-Îles. Il est passé de 9,7 % en octobre 1996 à 11,7 % en octobre 1997. Les taux d'inoccupation des appartements de faibles dimensions s'élèvent alors à 20,9 % pour les studios et à 11,8 % pour les appartements d'une chambre à coucher. Ce type de logements souvent occupés par les travailleurs en provenance de l'extérieur de la région ne semble pas trouver preneurs. Rappelons que la majorité des travailleurs au chantier SM-3 proviennent de la région de Sept-Îles/Port-Cartier. De plus, l'ensemble des travailleurs loge au campement principal du chantier.

##### Uashat mak Mani-Utenam

La situation du logement dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam contraste grandement avec celle de Sept-Îles. La forte croissance démographique exerce une pression constante sur la demande en logements.

Afin de remédier à cette situation, le Conseil de bande prévoit la construction de 50 logements par année d'ici les prochaines années. Sur ce nombre, 35 seront subventionnés entièrement par le Conseil de bande.

## 4.2 Revue de presse

En raison de ses incidences économiques, politiques et sociales régionales, le projet SM-3 a fait l'objet d'une importante couverture médiatique. L'analyse de la revue de presse devient donc un moyen d'obtenir un portrait, bien que partiel, du contexte social de la région touchée par le projet. L'objectif poursuivi dans la présente section est d'identifier les moments charnières, les événements marquants ainsi que les principaux acteurs impliqués, de manière à cerner la dynamique socio-politique entourant le projet SM-3.

Cependant, il importe de préciser que l'analyse qui suit présente les faits et les opinions tels qu'ils ont été rapportés par les médias. Ainsi, là où il était pertinent, des références à l'article ou au résumé des transcriptions d'émissions de radio ou de télévision seront citées. L'Administration du chantier SM-3 d'Hydro-Québec a regroupé les articles publiés dans les hebdomadaires régionaux (Le Nord-Est, Le Port-Carquois, Presse Côte-Nord, et Innuvelle) ; les quotidiens et hebdomadaires provinciaux (La Presse, Le Devoir, Le Journal de Québec, Le Journal de Montréal, Hour) ; de même que les transcriptions d'entrevues réalisées à la radio par CKCN et CBSI (Sept-Îles), CIPC (Port-Cartier) et à la télévision par CFER et CJBRT (Rimouski).

Le lecteur trouvera pour mémoire dans la sous-section 4.2.1 un résumé de la revue de presse effectuée dans l'étude de *Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux* pour la période 1993-1994 et trouvera ensuite dans la sous-section 4.2.2 un résumé de la revue de presse effectuée dans l'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Impacts sociaux* pour la période 1994-1996.

### 4.2.1 Résumé de la revue de presse 1993-1994

Le projet hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 était très attendu par la population de la région de Sept-Îles en raison des retombées économiques qui lui étaient associées. Un regroupement de gens d'affaires et d'intervenants économiques (Regroupement Pro-SM3) estimait que la région avait besoin de ce projet pour se sortir de sa situation précaire. Aux audiences publiques tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en février et mars 1993, les divergences de point de vue entre partisans du développement économique régional et défenseurs de l'environnement ont eu pour effet de diviser la population, notamment en ce qui concerne la protection des ressources salmonicoles de la rivière Moisie.

Après de longs mois d'attente qui ont eu pour effet d'exaspérer la population, le gouvernement a finalement émis le décret autorisant les travaux (24 février 1994), tout en émettant certaines conditions.

La principale condition exigeait de ne pas procéder au détournement des rivières Carheil et aux Pékans (la composante la plus contestée du projet), avant qu'un comité scientifique fédéral-provincial ne se soit penché davantage sur les incidences d'un tel détournement sur les salmonidés de la rivière Moisie. Si certains, notamment chez les coalitions d'écologistes de l'extérieur de la région, ont pu y voir une manœuvre électoraliste, il semble que dans la région, la décision de mettre en chantier un projet restreint suivant les recommandations du BAPE a donné satisfaction à la fois aux partisans du développement économique régional et aux partisans de la conservation des ressources salmonicoles dans le bassin de la Moisie.

Les thèmes de l'économie et de l'emploi avaient dominé les discussions entourant l'éventuelle réalisation du projet SM-3. La majeure partie de la population avait d'ailleurs été influencée par les promesses d'emplois formulées par les leaders d'opinion de la région. L'emploi local, qui était au cœur des préoccupations du milieu durant la phase d'analyse du dossier, s'est aussi révélé être le nerf de la guerre après l'annonce de la décision du Gouvernement. Syndicats et gens d'affaires de la région se sont regroupés pour faire savoir au Gouvernement qu'avec l'amorce du projet et le lancement des appels d'offres, ils entendaient redoubler de vigilance concernant l'obtention d'une juste part des emplois et contrats pour les travailleurs et entreprises de la région dans le cadre de la réalisation du projet SM-3.

Cette vigilance de tous les instants promise par les intervenants locaux n'a d'ailleurs pas tardé à se faire sentir. En effet, peu de temps après le début des travaux, des travailleurs de la région appuyés par les dirigeants politiques locaux ont manifesté en érigeant une barricade sur la voie d'accès au chantier. Ils dénonçaient les entrepreneurs de l'extérieur de la région qui avaient choisi d'emmenner au chantier une majorité de travailleurs provenant d'autres régions du Québec (des employés réguliers qualifiés de 12/12 dans le jargon de la construction). Cette manifestation déboucha rapidement sur une entente assurant qu'à compétence égale, la priorité d'embauche serait accordée aux travailleurs régionaux.

Les membres de la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam ont, pour leur part, été des acteurs importants dans l'évolution du dossier SM-3 au cours de la période 1993-1994. Tout comme la communauté allochtone de la région de Sept-Îles, la communauté montagnaise ne constitue pas un groupe d'opinion monolithique en ce qui concerne le projet. Les principaux groupes d'intervenants montagnais dans le dossier au cours de cette période ont été le Conseil de bande et la Coalition Nitassinan, un regroupement traditionaliste de la communauté.

Malgré des positions relativement semblables (notamment sur le refus d'accepter la clause d'extinction des droits territoriaux qu'Hydro-Québec souhaitait inclure dans l'Entente avec la Communauté montagnaise et la volonté d'assurer le maintien des droits ancestraux et la préservation de la ressource salmonicole), ces deux groupes n'avaient pas la même vision sur l'opportunité de réaliser le projet.

Le Conseil de bande était plus conciliant envers le projet en raison de ses retombées possibles sur l'emploi pour la Communauté. À l'opposé, la Coalition Nitassinan opposait une fin de non recevoir au projet en tenant des propos s'apparentant plus à ceux des groupes voués à la protection de l'environnement. Même si les différentes prises de position politiques exprimées envers le projet SM-3 par ces deux groupes au cours de la période 1993-1994 étaient exacerbées par un contexte préélectoral tendu dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, il n'en demeure pas moins qu'elles étaient le reflet d'une difficile recherche de consensus sur la façon de gérer le développement et d'assurer l'avenir de la population montagnaise.

Après la tenue de consultations publiques dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam sur l'Entente intervenue avec Hydro-Québec au printemps 1994, un référendum a été tenu par le Conseil de bande à la mi-juin 1994 pour faire approuver les termes de l'Entente. Le résultat obtenu au référendum (53% de la Communauté en faveur de la signature de l'Entente) a confirmé les divergences existant au sein de la Communauté. En effet, les résidants de Mani-Utenam ont rejeté massivement l'Entente alors que les résidants de Uashat se prononçaient largement en sa faveur. Peu après, l'arrestation et la condamnation à l'emprisonnement de certains leaders traditionalistes suite à l'érection d'une barricade sur le chemin d'accès à la future centrale de SM-3 eurent d'importantes répercussions sur l'attitude d'une certaine partie de la population vis-à-vis du projet et, conséquemment, sur le climat social dans l'ensemble de la Communauté.

#### **4.2.2 Résumé de la revue de presse 1995-1996**

Un an après l'émission du décret gouvernemental autorisant le projet SM-3 sans la composante controversée de dérivation des rivières Carheil et aux Pékans, Hydro-Québec rendait publique en février 1995 l'étude de faisabilité d'un suréquipement sur les plans technique, économique et environnemental. Les modifications apportées au projet visaient alors à rendre l'aménagement hydroélectrique plus performant en l'absence du détournement. En attendant le rapport du Comité fédéral-provincial chargé d'étudier l'impact du détournement sur les salmonidés de la Moisie, les groupes de pression ont continué à réclamer auprès des gouvernements la création d'un réseau provincial de rivières patrimoniales. Les groupes locaux de protection des rivières à saumons, notamment l'Association pour la protection de la rivière Moisie, cherchaient ainsi à soustraire la rivière Moisie des rivières potentiellement exploitables à des fins hydroélectriques.

Les premières informations émanant du rapport scientifique sur le saumon de la Moisie ont été divulguées à la fin de 1996. Les experts mandatés ont alors affirmé que les modifications de débit engendrées par le détournement feraient migrer le saumon plus rapidement vers l'amont de la rivière. Par conséquent, le succès de pêche serait quelque peu affecté, notamment pour le secteur de la zec Moisie. Autrement dit, les pêcheurs auraient plus de difficultés à capturer le saumon et verraient leur saison de pêche écourtée d'environ trois jours. Par contre, le groupe d'experts ne prévoyait aucun impact du détournement sur l'habitat, la génétique ou la population du saumon.

La décision finale, qui n'avait toujours pas été prise en décembre 1996, revenait cependant toujours au gouvernement du Québec. De concert avec le débat entourant le détournement des affluents de la rivière Moisie, le report de la deuxième phase de l'aluminerie Alouette, une entreprise grande consommatrice d'électricité, a ramené à l'avant scène la polémique concernant l'opportunité du projet SM-3. Au cours de la période 1995-1996, la construction du projet SM-3 s'est déroulée dans un contexte de surplus énergétique, marqué entre autres par l'arrêt du Programme d'efficacité énergétique Écono-confort d'Hydro-Québec, ainsi que par le Débat public sur l'énergie.

Le questionnement autour de la nécessité du projet SM-3 a fait courir des rumeurs selon lesquelles la construction serait peut-être stoppée. Ces rumeurs ont eu pour effet de faire réagir le Regroupement Pro-SM3, bien décidé à poursuivre la défense du projet. Lancé en pleine campagne électorale, le projet SM-3 continuait ainsi à faire l'objet d'enjeux politiques, malgré l'avancement des travaux. Par ailleurs, les activités entourant la construction de l'aménagement hydroélectrique ont été suivies par la population régionale. Au cours de la période 1995-1996, les médias ont tenu leur auditoire au courant de la progression des travaux, des contrats obtenus par les entreprises régionales ou de l'extérieur, des faits divers et de la vie au chantier, de même que des possibilités d'observer l'action sur le terrain grâce aux visites organisées par Hydro-Québec.

La répartition des retombées au sein de la région ainsi que la maximisation des retombées régionales économiques ont été les thèmes qui ont dominé les discussions entourant la construction du projet Sainte-Marguerite-3 en 1995 et 1996. D'une part, la région apprenait en juillet 1995 l'admissibilité de la MRC de Sept-Rivières à un crédit de 28 millions de dollars dans le cadre de la Politique de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec. Les maires de la MRC ont choisi de consacrer 70 % (19,6 millions) du montant global à la réalisation d'initiatives de mise en valeur de l'environnement et la balance des crédits (8,4 millions) à des projets de développement régional. Sur les 8,4 millions de dollars consacrés au développement régional, 5 millions \$ avaient déjà été promis à la relance de l'usine de pâte de Port-Cartier par la compagnie Uniforêt, soulageant par le fait même la municipalité de Port-Cartier d'une dette importante contractée pour le rachat des installations appartenant auparavant à la compagnie Cascade.

Malgré cela, les critères d'admissibilité établis par Hydro-Québec pour accepter le financement des projets ont suscité quelques critiques pendant l'année 1996, à la suite du rejet de 18 projets des Corporations de développement économique de la région par la MRC de Sept-Rivières. Par ailleurs, un projet déposé à la Ville de Sept-Îles par le comité de citoyens de Clarke City visant à contrer l'érosion des berges dans ce secteur, a aussi suscité la controverse. En effet, le Conseil municipal de Sept-Îles, qui avait la responsabilité d'effectuer un premier tri parmi les projets qui lui étaient présentés, désirait consacrer seulement 972 000 \$ à l'enrochement des berges de Clarke City au lieu des 2 millions estimés nécessaires pour enrayer l'érosion et protéger une trentaine de résidences.

La répartition des retombées économiques liées directement aux travaux du chantier entre les diverses municipalités a également été à l'origine de tensions politiques locales. Les intervenants politiques et économiques de Gallix et Port-Cartier ont exprimé leur mécontentement à l'égard des retombées dans leurs municipalités respectives, en réclamant davantage de la part d'Hydro-Québec.

Ces expressions de mécontentement illustrent bien l'ampleur des attentes régionales à l'égard des retombées économiques du projet. D'ailleurs, les travailleurs de la construction tout comme les gens d'affaires, ont réclamé une plus grande part de participation de la région aux travaux. Les travailleurs sont restés vigilants quant à l'embauche de personnel provenant de l'extérieur de la région, notamment vis-à-vis du recours aux employés permanents par des contractants non-originaux de la Côte-Nord. Pour leur part, les entrepreneurs locaux ont protesté contre les politiques d'octroi de contrats d'Hydro-Québec. La Société d'état a fini par céder aux pressions en acceptant de restreindre l'admissibilité de certains appels d'offres à la région ou de fractionner certains contrats qui excédaient quelque peu les cent mille dollars.

Le Comité des retombées économiques (composé de représentants de la région et d'Hydro-Québec) a veillé à cette répartition des contrats, de même qu'à faire connaître les entreprises locales auprès d'entrepreneurs généraux afin de favoriser l'octroi de sous-contrats (selon les compétences et l'expertise disponibles). Malgré certaines expressions de mécontentement de la part de gens d'affaires, les principaux acteurs économiques de la région ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des efforts de maximisation des retombées régionales qui, après un premier bilan en 1995, se sont avérées plus importantes que prévues. Les projets locaux d'envergure comme SM-3 et Alouette ont semblé insuffler un nouvel espoir de prospérité économique régionale, redonnant envie aux jeunes de rester dans leur région natale (malgré le fait que seule une minorité d'entre eux pourra se trouver de l'emploi auprès de ces grands employeurs).

Tout comme pour les Communautés et les groupes d'intérêts allochtones, le projet SM-3 et l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam ont été la source d'enjeux politiques et économiques au sein de la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam en 1995 et 1996. La formation de la main-d'œuvre et les retombées économiques au sein de la Communauté ont constitué des dossiers importants pour les intervenants montagnais. Selon les termes de l'Entente, le Conseil de bande et Hydro-Québec avaient convenu de mettre en œuvre un programme de formation de la main-d'œuvre montagnaise dans le cadre de la construction d'un tronçon de la route d'accès à SM-3. Les Montagnais et la Société d'état visaient ainsi à favoriser l'obtention de cartes de compétences qui permettraient à des résidents de la Communauté de travailler à l'extérieur de la réserve.

Par ailleurs, les dissensions à l'égard du projet SM-3 ont continué à se manifester au sein de la communauté montagnaise en 1995 et 1996. Un groupe d'Innus de Maliotenam a déposé une requête en Cour fédérale afin de se constituer en Bande autonome.

Les requérants (environ une trentaine de personnes) ont alors fait ressortir que des divergences idéologiques existent au sein de la Communauté, notamment à l'égard du dossier SM-3, et que celles-ci ont contribué à aggraver les tensions sociales. Pour sa part, le chef du Conseil de bande a défendu le projet SM-3 devant les participants à la " National Hydropower Association Annual Conference " à Washington, mentionnant entre autres que le projet constitue une solution économique rentable ayant des impacts minimes sur l'environnement. Subséquemment, les Premières Nations de Mamit Innuat, représentant les Communautés montagnaises de Mingan, Natashquan, La Romaine et Pakuashipi (Saint-Augustin), ont dénoncé les propos tenus par le chef de Uashat mak Mani-Utenam, en solidarité avec les autres groupes autochtones touchés par les projets d'Hydro-Québec.

Bien qu'il ne comporte aucun préjudice pour les droits et les titres des terres des Montagnais, le projet SM-3 s'inscrit dans une problématique plus large liée aux revendications territoriales. Une décision de la Cour suprême sur les droits ancestraux des Autochtones a confirmé le droit des autochtones à pratiquer les activités traditionnelles sur leurs territoires ancestraux sous certaines conditions (équité économique, protection de la faune, etc.). Ce jugement de la plus haute cour du Canada pourrait devenir un facteur clé dans le cadre des négociations en cours liées au développement du territoire et à l'exploitation des ressources. D'ailleurs, le chef du Conseil de bande était d'avis que la Communauté comprenait mieux l'importance des négociations grâce à l'expérience des négociations avec Hydro-Québec pour le projet SM-3.

Certains membres de la Coalition Nitassinan (mouvement traditionaliste montagnais) ont dû revenir devant les tribunaux afin de subir leur procès relativement aux barricades érigées en juin 1994 sur le chemin d'accès menant au chantier de construction SM-3. En 1996, le chef de la Coalition et onze autres accusés ont été reconnus coupables pour le blocus de la route, ainsi que pour s'être introduit par infraction dans un chalet à proximité de la barricade. Le juge estimait que : " les Montagnais ont collectivement une revendication sur les territoires touchés par les travaux d'Hydro-Québec, mais qu'individuellement, aucun des accusés n'a de droit de propriété sur ces terrains ". Par ailleurs, une cinquantaine de familles affiliées à la Coalition Nitassinan a refusé d'encaisser un chèque provenant des intérêts des montants obtenus grâce à l'Entente et distribué par le Conseil de bande à chaque famille de la Communauté. Ce refus marquait leur désapprobation par rapport à la mise en œuvre du projet SM-3 et à l'attitude du gouvernement et du Conseil de bande concernant les questions territoriales.

#### **4.2.3 Revue de presse 1997-1998**

##### Chantier SM-3

Les médias locaux ont continué à couvrir les principaux événements survenus au chantier SM-3 pour la période 1997-1998, comme la progression des travaux, les contrats obtenus par des firmes locales ou de l'extérieur de la région, les faits divers, la vie au chantier, etc.

Les nombreux articles de journaux, reportages télévisés et radiophoniques couvrant ces événements montrent l'importance d'un chantier comme SM-3 dans l'actualité de la région de Sept-Îles/Port-Cartier et de la Côte-Nord.

*La région suit l'état d'avancement des travaux*

En janvier 1997, Hydro-Québec entamait sa quatrième année des travaux au chantier Sainte-Marguerite-3. La Société d'état annonçait du même coup que l'aménagement hydroélectrique coûterait moins cher que prévu. En effet, la forte concurrence dans le domaine de la construction, qui découle du contexte économique (ex. rareté des grands travaux), oblige les entrepreneurs à présenter des soumissions à la baisse pour décrocher les contrats au chantier. Cette situation perdure depuis le début des travaux en avril 1994. Selon M. Laurent Busque, chef du chantier SM-3, la majorité des contrats ont ainsi été octroyés en dessous des prévisions (Le Soleil, 24 janvier 1997). Monsieur Busque donne l'exemple du contrat pour la construction du barrage principal, évalué à 135 millions de dollars par Hydro-Québec, et finalement octroyé à 113 millions à la firme EBC de l'Ancienne-Lorette. Cependant, en raison des imprévus et des nombreuses réclamations dans un chantier de l'ampleur de SM-3, M. Busque ne s'avance pas à prévoir des économies réelles pour l'ensemble du projet, dont le coût est évalué à 2,1 milliards de dollars. (CJBRT, 24 janvier 1997).

Au moment même où Hydro-Québec fait connaître les économies réalisées dans le cadre du projet SM-3, plusieurs sous-traitants se plaignent du retard dans le paiement de leurs services par les entrepreneurs généraux au chantier. Une telle situation aurait été engendrée par un contexte de grande compétitivité qui oblige les entrepreneurs à émettre des soumissions très près des coûts réels, laissant peu de marge de profits. Les entrepreneurs réclament des dédommagements auprès d'Hydro-Québec pour les moindres travaux non prévus au contrat. Hydro-Québec étudie les demandes, ce qui a pour conséquence de retarder les paiements des sous-traitants. Ceux-ci sont tout de même protégés par les retenues que la Société d'état effectue auprès des entrepreneurs généraux. Ces questions ont obligé Hydro-Québec à s'expliquer auprès des médias locaux alertés par le milieu d'affaires régional. Quelques entrepreneurs auraient subi des inconvénients en raison de retards dans les paiements.

Par ailleurs, les travaux au chantier SM-3 avançaient tellement bien en juin 1997 qu'Hydro-Québec annonçait le devancement de six mois la mise en service de la centrale en 2001 (Port-Carfois, 15 juin 1997). Le devancement des travaux pourrait permettre à la Société d'état de faire des économies de 80 millions \$ sur les frais d'intérêts des emprunts encourus pour financer les travaux, et de 50 millions \$ sur les ventes d'énergie produite plus tôt que prévu (RDI, 4 juillet 1997). Le devancement s'explique par un changement de contexte (ouverture des marchés énergétiques) par rapport à celui qui prévalait à l'annonce du projet.

Hydro-Québec n'avait pas besoin de l'énergie supplémentaire fournie par SM-3 au moment de l'annonce du projet. L'échéancier était alors fixé en 2003 (La Presse, 11 juin 1997 ; Le Journal de Montréal, 11 juin 1997).

La mise en eau du réservoir a donné lieu à une cérémonie en avril 1998 visant à souligner cette étape importante du projet et la contribution de l'ensemble des travailleurs au chantier (Nord-Est, 5 avril 1998). Les travailleurs se sont montrés très fiers de leur contribution à l'aménagement du complexe hydroélectrique, soulignant la difficulté des travaux mais aussi la satisfaction du travail bien fait (RDI, 1<sup>er</sup> avril 1998). Hydro-Québec franchissait une autre étape importante en août 1998 avec la fin des travaux d'enrochement du barrage. Ceci a aussi donné lieu à une autre célébration au chantier SM-3.

### *La vie de chantier*

Il y avait en 1997 et 1998 autour de 700 à 1000 travailleurs au chantier SM-3, dont près de 70 % provenait de la région. Les horaires de travail (12 heures par jours) obligent les travailleurs à habiter au campement SM-3. Celui-ci forme en quelque sorte un village isolé où les gens se côtoient quotidiennement pour le travail mais aussi sur les heures de repas et dans les loisirs, ce qui fait dire à certains que le chantier constitue une " grande famille " (CKCN, 24 septembre 1998). Un accident de travail mortel est cependant venu assombrir la vie de chantier en mars 1998 : une roche de la paroi de la galerie d'amenée s'est détachée et est tombée sur la tête d'un travailleur. Il va sans dire que les travailleurs ont été ébranlés par cette mauvaise nouvelle (CFER, 24 mars 1998).

Comme ailleurs au Québec, le chantier n'est pas épargné par certaines formes de criminalité. La Sûreté du Québec a procédé en novembre 1997 au démantèlement d'un réseau de trafic de stupéfiants au chantier SM-3. En tout, sept suspects ont été arrêtés par les policiers, dont certains se trouvaient sur le chantier même. Des perquisitions ont été effectuées au campement principal du chantier de construction, de même que dans des résidences de Sept-Îles. C'est Hydro-Québec qui avait alerté la Sûreté après avoir reçu des plaintes d'employés " à l'effet qu'il y avait consommation et trafic de drogue sur le chantier " (CKCN, 26 novembre 1997). L'enquête, qui s'est échelonnée sur neuf mois, a nécessité les services d'un agent double et de 36 policiers (Le Journal de Québec, 27 novembre 1997). Les perquisitions ont permis de trouver des quantités de cocaïne et de marijuana évaluées à 15 000 \$ sur le marché noir.

### *La population pourra s'approprier la nouvelle route*

Dans la région de Sept-Îles et Port-Cartier, les routes publiques de pénétration à l'intérieur des terres ne sont pas nombreuses. Ceci explique probablement la couverture médiatique importante entourant le passage de la route d'accès SM-3 au statut de route publique, marquée par l'entrée en vigueur du Code de sécurité routière du Québec.

En effet, en mars 1997, le Code de la sécurité routière a commencé à être appliqué sur la route d'accès, ce qui a obligé les usagers à respecter les règles d'usage, au même titre que les routes provinciales telles que la route 138 (CKCN, 1<sup>er</sup> avril 1997). Ce sont les agents de la paix d'Hydro-Québec qui veillent à faire respecter le Code de la route. Cette mesure vise surtout à prévenir les accidents graves et à assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, c'est-à-dire des travailleurs comme des visiteurs.

Le porte-parole d'Hydro-Québec mentionne d'ailleurs qu'aucun accident mortel n'avait été répertorié sur la route de SM-3 en date de mars 1997. Cependant, à la fin de 1997, un reportage de la radio de Sept-Îles (CBSI, 6 novembre 1997) évoquait la détérioration de la sécurité routière sur la route d'accès à SM-3. La vitesse excessive sur la route aurait été la cause de quelques accidents graves, dont certains accidents mortels, un peu plus tôt dans l'année. Environ 120 000 véhicules ont emprunté cette route au cours de l'année 1997.

Parmi ces véhicules, on dénombre plusieurs travailleurs originaires de la région qui retournent à la maison durant les week-ends, étant donné la proximité du chantier SM-3 des municipalités de Sept-Îles et Port-Cartier. Les responsables du chantier ont tenté de sensibiliser les travailleurs à réduire la vitesse sur cette route. Malgré une surveillance accrue les vendredis soirs, les patrouilleurs d'Hydro-Québec n'arrivaient pas à faire réduire la vitesse.

#### *Au pays des “ Bâtisseurs d'eau ”*

La série télévisée “ Les Bâtisseurs d'eau ” présentée en 1997, qui illustre la période de la nationalisation de l'électricité et de la construction des grands barrages de la Côte-Nord, a rappelé à plusieurs Nord-côtiers l'époque des grands chantiers. Pour plusieurs, le chantier SM-3 semblait alors correspondre à la même symbolique de travaux de construction démesurés, où des rivières complètes sont détournées et ensuite stoppées par d'immenses barrages. À plusieurs reprises, les médias ont souligné le fait que la région possède le plus gros chantier de construction en cours au Québec (Magazine Québec Entreprises, mai/juin 1997).

La population manifeste son intérêt envers ces grands ouvrages par les nombreuses visites dans les différents complexes hydroélectriques de la Côte-Nord. Ceux-ci constituent des attractions touristiques majeures pour cette région dite de “ ressources ”. Le chantier SM-3 n'est pas en reste puisqu'il a continué d'attirer les visiteurs et touristes en 1997 et 1998 (le chantier est ouvert au public depuis l'été 1996). Les visites guidées, d'une durée de trois heures, permettent aux visiteurs de se familiariser avec les principes de construction d'un complexe hydroélectrique (Le Nord-Est, 10 août 1997), ainsi que d'observer l'état d'avancement des travaux (ex. le barrage dont les différentes couches d'agrégats ressemblent à un “ pâte chinois ”, la future salle des turbines à 80 mètres sous terre, etc.).

En 1997, le chantier SM-3 a accueilli, près de 2 800 visiteurs, une augmentation d'environ 70 % par rapport à l'année précédente (CIPC, 3 septembre 1997). La saison touristique 1998 a été meilleure que l'année précédente avec un total de 5 500 visiteurs (CBSI, 9 septembre 1998). Selon M. Luc Bourassa, agent d'information au chantier SM-3, plusieurs de ces visiteurs proviennent de la région de Sept-Îles et Port-Cartier ou de la Côte-Nord en général (CBSI, 22 octobre 1997). Enfin, le chantier a été l'hôte du gala des Grands prix du tourisme de l'Association touristique régionale Duplessis en mars 1998 et a même remporté un prix dans la catégorie "Grande entreprise publique" (Presse Côte-Nord, 26 mars 1998). Ceci constitue en quelques sortes une preuve de la consécration du chantier comme attraction touristique régionale.

#### Ligne de transport d'énergie SM-3/Poste Arnaud

La construction de l'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 sur un site jusqu'alors inaccessible impliquait dès le départ un lien énergétique entre la nouvelle centrale et le réseau existant de transport d'énergie d'Hydro-Québec. Les porte-paroles de la Société d'état ont annoncé à la mi-juin 1997 la construction d'une ligne de transport d'énergie reliant la future centrale SM-3 au poste de distribution Arnaud à Sept-Îles (Port-Carfois, 15 juin 1997).

Le corridor emprunté par la ligne serait situé à proximité de la route d'accès à SM-3, ce qui faciliterait la construction et l'entretien de l'ouvrage et en diminuerait les coûts. Le corridor emprunté comporterait peu de contraintes techniques et environnementales. Le trajet évite des zones sensibles (seulement 1 km du tracé serait situé en zones environnementales dites sensibles). Hydro-Québec atténue les répercussions environnementales engendrées par la ligne et les travaux de construction. D'après un reportage de CFER (12 juin 1997), les environnementalistes de la région se sont montrés satisfaits par les explications d'Hydro-Québec. Le tracé a d'ailleurs été soumis aux différents intervenants du milieu avant d'être adopté de façon définitive (CKCN, 12 juin 1997).

Le Comité de développement de Clarke City a fait connaître ses inquiétudes concernant le passage de la ligne sur son territoire, en raison de la proximité des résidences. Le Comité estimait que le passage de la ligne à cet endroit nuirait à la qualité du paysage, de même qu'à un développement résidentiel projeté (CFER, 17 septembre 1997). Suite à cela, Hydro-Québec a modifié légèrement le tracé pour faire passer la ligne au nord, plutôt qu'au sud des lignes existantes en provenance du complexe Churchill Falls (CBSI, 18 septembre, 1997). La présidente du Comité de citoyens de Clarke City s'est dite satisfaite de la modification du tracé.

Ce projet de 110 millions de dollars (\$ 65 millions pour la construction de la ligne et \$ 34 millions pour les modifications au poste Arnaud) devrait engendrer entre cinq et dix millions de dollars en retombées régionales, soit un pourcentage moins élevé comparativement à d'autres types de travaux. Cette situation s'explique par le degré de spécialisation des travaux de construction d'une ligne de transport d'électricité.

Les entrepreneurs de la région ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour la construction des pylônes, mais pourront accomplir d'autres tâches moins spécialisées, telles que le déboisement de l'emprise (CBSI, 12 juin 1997). Les travaux devraient débuter plus tôt que prévu, soit en avril 2000 afin que la ligne soit opérationnelle en même temps que la mise en service de la centrale qui a été devancée elle aussi de six mois (CIPC, 12 juin 1997). Il semble que le tracé de la ligne de transport a fait l'unanimité dans le milieu (CFER, 25 mai 1998). Le tracé définitif a été annoncé en mai 1998. Il ne restait alors plus à Hydro-Québec qu'à obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires (LCN, 25 mai 1998).

### Retombées économiques du projet SM-3

Les retombées économiques du projet SM-3 ont continué à faire les manchettes en 1997 et en 1998. En mai 1997, le chef du chantier SM-3 a présenté à la Chambre de commerce de Sept-Îles un compte-rendu des retombées économiques du projet dans la région. Les membres de la Chambre de commerce se seraient montrés satisfaits de ces retombées, calculées en termes de masse salariale, d'achats de biens et services, etc. (CIPC, 14 mai 1997). La question de l'embauche de main-d'œuvre locale demeure cependant toujours un sujet épineux. En 1997 et 1998, le pourcentage des travailleurs de la région au chantier s'élève autour de 70 %, un résultat qui satisfait les gens intéressés à maximiser les retombées économiques locales (CIBS, 14 mai 1997).

Malgré le pourcentage élevé de participation des travailleurs au chantier SM-3, le milieu d'affaires et les représentants politiques de la région de Sept-Îles et Port-Cartier auraient commencé à se préoccuper davantage du besoin grandissant de générer de nouveaux projets de construction dans la région (Le Soleil, 2 mai 1997). Ces milieux constatent qu'il faudra continuer à faire travailler " les gens de la construction ", un fois l'aménagement hydroélectrique complété. Par ailleurs, le chantier SM-3 procure tout de même des retombées permanentes à la région, à savoir la route d'accès et de nouvelles possibilités d'exploiter les ressources forestières du territoire.

Les activités de la compagnie Uniforêt, qui est responsable du déboisement du réservoir SM-3 et de la récupération du bois marchand, ont été soulignées dans les médias régionaux (Profil d'affaires de la Côte-Nord, juillet-août 1997). Le dernier chargement de bois du réservoir a été acheminé à l'usine de Port-Cartier en janvier 1998. La compagnie Uniforêt continue d'utiliser la route SM-3 pour l'exploitation forestière des secteurs situés hors des limites du réservoir (Le Port-Carfois, 25 janvier 1998 ).

En février 1998, c'était au tour du Comité régional de suivi des retombées économiques de dresser un bilan des retombées économiques du projet à mi-chemin des travaux au chantier SM-3. Le porte-parole du Comité, M. Luc Dion, se disait très satisfait de la mise en œuvre du projet en mentionnant que les retombées dépassaient ses prévisions (CKCN 27 février 1998).

Le Comité des retombées économiques, mis sur pied au début des travaux afin de maximiser les retombées économiques régionales, y serait pour une grande part dans le succès obtenu par la région. Monsieur Dion souligne la bonne volonté des représentants d'Hydro-Québec au chantier SM-3, qui ont fait preuve " d'une bonne écoute ". Ces représentants auraient sensibilisé les décideurs d'Hydro-Québec au siège social de Montréal à l'égard de l'intérêt de fractionner certains contrats pour laisser plus de chances aux entrepreneurs régionaux.

En effet, selon le magazine Québec Entreprises (mai/juin 1997), le chef du chantier aurait fait des démarches auprès du comité exécutif d'Hydro-Québec pour changer les façons de faire de la Société d'état. Le fractionnement des contrats a ainsi permis à plusieurs entreprises de la région de participer aux bénéfices, même si plusieurs entreprises locales n'ont pas eu besoin de telles mesures. Plusieurs entreprises locales se seraient montrées très concurrentielles vis-à-vis d'autres entreprises du Québec en remportant des soumissions ou en les perdant de justesse (CFER, 27 février 1998).

Le projet SM-3 a aussi permis à une entreprise montagnaise (Uisht Construction) d'acquérir de l'expertise et de former des travailleurs montagnais (CJBRT, 27 février 1998 ; Innuvelle, mars 1998). Interrogé sur les retombées économiques du projet SM-3, le chef du Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam, M. Élie-Jacques Jourdain mentionne que les jeunes ont eu plus de difficultés à se trouver de l'emploi au chantier SM-3 en raison de leur manque d'expérience. Or, c'est justement pour fournir de l'emploi aux jeunes que la Communauté a accepté le projet SM-3, malgré l'atteinte portée au territoire traditionnel des Montagnais (CKCN, 2 avril 1998).

#### Programme de mise en valeur intégrée

Rappelons que les municipalités faisant partie de la MRC de Sept-Rivières sont admissibles à un crédit de 28 millions de dollars en vertu du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec. Ce crédit se veut une compensation pour les impacts environnementaux du projet SM-3 qui n'auraient pas été atténués par les mesures d'atténuation mises en œuvre dans le cadre du projet. Le Programme de mise en valeur intégré comporte deux volets distincts, soit d'une part la mise en valeur de l'environnement et d'autre part l'appui au développement régional, ce qui permet de financer des initiatives de différentes natures.

En 1997 et 1998, quelques-unes de ces initiatives ont retenu l'attention des médias locaux et régionaux en raison des enjeux économiques, politiques et sociaux qu'elles soulevaient. À la suite des inconvénients qui ont été occasionnés aux cours de la période 1995-1996, les tractations avec le milieu se sont poursuivies en 1997 et 1998. Il faut mentionner cependant qu'Hydro-Québec a assoupli ses critères d'application et a confié en 1998 la gestion du programme à ses bureaux administratifs régionaux, ce qui a facilité la prise en compte des préoccupations des organismes locaux concernés. Le succès de cette mesure est reflété dans l'acceptation de nombreux projets et dans la conclusion de plusieurs dossiers litigieux en 1998.

### *L'encochement des berges du secteur Clarke*

L'encochement des berges de Clarke City a connu son dénouement durant la période à l'étude. On se rappellera que le projet était réclamé par un comité de citoyens de cet ancien village annexé depuis quelques années à la ville de Sept-Îles. Ceux-ci voulaient contrer l'érosion des berges et ainsi protéger une trentaine de résidences situées dans une baie de la rivière Sainte-Marguerite. Une étude de faisabilité avait confirmé que le projet coûterait non pas 1,2 millions de dollars tel que prévu au départ mais bien 2,2 millions \$. Le Conseil municipal de Sept-Îles s'était montré réticent à consentir une telle somme supplémentaire, étant donné que le reste des crédits accordés par Hydro-Québec avait déjà été prévu pour d'autres initiatives de mise en valeur.

En mars 1997, la décision du Conseil municipal de "tableter" le dossier aurait découragé les citoyens de Clarke City. Selon un article du Soleil (5 mars 1997), les citoyens : "[...] demeurent convaincus que leur secteur est le plus touché par la construction de la centrale SM-3 et qu'ils devraient avoir une juste part des \$ 10,9 millions d'Hydro-Québec" (à savoir le total des crédits consentis à la ville de Sept-Îles dans le cadre du volet environnemental du PMVI). Un article du Nord-Est (9 mars 1997) indique que les gens de Clarke City se sont montrés très tenaces vis-à-vis le Conseil municipal, en se rendant aux assemblées publiques de la Ville afin de manifester leur impatience dans ce dossier. Finalement, la Ville de Sept-Îles cède aux pressions du comité de citoyens et accepte de majorer à 2,2 millions \$ le financement du projet d'encochement des berges afin de rencontrer les normes d'Hydro-Québec pour ce genre de projet (Le Soleil, 19 mars 1997).

La présidente du comité de citoyens se montre satisfaite du changement de position de la Ville dans ce dossier. Elle souligne que les gens de Clarke City travaillent depuis 1982 à trouver une solution à l'érosion des berges. Par la suite, la Ville de Sept-Îles retire un projet de centre d'interprétation de l'histoire de Clarke City (qui célébrait son centenaire en 1998) de sa liste des initiatives d'appui au développement régional, afin de réaffecter le montant prévu au projet d'encochement des berges. Cette décision aurait été prise pour "des questions d'équité" avec le reste de la population Sept-îlienne. Toutefois, avant de procéder, la Ville de Sept-Îles doit obtenir l'autorisation finale d'Hydro-Québec qui évalue le projet conforme aux critères d'application.

Il va sans dire que le Comité de citoyens a continué à faire des pressions pour que le projet se réalise. Le journal Le Soleil (21 mai 1997) rapporte que huit maisons de Clarke City ont des chances de glisser à l'eau avant que les travaux de protection des berges débutent. Le même article fait état de la complexité du dossier, c'est-à-dire que l'encochement des berges doit d'abord être approuvé par Hydro-Québec, puis faire l'objet d'une demande de dérogation au ministère de l'Environnement et de la Faune afin d'éviter la procédure d'évaluation des impacts auquel il serait normalement soumis. Au bout du compte, les résidents risquent de devoir déplacer eux-mêmes leurs résidences. À la fin mai 1997, Hydro-Québec annonçait que le projet d'encochement des berges "ne s'inscrit pas dans un des domaines environnementaux du programme [de mise en valeur intégrée]".

Un article du journal Le Soleil (28 mai 1997) précise toutefois qu'Hydro-Québec ne veut pas financer la protection de berges pour des résidences secondaires afin de ne pas créer de précédent non souhaitable en cette matière. En effet, il n'existe "aucun programme de compensation gouvernementale pour des dommages de causes naturelles à ce type de construction". Cette nouvelle aurait été reçue comme un coup de massue par les résidents de Clarke City. La Ville de Sept-Îles se retrouve par le fait même confrontée à une "dette politique" engagée vis-à-vis des résidents du secteur Clarke en raison de l'abandon du projet de centre d'interprétation (évalué à 720 000 \$).

Hydro-Québec se dit prête à financer le projet afin de régler le problème de façon durable à la condition que l'envrochement des berges soit accompagné d'un concept environnemental acceptable (Le Nord-Est, 1<sup>er</sup> juin 1997). Plus tard, les représentants d'Hydro-Québec se disent prêts à reconsidérer leurs positions à condition que "le milieu s'implique financièrement" dans le projet (Le Nord-Est, 13 juillet 1997). À la fin septembre 1997, Hydro-Québec annonce une entente entre les principaux intervenants qui assure la participation financière de la Ville de Sept-Îles et les résidents concernés (dont la contribution a été fixée à 12 800 \$). Hydro-Québec ne fourni maintenant plus que 1,6 millions \$ des crédits requis sur les 2,2 millions \$ estimés pour l'ensemble du projet (Le Soleil, 22 septembre, 1997). À la fin de 1998, le projet d'envrochement des berges n'était toutefois pas encore réalisé.

#### *L'usine de filtration des eaux à Port-Cartier*

La Ville de Port-Cartier propose d'affecter 2 millions de dollars des crédits du PMVI à la construction d'une usine de filtration de l'eau sur son territoire. En février 1997, le Conseil municipal adopte une résolution pour "critiquer l'inertie d'Hydro-Québec dans ce dossier" (Le Port-Carfois, 16 mars 1997). À la suite de cette résolution, Hydro-Québec invite la Ville à une rencontre pour discuter de la validité du projet (selon les critères du PMVI). En octobre de la même année, Hydro-Québec annonce la construction de l'usine de traitement de l'eau potable au coût de 5 millions \$, dont 1,5 millions \$ seront financés par le biais du volet de mise en valeur de l'environnement du PMVI. La Ville de Port-Cartier s'engage à assurer le reste du financement requis soit 3,5 millions \$.

Selon le communiqué de presse d'Hydro-Québec, le traitement de l'eau potable est jugé prioritaire par les citoyens de Port-Cartier qui doivent faire bouillir l'eau en moyenne trois mois par année en raison des coliformes (Hydro-Québec, Direction régionale Manicouagan, 7 octobre 1997). Le maire de Port-Cartier, M. Anthony Detroio confirme sa satisfaction quant au contenu de l'entente avec Hydro-Québec. Les citoyens de Port-Cartier doivent tout de même donner leur accord à la construction de l'usine puisqu'ils devront absorber une hausse de la taxe d'eau liée notamment aux frais annuels exigés pour l'entretien et l'opération de l'usine (Port-Carfois, 12 octobre 1997).

### *Nettoyage et aménagement de berges d'une rivière à Gallix*

En juin 1997, la Municipalité de Gallix signe une convention de réalisation d'une initiative de "Nettoyage et aménagement des berges de la rivière Brochu et élimination des dépôts clandestins dans les limites de la municipalité de Gallix." (Le Port-Carthis, 1<sup>er</sup> juin 1997). Le projet de nettoyer les berges et le lit de la rivière Brochu a été initié par des citoyens soucieux de redonner à la rivière son aspect naturel et favoriser sa fréquentation par les résidents et les touristes. Une fois le nettoyage des restes d'un ancien pont terminé, on prévoit aménager une aire de détente visible de la Route 138. Les travaux vont aussi s'attarder à éliminer les dépôts clandestins de débris encombrants (carcasses de voitures, appareils ménagers, vieux barils, etc.). Il s'agit de la deuxième initiative de mise en valeur à avoir été approuvée par Hydro-Québec pour la municipalité de Gallix en vertu du PMVI. La première initiative avait permis la stabilisation des berges de la municipalité (située dans l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite) et l'aménagement d'une promenade panoramique.

### *Un projet de développement régional : la relance de la station de ski de Gallix*

Les municipalités de Sept-Îles, Gallix et Port-Cartier ont décidé d'investir une partie du crédit du PMVI dédié au développement régional à la relance du centre de ski de Gallix. À la fin de 1997, les maires de ces municipalités se montrent confiants d'arriver à une entente avec les propriétaires des installations de la station de ski. Cependant, les discussions n'aboutissent pas assez rapidement pour que la station soit ouverte durant la saison 1997-1998. En effet, les municipalités et Hydro-Québec refusent l'offre des propriétaires qui exigent 400 000 \$, soit le montant des dettes de la station (CBSI, 13 février 1998).

En février 1998, on apprend que les trois municipalités sont sur le point de déposer un plan de sauvetage, incluant une participation de 65 000 \$ de la part des municipalités, et ce, au prorata de leur population. Grâce au plan de sauvetage, Hydro-Québec concède les deux millions de dollars nécessaires à l'amélioration des installations récréatives. Il s'agit notamment d'installer un nouveau remonte-pente, de rénover le chalet et d'améliorer les pistes en tant que telles. Une régie inter-municipale se verra confier la gestion du centre de ski (CJBRT, 13 février 1998). Il semble toutefois que les municipalités ont eu de la difficulté à s'entendre sur la répartition des crédits de la PMVI affectés à la mise en œuvre de cette initiative. À la fin juillet 1998, la ville de Sept-Îles fait pression, par le biais d'une résolution présentée par une conseillère municipale, sur la municipalité de Port-Cartier pour que cette dernière respecte son "engagement" de verser 400 000 \$ au lieu de 200 000 \$. Le maire de Port-Cartier affirme plutôt avoir promis 200 000 \$ à même son enveloppe du crédit d'appui au développement régional (CBSI, 28 juillet 1998). Cet événement serait venu mettre de l'ombre sur l'entente dite "parfaite" entre les municipalités partenaires dans ce projet (CIPC, 31 juillet 1998). En octobre 1998, on annonce finalement l'ouverture officielle de la station de ski pour la fin décembre (Presse Côte-Nord, 1<sup>er</sup> octobre 1998).

### *Le PMVI et les nouvelles formules de partenariat proposées par Hydro-Québec*

Hydro-Québec annonce en juin 1997 la possibilité que les régions puissent participer à de nouvelles formules de partenariat dans le cadre des nouveaux projets hydroélectriques. Parmi ces formules, les avantages des sociétés en commandites sont examinés par Hydro-Québec pour les projets de dérivation de rivières devant alimenter les complexes de Bersimis et des Outardes. L'examen de nouvelles formules de partenariat par Hydro-Québec s'expliquerait par l'insatisfaction des régions face à l'actuel Programme de mise en valeur intégrée, qui offre de 1 à 2 % des coûts capitalisés aux MRC affectées par un projet majeur de l'entreprise. En revanche, les sociétés en commandites permettraient aux intervenants régionaux de toucher chaque année les dividendes des projets. (CBSI, 10 juin 1997). À l'occasion de cette annonce, le porte-parole d'Hydro-Québec se défend de vouloir éviter les audiences publiques par l'entremise de ces nouvelles formules (qui ne sont encore, par ailleurs, qu'au stade de discussions préliminaires).

Le concept de partenariat semble avoir fait du chemin dans le discours des intervenants régionaux. En effet, lors de pourparlers entourant le projet de dérivation des rivières Carheil et aux Pékans, certains intervenants se sont montrés intéressés à bénéficier de retombées “sur plusieurs générations”, en mentionnant que l'époque des programmes de compensations est révolue (CBSI, 26 mars 1998).

### *Plusieurs initiatives de mise en valeur ont été approuvées en 1997 et 1998*

Mentionnons finalement l'approbation par Hydro-Québec de plusieurs initiatives de mise en valeur durant la période à l'étude. Celles-ci ont fait l'objet d'annonces dans les médias, sans toutefois soulever de débats, ni de controverses. Il s'agit par exemple des projets d'assainissement des eaux usées du village de Moisie et de Maliotenam, des jardins communautaires à Sept-Îles et Rivière-Pentecôte, d'un musée rappelant l'histoire du secteur Pointe-aux-Anglais de Rivières-Pentecôte (notamment du naufrage de l'amiral Walker) ; la construction d'un pavillon thématique sur la ressource saumon de la rivière aux Rochers à Port-Cartier; une passerelle sur la rivière du Vieux Poste à Sept-Îles.

### Entente énergétique demandée pour l'aluminerie Alouette

La construction de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles au début des années 1990 a relancé l'économie de la région de Sept-Îles/Port-Cartier qui avait vécu des temps difficiles dans les années 1980 avec la fermeture d'usines et l'exode d'une partie de sa population. La prospérité de l'aluminerie revêt dès lors une grande importance économique pour la région. La compagnie projette la réalisation d'une seconde phase à l'usine qui viendrait augmenter la production et surtout le nombre d'emplois directs. Or, les dirigeants de l'aluminerie Alouette, de concert avec d'autres intervenants de la région (ex. Corporation de promotion industrielle de Sept-Îles) ont demandé à Hydro-Québec une entente énergétique afin de lancer la seconde phase de l'usine.

Le projet d'agrandissement, estimé à un milliard de dollars, doublerait la production, qui se situe actuellement à 215 000 tonnes d'aluminium par année (CFER, 4 février 1997). En réponse à ces demandes, le P.-D. G. d'Hydro-Québec, M. André Caillé, a affirmé que la Société d'état n'était plus intéressée à signer des contrats à risques partagés puisque ce type de contrats avait fait perdre de l'argent à Hydro-Québec par le passé. Aujourd'hui, l'entreprise poursuit en premier lieu un objectif de rentabilité. C'est pourquoi elle se dit prête à adopter " des conditions particulières sur mesure pour des développeurs " en autant qu'elle sorte aussi gagnante de ces ententes (Plein jour sur la Manicouagan, 5 février 1997). Il faut rappeler qu'Hydro-Québec entend s'attaquer au marché américain où les producteurs d'énergie évoluent dans un contexte de déréglementation et de concurrence.

Les propos de M. Caillé ont été plutôt mal accueillis par les promoteurs du projet d'agrandissement de l'aluminerie. Pour les dirigeants de l'aluminerie Alouette, une entente énergétique permettrait de réduire les coûts liés à la consommation d'électricité, ces coûts représentant plus du tiers des coûts de production d'aluminium. Ceux-ci mentionnaient même la possibilité de localiser ailleurs dans le monde leur production, soit là où les prix de l'électricité sont plus bas. Pour la Corporation de promotion industrielle de Sept-Îles, qui travaille sur ce projet depuis l'ouverture de l'usine en 1992, l'agrandissement de l'aluminerie représente 250 à 300 nouveaux emplois directs, en plus des emplois indirects créés dans la région (CFER, 4 février 1997).

Lors d'une autre visite à Sept-Îles en février 1998, M. Caillé a réaffirmé vouloir respecter le principe du tarif uniforme, tout en se disant ouvert à d'autres types d'entente (CKCN, 6 février 1998). Les négociations entre Hydro-Québec et la compagnie Alouette ont pris fin en juillet 1998, à la grande déception des intervenants politiques et économiques de la région (CIPC, 31 juillet 1998).

Le maire de Sept-Îles a réagi vivement contre les politiques énergétiques d'Hydro-Québec qui vise l'exportation " plutôt que de créer des jobs chez nous ". Hydro-Québec est cependant tenu par le décret approuvant son Plan de développement d'offrir un tarif uniforme à tous les grands consommateurs industriels (Le Soleil, 31 juillet 1998). En somme, la population régionale est aux prises avec des enjeux de tarification qui relèvent des pratiques passées à Hydro-Québec, de même que des politiques gouvernementales en matière d'énergie. Même si les politiques gouvernementales ont changé, les industries telles que l'aluminerie Alouette continuent de faire pression pour obtenir les mêmes taux avantageux que par le passé, laissant la population en attente d'une décision.

Les dirigeants de l'aluminerie Alouette annonçaient finalement à la fin octobre 1998 le report pour une durée indéterminée de leur projet d'agrandissement. Pour le gouvernement du Québec, les demandes de la compagnie étaient plus élevées que ce qu'il aurait été " convenable " de consentir.

La question des tarifs ne serait pas le seul facteur ayant influencé la décision des dirigeants de l'aluminerie selon le gouvernement. La demande pour l'aluminium et la chute des prix auraient été déterminantes dans la décision de reporter l'agrandissement (Presse Côte-Nord, 23 octobre 1998).

#### La région demande de prolonger la route de SM-3 vers la route 389

Au cours de la période 1997-1998, les acteurs économiques et politiques de la région de Sept-Îles et Port-Cartier ont commencé à s'intéresser aux opportunités offertes par la route SM-3 qui donne accès à l'arrière-pays. Une proposition a ainsi été lancée à la fin de 1997 par les chambres de commerces et corporations industrielles de Sept-Îles et Port-Cartier à l'effet que le route de SM-3 et le chemin forestier d'Uniforêt puissent être prolongés afin de rejoindre la route 389 qui relie Baie-Comeau aux villes nordiques telles que Fermont. Les gens d'affaires de la région Sept-Îles/Port-Cartier voient dans ce lien routier la possibilité d'économiser temps et argent en transport vers Fermont. De plus, les habitants des villes nordiques pourraient choisir la région de Sept-Îles/Port-Cartier pour leurs achats au lieu de Baie-Comeau. Ce projet était devenu si important pour les gens de la région qu'il a constitué un enjeu électoral à la mairie de Sept-Îles à l'automne 1997 (Le Nord-Est, 14 septembre, 1997).

En février 1998, les acteurs économiques et politiques de la région transmettent leur proposition à cet effet à Hydro-Québec, perçu comme un bailleur de fonds potentiel en raison de futurs projets hydroélectriques (CKCN, 27 février 1998). Le projet de route constitue une des conditions de la région pour donner leur approbation au projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans. Les principaux acteurs de la région tentent ainsi de "corriger une erreur historique" (CBSI, 27 février 1998), soit le raccordement aux villes du nord à partir de Baie-Comeau au lieu de Sept-Îles et Port-Cartier.

Les intervenants économiques et politiques de la région de Baie-Comeau réagissent vigoureusement à la proposition de leurs collègues de Sept-Îles. Ils ne veulent pas perdre l'exclusivité de leur lien routier, mais surtout les subventions éventuelles pour la réfection de la route actuelle qui serait dans un mauvais état sur certains tronçons (Le Soleil, 14 avril 1998). La MRC de Caniapiscau ne se montre pas non plus favorable à ce projet. Le préfet de la MRC ne voit pas comment les gens de Fermont pourraient profiter de ce lien routier (CBSI, 27 avril 1998) (CBSI, 27 avril 1998). Pour sa part, Hydro-Québec ne trouverait pas son intérêt dans une participation financière à la construction de ce tronçon de route.

#### Le projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans, des affluents de la Moisie

Les discussions entourant le souhait d'Hydro-Québec de détourner une partie des eaux des rivières Carheil et aux Pékans pour augmenter la capacité du réservoir SM-3 ont été largement couvertes dans les médias locaux, régionaux et même nationaux durant la période 1997 et 1998.

Plusieurs reportages décrivent et expliquent les principaux événements entourant le projet en général, les objections et demandes du milieu, de même que les prises de positions des différents intervenants. Les divergences les plus marquées dans les médias mettent aux prises les dirigeants de l'Association de protection de la rivière Moisie et M. André Caillé, président directeur général d'Hydro-Québec.

Rappelons que, suite aux audiences publiques du BAPE, la décision de procéder au détournement des rivières Carheil et aux Pékans avait été reportée par les deux paliers de gouvernements jusqu'à ce qu'un comité scientifique fédéral-provincial se soit penché sur la problématique du saumon. Rappelons également que le détournement des rivières mentionnées ne faisait qu'apporter plus de puissance et réduire les coûts de production du projet SM-3 qui a tout de même pu être mis en œuvre (à la satisfaction de la majorité des intervenants régionaux pour qui le projet est synonyme de retombées économiques majeures).

#### *Le rapport du comité fédéral-provincial sur la biologie du saumon*

Le dépôt du rapport résumant les travaux et les conclusions du comité fédéral-provincial chargé d'étudier les répercussions du détournement des rivières Carheil et aux Pékans sur la biologie du saumon de la rivière Moisie a relancé tout le débat entourant cette seconde phase du projet SM-3. Selon les conclusions du comité scientifique rendues publiques en mars 1997, le saumon ne subirait aucun impact suite au détournement, qu'il s'agisse de population, de la taille des individus ou de leur habitat. Cependant, en raison des modifications de débits d'eau, la montaison des saumons s'effectuerait plus rapidement dans la rivière Moisie, raccourcissant ainsi de quelques jours la période de pêche à l'aval de la rivière (CJBRT, 13 mars 1997 ; CFER, 14 mars 1994). Ainsi, ce serait vraisemblablement les pêcheurs de la zec Moisie, dont la zone de pêche est située dans la portion la plus en aval de la Moisie, qui verraient leur succès de pêche affecté par le détournement proposé. Le secteur de la rivière occupé par la zec Moisie est accessible au public (moyennant une cotisation). Plus en amont, la rivière est exploitée par des pourvoies privées. L'ensemble des intervenants impliqués dans la pêche au saumon sur la rivière Moisie, c'est-à-dire l'Association pour la protection de la rivière Moisie (APRM) qui gère la zec et les pourvoies, sont regroupés dans l'Association des gestionnaires de la rivière Moisie (AGRM).

Ce rapport était très attendu par tous les intervenants de la région de Sept-Îles/Port-Cartier. Il a suscité de nombreuses réactions de la part des groupes d'intérêts locaux et nationaux, ainsi que de la part des intervenants politiques et économiques de la région. D'une part, l'APRM, la Fédération pour le saumon atlantique et les membres de la communauté de Uashat mak Mani Utenam ont émis certaines objections par rapport à l'évaluation du projet de dérivation de la part du Comité. Le fait que le comité scientifique ait été dirigé par des hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux et fédéraux semble avoir miné la crédibilité des conclusions du rapport (Le Devoir, 24 avril 1997).

Un journaliste du Devoir spécialisé dans les dossiers environnementaux au Québec était d'avis que le Comité aurait dû proposer des mesures de compensation pour les groupes affectés par la dérivation, de même que des stratégies permettant un retour en arrière en cas d'impacts imprévus (Télé-Québec, 24 avril 1998). En somme, malgré un rapport scientifique qui présente l'état actuel des connaissances suite à de nombreuses études sur le saumon, plusieurs intervenants estiment qu'Hydro-Québec n'a pas tous les éléments nécessaires pour aller de l'avant avec le projet. Comparativement à l'époque des audiences publiques du BAPE sur le projet SM-3, ce n'est pas tant le consensus scientifique qui est mis en doute par les opposants au projet, mais les garanties, le suivi de la ressource saumon, la capacité d'Hydro-Québec d'assurer la gestion des débits et la "réversibilité" du projet en cas d'impacts non prévus (Télé-Québec, 19 avril 1997). Les arguments des opposants au projet semblent être plutôt d'ordre économiques et symboliques que scientifiques.

#### *La rivière Moisie, une rivière intouchable, des positions immuables*

La rivière Moisie est décrite dans la plupart des articles ou des reportages radiophoniques et télévisuels comme étant la plus importante rivière à saumon au Québec, une rivière "majestueuse", "magnifique", voire "intouchable". Il semble qu'aucun compromis en regard du détournement de la rivière ne puisse être envisageable pour ce que les médias ont appelé "les gens de la Moisie". Qualifiés parfois d'environnementalistes, les opposants au projet avaient pourtant plus d'arguments de nature économique à défendre, outre les éléments symboliques et affectifs mentionnés précédemment. En effet, les retombées économiques de la pêche au saumon sont évaluées à 6 millions de dollars annuellement (CFER, 14 mars 1997). L'Association pour la protection de la rivière Moisie estimait ainsi que les gestionnaires de la Moisie participent au développement économique régional, et que des possibilités de croissance existaient par rapport aux activités qui entourent la pêche sur la Moisie.

Le principal point de litige avec Hydro-Québec semble avoir été l'atteinte aux journées de pêche du saumon (CKCN, 25 mars 1998). Par exemple, l'Association des gestionnaires de la rivière Moisie a fait parvenir une proposition à Hydro-Québec suite à une visite de M. André Caillé. Le P.-D. G. d'Hydro-Québec avait alors rassuré le milieu en affirmant que le saumon était la priorité de la Société d'état. Les gestionnaires de la Moisie proposaient de dériver seulement la rivière aux Pékans et de prendre les eaux du Lac Ashuanipi, situé dans le bassin alimentant le complexe Churchill au Labrador. Le but de cette proposition était d'assurer le débit naturel de la rivière Moisie durant la période de pêche, soit du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre. La proposition a été présentée par les médias comme un geste d'ouverture de la part de l'APRM et de l'AGRM qui s'étaient toujours opposés au projet de détournement, et ce, depuis le début des études d'avant-projet d'Hydro-Québec sur le projet SM-3 il y a plus de dix ans. Cette proposition n'a pas été retenue par Hydro-Québec car elle représentait un déficit énergétique et financier.

### *La Moisie, une rivière patrimoniale*

Suite au dépôt de sa Politique énergétique en 1996, le Gouvernement du Québec s'était engagé à créer un réseau provincial de rivières patrimoniales (CBSI, 6 février 1998). Les opposants au projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans en amont de la Moisie réclament depuis longtemps au Gouvernement de conférer un statu spécial à la rivière Moisie afin de la protéger contre toute forme de développement autre que récréo-touristique, y compris le développement hydroélectrique (Le Nord-Est, 7 juin 1997). Après avoir effectué des pressions auprès du Gouvernement fédéral, les gestionnaires de la rivière Moisie se sont tournés du côté du Ministre Chevrette, alors responsable du ministère des Ressources naturelles du Québec, en présentant la rivière Moisie comme la première rivière à faire partie du futur réseau des rivières du patrimoine (Le Nord-Est, 30 novembre 1997).

Le Gouvernement du Québec a organisé des consultations auprès des organismes provinciaux concernés par la protection des rivières pour recueillir leurs propositions. L'Association pour la protection de la rivière Moisie a été une des deux associations locales à être conviées aux consultations. En février 1998, Le Devoir (10 février 1998) rapportait que le gouvernement songeait à protéger certaines rivières représentatives de leurs régions hydrographiques ou encore à caractère exceptionnel. Les rivières où des aménagements hydroélectriques pouvaient être considérés sous réserve d'un consensus régional seraient également identifiées. Il faut rappeler que la Commission Doyon, chargée de faire la lumière sur les allégations entourant la politique d'aménagement de petites centrales par le privé, avait recommandé que le harnachement des cours d'eau soit autorisé seulement dans les cas où la nécessité serait démontrée à l'issue d'une évaluation publique indépendante (Le Devoir, 10 février 1998).

### *Les démarches d'Hydro-Québec dans la région*

Le dépôt du rapport du Comité scientifique fédéral-provincial signifiait la reprise par Hydro-Québec des pourparlers avec le milieu. Le P.-D. G. d'Hydro-Québec s'est ainsi rendu à quelques reprises dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier afin de présenter les intentions d'Hydro-Québec d'aller de l'avant avec le projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans, mais surtout de s'enquérir des positions du milieu vis-à-vis ce projet. Les visites de M. Caillé ont semblé être des événements marquants dans l'avancement du dossier. En effet, M. Caillé a indiqué aux gens de la région qu'il cherchait à réaliser des projets qui remplissent trois conditions, soit d'être économiquement rentables, faisables d'un point de vue environnemental et d'être socialement acceptables (CBSI, 15 septembre 1997). Ce discours semble avoir été apprécié par les intervenants régionaux. En général, l'approche de M. Caillé qui s'appuie sur un "partenariat" avec le milieu contraste avec l'approche traditionnelle de compensation d'Hydro-Québec. Le partenariat évoqué par le P.-D. G. d'Hydro-Québec pourrait prendre la forme d'une société en commandite où la région profiterait des redevances sur la production d'électricité en plus d'une maximisation des retombées économiques de la construction.

M. Caillé retourne dans la région en février 1998 (après la crise du verglas) afin de vanter les mérites du potentiel hydroélectrique de la Côte-Nord, de présenter les perspectives de développement, et de s'informer à nouveau des positions des différents intervenants en ce qui concerne le détournement de Carheil et aux Pékans. Le P.-D. G. d'Hydro-Québec cherche en vain à obtenir un consensus à l'égard du projet de détournement. Les "gens de la Moisie" demande à Hydro-Québec de vérifier le potentiel hydroélectrique des autres rivières de la Côte-Nord (RDI, 3 février 1998). Les médias concluent que les défenseurs de la Moisie ont réussi à faire repousser à plus tard le projet de détournement (CJBR, 3 février 1998).

#### *L'APRM occupe les devants de la scène*

L'Association pour la protection de la rivière Moisie a été le principal groupe d'intérêts dans tout le dossier du détournement Carheil et aux Pékans. Les dirigeants de l'Association ont pu s'entretenir directement avec M. Caillé au cours de ses nombreuses visites. Leur opposition semble avoir fait obstacle à la recherche du consensus tant recherché par M. Caillé pour aller de l'avant avec le projet. L'Association paraît également avoir eu une certaine influence auprès du Gouvernement du Québec. Le Ministre des Ressources naturelles et responsable du développement des régions, M. Guy Chevrette, était président d'honneur au souper bénéfique de l'APRM en février 1998. M. Chevrette s'adonnerait à l'occasion à la pêche au saumon sur la rivière Moisie (CKCN, 9 février 1998).

Devant l'omniprésence de l'APRM dans le dossier, les positions des autres groupes d'intérêts et intervenants économiques et politiques de la région transparaissent peu dans la couverture médiatique du projet de détournement. Le projet de détournement était un enjeu à l'intérieur des campagnes électorales au niveau municipal et provincial.

Les associations à caractère économique de Baie-Comeau se sont prononcées ouvertement en faveur du détournement, invitant l'APRM à contribuer à la gestion du débit réservé avec Hydro-Québec (CBSI, 12 février 1998). Les gens d'affaires de la région de Baie-Comeau désirent que la Côte-Nord puisse obtenir sa part des retombées économiques engendrées par les travaux de dérivation (Le Soleil, 4 mai 1998). De même, la MRC de Caniapiscau, qui comprend entre autres la ville de Fermont, se prononce en faveur du détournement des rivières Carheil et aux Pékans (Presse Côte-Nord, 19 février 1998). Les syndiqués de la construction auraient aussi fait circuler une pétition au chantier SM-3 montrant leur appui au détournement et leur volonté de pouvoir profiter des opportunités d'emplois du projet de dérivation (CBSI, 21 octobre 1998).

#### *Les demandes du milieu et le détournement*

Selon un reportage de CBSI (8 avril 1998), M. Caillé aurait répondu aux demandes précises du milieu présentées par le regroupement Pro-SM3 à la suite d'une visite d'une délégation à Montréal.

Monsieur Caillé aurait indiqué aux membres du Regroupement que leurs demandes n'étaient pas réalisables. Il faisait valoir que la demande concernant la mise sur pied d'un " bloc énergétique " était irréaliste en raison de la Politique énergétique du Gouvernement du Québec à laquelle Hydro-Québec doit se conformer. Rappelons que l'aluminerie Alouette souhaitait pouvoir bénéficier de tarifs énergétiques spéciaux pour entamer l'agrandissement de ses installations à Sept-Îles. De même, Hydro-Québec ne percevait pas l'intérêt de construire un tronçon de route reliant la route d'accès de SM-3 à la route 389 puisque celui-ci ne serait pas requis pour la réalisation des travaux reliés au détournement des rivières Carheil et aux Pékans. Le prolongement de la route SM-3 au frais d'Hydro-Québec, tout comme les autres demandes auraient eu pour effet d'augmenter substantiellement les coûts du projet de dérivation. Pour les intervenants du milieu politique et d'affaires de Sept-Îles et Port-Cartier, les demandes de la région expriment la volonté de voir les retombées d'une éventuelle dérivation se prolonger au-delà de la période de construction (CIPC, 8 mai 1998).

Par ailleurs, l'Association des gestionnaires de la rivière Moisie (AGRM) dépose en septembre 1998, une contre-proposition à Hydro-Québec (CJBRT, 29 septembre 1998). Comme mentionné plus haut, l'AGRM propose de détourner seulement la rivière aux Pékans, et de prendre les eaux d'un lac du Labrador (situé dans le bassin versant du complexe Churchill) pour assurer un débit naturel pendant la période de pêche. Encore une fois, la proposition du milieu s'avérait désavantageuse d'un point de vue économique pour Hydro-Québec, étant donné que les eaux turbinées dans le complexe Churchill ne coûtent qu'un cent le kWh comparativement à trois cents le kWh pour SM-3. D'autres raisons d'ordre technique, environnemental et social (le lac Ashuanipi est situé au confluent des réserves à castor de plusieurs communautés) expliquent également le refus d'Hydro-Québec d'accepter la proposition de l'AGRM (Le Nord-Est, 4 octobre 1998).

Ainsi, à la fin octobre 1998, les médias annoncent la " mise sur la glace " du projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans (CBSI, 21 octobre 1998). Avec la fin des négociations entre le Gouvernement et Alouette concernant une entente énergétique conditionnelle à la concrétisation de l'agrandissement de l'aluminerie, le report du détournement marque l'abandon de deux projets majeurs dans la région. L'année 1998 se termine sur un appel à la mobilisation de la part du député provincial réélu suite aux élections de l'automne (CJBRT, 22 décembre 1998). Le député estime prioritaire la relance des projets d'expansion de l'aluminerie Alouette et de détournement des rivières Carheil et aux Pékans pour les intervenants régionaux. Il avoue cependant avoir besoin de la concertation de tous les intervenants et de l'appui de la population afin de se sortir de l'impasse.

#### *Les Montagnais à l'écart des tractations entourant le détournement*

La position des Montagnais de Uashat et de Maliotenam envers le projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans a toujours été claire depuis les audiences publiques du BAPE.

Outre les gens de la Moisie, le Conseil de bande représente un autre grand opposant au projet (CIPC, 11 juin 1997). Malgré les changements de représentants politiques au Conseil de bande à l'été 1998, la position est demeurée inchangée (CIPC, 1<sup>er</sup> septembre 1998). Il faut mentionner cependant qu'aucune discussion ou négociation formelle n'a été entamée entre Hydro-Québec et le Conseil de bande sur le détournement des affluents de la Moisie. La Société d'état avait tout de même avisé le Conseil de bande de son intention d'aller de l'avant avec le projet (CBSI, 15 septembre 1997). Avant d'entreprendre toutes négociations à ce sujet, le Chef du Conseil de bande voulait plutôt régler le dossier de la participation d'Hydro-Québec au financement nécessaire à la construction de l'usine de sciage sur la réserve (CBSI, 3 février 1998).

Un article de l'hebdomadaire Hour couvre la position de certains résidents de la Communauté envers le projet de détournement (12 juin 1997). Il semble que l'expérience de l'injonction émise contre la Coalition Nitassinan, qui avait tenté de barrer la route d'accès à SM-3 pour contester le projet d'Hydro-Québec, décourage certains Montagnais de protester à nouveau. Par ailleurs, un groupe de femmes innues aurait tenu en septembre 1997 une réunion "dans le bois" afin de discuter des aspects de protection de l'environnement propres à la culture Montagnaise.

#### La Communauté montagnaise et l'Entente Uashat Mak Mani Utenam (1994)

Tout comme pour la communauté allochtone de la région de Sept-Îles/Port-Cartier, les événements associés à la mise en œuvre du projet SM-3 et au versement des compensations liées à l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) ont été largement couverts par les médias locaux et régionaux. La construction de la Maison de transmission de la culture montagnaise et le projet d'une usine de sciage à Maliotenam ont surtout retenu l'attention des médias. Il faut aussi mentionner la position du Conseil de bande envers le projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans (voir ci-haut).

Le journal Innuvelle destiné à la Communauté montagnaise a aussi couvert plusieurs thèmes liés au projet SM-3 tels que les projets financés par le Fonds des travaux remédiateurs géré par la SOTRAC (Sainte-Marguerite). La SOTRAC a d'ailleurs publié quelques publi-reportages dans le journal mensuel afin d'informer la population de ses activités, des projets réalisés et des montants déboursés. Parmi les projets évoqués, les principaux ont été l'aménagement des sentiers de motoneige et les coupes de rajeunissement sur le territoire.

#### *Une Maison de transmission de la culture pour Uashat mak Mani-Utenam*

En avril 1997, on effectuait la première pelletée de terre marquant le début de la construction d'une Maison de transmission de la culture montagnaise, le *Shaputuan* (qui signifie "grande tente de rassemblement"). La réalisation de cet équipement a été permise grâce à un montage financier de 3,1 millions de dollars, dont 2,1 millions proviennent du Fonds des travaux remédiateurs géré par la SOTRAC (Sainte-Marguerite).

Le bâtiment circulaire abritera une exposition permanente et des expositions temporaires. Le concept laisse toutefois une large place à la transmission orale et aux démonstrations afin d'en faire un lieu animé pour les Montagnais et les touristes (Profil d'affaires Côte-Nord, avril 1997, p. 14). Le Directeur de *Shaputuan* exprime le souhait que la Maison devienne un lieu d'échanges entre les jeunes et les aînés, dans le but de soutenir la transmission de la culture montagnaise (Le Nord-Est, 12 avril 1998). La " grande tente de rassemblement " offre aussi une opportunité pour les Innus de s'ouvrir aux autres cultures et de faire mieux connaître la leur. Le directeur mise sur les jeunes des deux communautés (blanche comme innue) pour favoriser la compréhension mutuelle des deux cultures et ainsi améliorer la cohabitation entre les deux communautés.

### *Le projet d'usine de sciage à Maliotenam*

Le Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam entend construire une usine de sciage sur le territoire de la Réserve. Cette usine, dont les emplois seraient réservés aux Montagnais, constitue une sorte de projet de société pour la Communauté. Elle revêt une importance aussi grande que l'aluminerie Alouette, la mine Québec-Cartier ou l'usine IOC aux yeux des non-autochtones (Le Soleil, 8 octobre 1997). En effet, l'usine de sciage fournirait une soixantaine d'emplois aux membres de la Communauté, notamment pour les jeunes. Une partie du montant consenti au projet serait réservé pour la formation. Le Conseil de bande prévoit que l'argent du Fonds des travaux rémédiateurs pourra être utilisé dans le montage financier.

D'après le journal Le Soleil, le projet constituerait une première sur une Réserve indienne au Québec. L'usine de sciage représente aux yeux du chef du Conseil de bande " un pas de plus vers l'autonomie gouvernementale " et une " preuve devant les Blancs que les Autochtones ne sont pas des bons à rien " (Le Soleil, 8 octobre 1997). Le Conseil de bande prévoit pouvoir alimenter l'usine en bois grâce aux territoires réservés aux Autochtones pour la coupe de bois et aux territoires traditionnels revendiqués par les Montagnais. Une entente avec Uniforêt permettrait aussi d'assurer la stabilité de l'approvisionnement en bois de l'usine de sciage.

Interrogé au sujet de l'emploi presque exclusivement réservé aux Autochtones, le Chef M. Élie-Jacques Jourdain indique qu'il ne croit pas que les gens de Sept-Îles perçoivent cette prise de position comme de la discrimination et qu'il y ait de la " friction " entre les deux communautés à ce sujet (RDI, 8 octobre 1997).

En décembre 1997, le journal Le Soleil fait état du fait qu'Hydro-Québec ne permet pas au Conseil de bande d'utiliser le Fonds des travaux rémédiateurs pour financer la construction de l'usine. Le Fonds a pour objet de : " palier aux problèmes environnementaux pouvant survenir d'ici la fin de la construction de la Sainte-Marguerite-3 et de sa mise en service " (Le Soleil, 5 décembre 1997). En revanche, Hydro-Québec propose au Conseil de bande de devancer les paiements du Fonds de développement économique et communautaire. Le Chef du Conseil de bande refuse cependant l'offre afin de ne pas hypothéquer l'héritage des générations futures.

### *La position du nouveau Conseil de bande vis-à-vis de l'Entente*

Les résidents de la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam ont élu en août 1998 un nouveau Conseil de bande. Le chef sortant, M. Élie-Jacques Jourdain, a dû laisser sa place à M. Rosario Pinette. Selon les médias régionaux, l'élection d'un nouveau Conseil de bande se solde par une mise à jour des positions dans les dossiers régionaux, qui risque d'affecter de façon positive ou négative les relations entre les communautés allochtones et autochtones.

Les médias régionaux font ressortir les visions politiques dites "traditionalistes" de certains nouveaux membres du Conseil. Or, les "traditionalistes" n'ont pas accepté l'Entente signée avec Hydro-Québec concernant le projet SM-3. Le nouveau Chef dit vouloir réexaminer cette entente (Le Nord-Est Plus, 26 août 1998) et obtenir un "avis juridique" à cet égard (CBSI, 1<sup>er</sup> septembre 1998), ce qui a pour effet de remettre en question les résultats du référendum ayant entériné l'entente en 1994. De plus, le nouveau chef veut faire connaître par le biais des médias son opposition au projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans, en mentionnant que la population de Uashat mak Mani-Utenam partage probablement son avis (CIPC, 1<sup>er</sup> septembre 1998).

En ce qui concerne les enjeux communautaires propres à Uashat et Maliotenam, M. Pinette a mis l'emphase sur l'amélioration de la situation sociale des jeunes. Selon M. Pinette, les nombreux équipements et infrastructures construites dans les dernières années n'auraient pas contribué à régler le problème des jeunes à Uashat mak Mani Utenam. Rappelons que plusieurs de ces équipements et infrastructures ont été financés par le Fonds de développement économique et communautaire faisant partie de l'Entente Uashat Mak Mani Utenam (1994).

## **4.3 Évolution des principaux enjeux sociaux du projet**

La revue de presse et les enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette étude n'ont pas fait émerger de nouveaux enjeux sociaux par rapport à ceux qui furent identifiés dans les études de Suivi environnemental 1994 et 1995-1996. Ces enjeux sont résumés ci-dessous et explicités de façon plus détaillée à la section 3.3 du rapport de l'étude de *Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux*.

### Conservation des ressources naturelles :

- Conservation de la ressource saumon
- Conservation des ressources fauniques du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite
- Récupération du bois du réservoir SM-3

Développement économique régional :

- Répartition des retombées économiques entre la Côte-Nord et le reste du Québec
- Répartition des retombées au sein de la Côte-Nord
- Qualité des relations entre les communautés allochtones et montagnaises

Développement de la Communauté montagnaise :

- Développement économique (qualification de la main-d'œuvre, expertise des entreprises, gestion des fonds compensatoires, etc.)
- Développement institutionnel (Conseil de bande, services sociaux, etc.)
- Développement communautaire et culturel (activités traditionnelles, etc.)
- Relations entre les communautés de Uashat et de Maliotenam
- Développement des jeunes

Gestion de l'accès au territoire et de l'exploitation des ressources :

- Ouverture du territoire
- Conflits entre les utilisateurs
- Restrictions à l'accès au territoire

## **5. Évaluation des impacts sociaux du projet SM-3**

Ce chapitre présente l'évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 pour la période 1997-1998. Cette évaluation est faite à partir de la revue de presse de la même période (voir la section 4.1) et des rencontres effectuées à l'été 1999 avec des représentants des communautés autochtones et allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier. Les observations recueillies reflètent les perceptions des deux communautés à l'égard du projet SM-3. Ces perceptions sont influencées par la mise en œuvre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) dans la Communauté montagnaise, du Programme de mise en valeur intégrée dans les autres municipalité de la région, de l'entente avec la zec Matimek, ainsi que du programme d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps affectés par la route d'accès et le réservoir de la centrale SM-3.

Les commentaires et les observations recueillis ont été traités selon différents axes d'analyse pertinents à la période d'étude, soit en particulier la portée sociale des retombées économiques régionales du projet et les incidences sociales du projet sur l'utilisation du territoire.

Les entrevues réalisées auprès de représentants de la communauté autochtone d'Uashat mak Mani-Utenam ont fait intervenir un total de 16 personnes ressources, retenues pour leur appartenance à différents milieux représentatifs de la Communauté. Même si les points de vue exprimés par ces personnes donnent un bon aperçu des perceptions de la Communauté à l'égard du projet, l'enquête ne constitue pas pour autant un sondage effectué auprès d'un vaste bassin de population.

Il est également important de noter que les entrevues réalisées auprès de représentants de la zec Matimek se sont limités à un total de seulement trois (3) répondants. Elles ne reflètent donc pas forcément les situations ou les points de vue de tous les membres de la Zec. D'autre part, un total de huit (8) personnes ont été interviewées parmi la vingtaine de propriétaires indemnisés pour la perte de chalets ou de camps à proximité de la centrale SM-3. Plusieurs d'entre eux sont membres de la zec Matimek et pratiquent la chasse et la pêche sur le territoire.

L'évaluation qui suit des impacts sociaux du projet pour la période 1997 et 1998 est examinée à la lumière des impacts sociaux observés précédemment pour la période 1995-96, afin de suivre l'évolution des impacts par rapport aux premières années du projet. Rappelons également que la comparaison entre les impacts sociaux anticipés dans le Rapport d'avant-projet de 1991 et ceux effectivement observés en 1997 et 1998 est décrite au chapitre 7 (Justesse de l'évaluation des impacts sociaux anticipés) du présent rapport.

### **5.1 Impacts sociaux pour les Montagnais d'Uashat mak Mani-Utenam**

Cette section présente l'évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 sur la communauté montagnaise de Uashat mak Mani-Utenam, pour la période 1997-1998.

Le lecteur y trouvera en premier lieu une discussion des impacts du projet sur le marché du travail, sur les entreprises montagnaises et sur la qualification de la main-d'œuvre. Les retombées sociales de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) seront ensuite abordées, suivi des impacts du projet sur les relations intra et inter communautaires. La dernière partie de cette section traite des incidences sociales des pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans.

### **5.1.1 Retombées du projet sur le marché du travail**

#### Participation des travailleurs montagnais au chantier SM-3

##### *Les effectifs montagnais au chantier sont en baisse*

Depuis le début des travaux de construction au chantier SM-3, il y a eu un nombre moyen de 30 à 36 emplois par année occupés par des travailleurs autochtones. Ce nombre moyen ramené à une échelle absolue signifie qu'au total, du 1<sup>er</sup> septembre 1994 au 19 mars 1999, 246 travailleurs autochtones différents ont séjourné au chantier SM-3 pour des périodes de temps variables (source : Madame Marthe Nadeau, Agente de liaison d'Hydro-Québec au chantier SM-3, juin 1999).

En 1997, le nombre moyen de travailleurs montagnais a augmenté par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 36, soit le même nombre moyen qu'en 1995. Il faut rappeler qu'à cette époque, plusieurs mesures d'intégration de la main-d'œuvre montagnaise étaient cependant appliquées (Chantier École, Stage 18-25). L'augmentation des effectifs montagnais en 1997 indique donc que certains travailleurs montagnais se sont intégrés à la vie de chantier et au marché du travail hors de la Communauté. Cette analyse est confirmée par les opinions de plusieurs personnes rencontrées à Uashat mak Mani-Utenam. Ces personnes ont remarqué que les mêmes travailleurs montagnais étaient réembauchés année après année au chantier SM-3. En 1998, le nombre de travailleurs montagnais au chantier a toutefois chuté de 20% pour s'établir à 27. Les travailleurs montagnais étant généralement peu spécialisés, cette baisse du nombre de travailleurs pourrait être imputable à la spécialisation accrue des travaux en cours.

Durant la première année des travaux (1994), le pourcentage de travailleurs d'origine montagnaise affectés à des contrats gérés par Hydro-Québec était de 13%. En raison de la fin des contrats à dépenses contrôlées, ce pourcentage était passé à 4% en 1995. La participation des travailleurs montagnais a, par la suite, augmenté légèrement en 1996, 1997 et 1998 pour finalement représenter 5% de la main-d'œuvre embauchée par les entreprises ayant des contrats gérés par Hydro-Québec. En l'absence de mesures particulières, outre l'octroi de contrats de gré à gré, pour faciliter l'embauche des travailleurs montagnais, cette légère augmentation observée en 1997 et 1998 pourrait être attribuable aux démarches de sensibilisation des entrepreneurs entreprises par un agent autochtone engagé à cette fin par le Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam.

### Le projet SM-3 aurait eu peu d'impacts sur le marché de l'emploi des femmes montagnaises

Les données disponibles sur le nombre de femmes ayant travaillé au chantier SM-3 de septembre 1994 à mars 1999 indiquent que seulement 18 femmes sur un total de 246 travailleurs d'origine autochtone ont œuvré au chantier SM-3. Il s'agit d'un ratio femmes/hommes d'à peine 7%. Il faut mentionner qu'une grande partie des emplois offerts au chantier SM-3 font partie du secteur de la construction, un domaine d'emploi non traditionnel pour les femmes. Aucune donnée n'est disponible quant au nombre moyen d'emplois par année pour les femmes autochtones au chantier SM-3. Par ailleurs, les femmes montagnaises ont pu occuper des emplois générés par les différents fonds de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam. Ce type de données n'est toutefois pas disponible.

### Le chantier SM-3 aurait eu peu d'impacts sur le marché de l'emploi chez les jeunes Montagnais

Contrairement à la période précédente (1995-1996), aucun programme de formation destiné aux jeunes montagnais n'a été implanté en 1997 ou 1998. Certains répondants montagnais estiment que les jeunes travailleurs montagnais, en particulier ceux faisant partie de la catégorie des 18-25 ans, ont peu profité des emplois offerts au chantier SM-3, notamment en raison de leur manque d'expérience.

Le Stage 18-25 et le Chantier école avaient pour but de donner de l'expérience aux jeunes peu scolarisés. Malgré cette formation, un seul des 16 participants au Stage 18-25 détenait un emploi au chantier en 1998 et seulement cinq d'entre eux avaient bénéficié auparavant d'emplois au chantier. Un des autres buts de ces programmes de formation était de donner aux participants le goût d'acquérir une formation additionnelle. À cet égard, six d'entre eux sont effectivement retournés aux études ou avaient fait une demande à cet effet.

Pour la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, l'emploi et la formation des jeunes constituent un enjeu social important puisque la situation des jeunes est souvent précaire et demeure inquiétante pour plusieurs. L'avenir des jeunes constituait un des enjeux politiques importants des dernières élections du Conseil de bande et le nouveau chef élu a dit vouloir faire plus pour cette catégorie de la population.

### La population reste déçue du nombre d'emplois obtenus au chantier SM-3

L'emploi représente un enjeu social de taille pour la Communauté puisque le secteur des services à l'intérieur de la Réserve et les quelques entreprises montagnaises ne suffisent pas à faire travailler une partie importante de la population adulte. Les intervenants concernés au sein du Conseil de bande cherchent donc à trouver de nouveaux débouchés d'emplois pour la population.

Plusieurs travailleurs seraient intéressés à participer aux travaux du chantier SM-3. Malheureusement, certains d'entre eux ne possèdent pas les qualifications requises pour les types d'emplois offerts au chantier. D'autres préfèrent occuper des emplois à l'intérieur de la Communauté (ex. travaux d'infrastructures), en raison de l'éloignement du chantier, des avantages fiscaux liés au travail sur la Réserve et de la durée limitée des emplois offerts au chantier.

Rappelons que depuis le début des travaux de construction au chantier SM-3, il y a eu un nombre moyen de 30 à 36 emplois par année occupés par des travailleurs autochtones. Malgré le maintien du nombre moyen annuel de travailleurs montagnais et du pourcentage de travailleurs montagnais embauchés par les entreprises présentes au chantier depuis 1995, la plupart des représentants montagnais rencontrés se sont montrés insatisfaits de l'embauche de travailleurs montagnais au chantier. Tel que mentionné précédemment dans l'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Impacts sociaux*, les représentants montagnais rencontrés s'attendaient à ce que les Montagnais puissent obtenir un nombre d'emplois correspondant au minimum à leur poids démographique dans la région, soit de 100 à 150 emplois par année. En 1997 et 1998, la plupart des personnes interrogées ont été déçues de constater que la situation ne s'était pas améliorée pour combler l'écart avec leurs attentes. Certains répondants concluent que, vu le nombre limité d'emplois autochtones sur le chantier, les retombées de ceux-ci sont peu visibles dans la Communauté.

Il est intéressant de noter à cet égard qu'une étude sectorielle réalisée en 1992 pour Hydro-Québec (*Étude des impacts économiques et sociaux sur la communauté montagnaise de Uashat et Maliotenam*) concluait que si l'octroi des emplois au chantier s'effectuait au prorata de la population régionale, les Montagnais pourraient espérer une moyenne de dix emplois par année lors de la période de construction. Dans les conditions les plus optimistes, cette étude envisageait une moyenne de vingt emplois par années pour les travailleurs autochtones au chantier.

#### Emplois permanents reliés au projet SM-3

*Le projet SM-3 a créé des attentes concernant les emplois permanents reliés à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique SM-3.*

En 1995 et 1996, l'obtention de postes permanents à la fin des travaux constituait un enjeu important dans la Communauté. La population était consciente que les emplois liés à l'exploitation de la centrale seraient peu nombreux. Elle était également consciente que la nature des travaux lors de la mise en service de la centrale exige une formation spécialisée. C'est pourquoi certains répondants rencontrés au cours des enquêtes de terrain à l'été 1999 ont souligné avec regret le fait qu'il n'y ait pas eu de négociation avec Hydro-Québec pour assurer la formation de quelques travailleurs montagnais dans les métiers disponibles durant la phase d'exploitation de la centrale.

Ces personnes estimaient que la période avant la mise en service de la centrale (2001) était désormais trop courte pour permettre d'offrir une formation sur mesure à des travailleurs montagnais. On craignait alors qu'aucun Montagnais ne puisse profiter d'un emploi permanent lié au projet SM-3.

### Emplois dans la Communauté liés aux Fonds de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam

#### *Le Fonds de développement économique et communautaire a permis à l'activité économique de Uashat mak Mani-Utenam de se développer*

En fournissant du travail à l'intérieur de la Réserve, les différents fonds constitués dans le cadre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994), soit notamment le Fonds de développement économique et communautaire et dans une moindre mesure le Fonds des travaux rémédiateurs et le Fonds Innu Aitun, ont permis aux entreprises montagnaises de compenser quelque peu la baisse observée en 1997 et 1998 dans les contrats au chantier SM-3.

Les trois Fonds constitués par l'Entente auraient généré l'équivalent de 21 emplois par année en 1997. Ce type de donnée n'est pas disponible pour 1998, mais comme les dépenses en provenance de ces fonds étaient légèrement moindres en 1998, il est possible de déduire qu'un nombre moyen d'emplois un peu plus bas a été maintenu pour cette année.

Le Fonds de développement économique et communautaire constitué dans le cadre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam a notamment permis de créer plusieurs entreprises afin de bénéficier des opportunités offertes par la construction du projet SM-3. Le budget disponible en 1998, soit un total de 1 361 800 dollars, a principalement été dépensé pour la construction d'habitations et pour l'établissement d'une quincaillerie dans la Communauté. En 1997, le Fonds a permis de fournir de l'emploi à une quinzaine de Montagnais pour une durée moyenne d'environ cinq mois, ce qui correspond à cinq à six emplois par années.

Lors de l'enquête menée dans la Communauté au cours de l'été 1999, il s'est avéré que peu de personnes étaient au courant des réalisations rendues possibles par le Fonds de développement économique et communautaire, ni même de l'existence du Fonds comme tel.

Le Fonds des travaux rémédiateurs constitué dans le cadre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam a notamment contribué à la construction d'une Maison de transmission de la culture montagnaise, appelée Musée Shaputuan. Ce Fonds contribue également à financer les frais d'administration de la SOTRAC et le salaire de l'Agent à l'emploi autochtone. En 1997, le Fonds des travaux rémédiateurs aurait donné de l'emploi à 16 personnes pour des durées de temps variables.

### **5.1.2 Incidences des retombées du projet sur les entreprises montagnaises**

#### Participation des entreprises montagnaises au chantier SM-3

*Le nombre d'entreprises montagnaises présentes sur le chantier SM-3 a baissé en 1997 et 1998*

La plupart des personnes rencontrées à Uashat mak Mani-Utenam au cours de l'été 1999 ont noté une certaine baisse de la participation des entreprises montagnaises au chantier SM-3. Cette baisse est attribuée à la spécialisation des travaux en 1997 et 1998 comparativement aux premières années du chantier. Ainsi, en 1997 et 1998, seulement deux entreprises montagnaises ont décroché des contrats au chantier. L'une d'entre elles, Innu Construction, a été créée en 1996 par le Conseil de bande dans le but de profiter des occasions de contrats à l'extérieur de la Réserve, et notamment au chantier SM-3.

Selon certaines des personnes rencontrées, les attentes en regard des contrats obtenus au chantier par des entreprises montagnaises étaient assez élevées lors du lancement du projet en 1994. Par contre, la plupart des répondants montagnais se sont montrés assez satisfaits des contrats obtenus entre 1994 et 1998 par les entreprises montagnaises. Tel que mentionné précédemment, l'insatisfaction envers les retombées économiques du projet SM-3 est davantage liée à l'embauche de travailleurs montagnais.

#### Relations entre les entreprises autochtones et allochtones

*Les contrats de gré à gré offerts aux entreprises de la Communauté ont permis de maintenir la présence des entreprises montagnaises au chantier SM-3 en 1997 et 1998.*

En 1995 et 1996, on avait noté un rapprochement entre les gens d'affaires des communautés allochtones et autochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier dans la foulée de la création des consortiums régionaux. Tel que constaté au terme de la période 1995-1996, l'approche des consortiums n'a pas obtenu le succès espéré par Hydro-Québec et par les entreprises de la région. En effet, les consortiums régionaux ont rencontré des conditions de compétition difficiles qui ont contribué à créer des tensions entre les différents partenaires. De telles difficultés ont mené, entre autres, à la dissolution du consortium Co-entreprise Sainte-Marguerite.

Il est ressorti des entrevues avec des entrepreneurs montagnais que les consortiums avaient besoin de la présence d'entreprises montagnaises pour décrocher des contrats de gré à gré, mais qu'ils ne leur donnaient pas leur juste part des profits. Le consortium Ashini a néanmoins assuré l'entretien technique du campement SM-3 jusqu'à la fin juillet 1997.

Rappelons que, par souci de traiter équitablement tous ses fournisseurs, Hydro-Québec a cessé d'offrir des contrats de gré à gré à des consortiums régionaux au terme des années 1995 et 1996.

Hydro-Québec a toutefois continué d'offrir des contrats de gré à gré à certaines entreprises montagnaises, de manière à assurer la présence d'entreprises autochtones au chantier SM-3. L'obtention de contrats de gré à gré a, selon plusieurs répondants montagnais, suscité de la jalousie de la part des entrepreneurs allochtones à l'endroit des entreprises montagnaises.

#### Développement des entreprises montagnaises

*La participation aux travaux du chantier SM-3 a permis à deux entreprises montagnaises de continuer à se développer en 1997 et 1998*

Les représentants d'entreprises montagnaises interviewés estiment que le projet SM-3 leur a permis de développer dans une certaine mesure leur entreprise en termes d'acquisition d'équipements ou de savoir-faire. Les entrepreneurs montagnais sont satisfaits d'avoir su rencontrer les normes élevées d'Hydro-Québec.

*Les entreprises montagnaises ont été en mesure d'embaucher davantage de travailleurs montagnais en 1997 et 1998*

En 1995 et 1996, certaines entreprises avaient éprouvé des difficultés à embaucher des travailleurs montagnais dans la réalisation des travaux liés au projet SM-3. Plusieurs explications avaient été données à cet égard. D'une part, du point de vue de la main-d'œuvre, le manque de formation des travailleurs, la préférence pour des emplois sur la Réserve et les attentes par rapport aux salaires sont des facteurs limitant le nombre de travailleurs autochtones disponibles. D'autre part, la grande compétition qui a cours dans le milieu de la construction et la spécialisation des travaux imposent des contraintes à l'embauche de travailleurs montagnais.

En 1997 et 1998, les entrepreneurs de la Communauté ont été en mesure d'engager un pourcentage plus élevé de travailleurs montagnais, notamment pour des postes plus spécialisés. Les entreprises montagnaises présentes au chantier ont été en mesure de continuer à former des travailleurs montagnais à travers la réalisation de leurs contrats. La formule de contrat de gré à gré aurait laissé à ces entreprises la marge de manœuvre nécessaire pour assurer la formation des travailleurs. La formation de nouveaux travailleurs demeure néanmoins nécessaire pour assurer le maintien ou accroître les effectifs montagnais à l'intérieur des entreprises montagnaises. Une partie des travailleurs de la Communauté formés par les entreprises montagnaises se serait trouvée un emploi au sein d'autres entreprises de la région.

Avec le temps, les entrepreneurs montagnais ont été en mesure de mieux reconnaître les personnes à la fois intéressées à travailler dans les métiers liés à leur entreprise (ex. construction, foresterie) et compétentes pour ces types d'emplois.

### *Certaines entreprises montagnaises craignent la fin du chantier SM-3*

Les entrepreneurs montagnais interviewés voient avec inquiétude la fin des travaux en 2001. Au moment des enquêtes de terrain (été 1999), les représentants d'entreprises montagnaises constataient que les contrats seront de plus en plus difficiles à obtenir d'ici là. Ils rappellent que les projets de l'envergure de l'aménagement hydroélectrique SM-3 sont rarissimes dans la région.

### **5.1.3 Incidences du projet sur la qualification de la main-d'œuvre montagnaise**

#### Augmentation du niveau de qualification des travailleurs montagnais

*Les occasions d'emplois au chantier SM-3 ont permis à certains travailleurs montagnais d'augmenter leur niveau de qualification et d'acquérir de l'expérience*

Les occasions d'emplois au chantier SM-3 ont permis à des travailleurs montagnais de faire l'apprentissage du contexte de travail (particulier à chaque secteur) à l'extérieur de la Réserve (méthodes de travail, normes, horaires, etc.). Certains ont pu faire reconnaître leurs talents et expertise, notamment en obtenant des cartes de compétences ou d'occupations propres aux normes du Décret de la construction du Québec, ce qui augmente leur employabilité. Il faut mentionner cependant que l'application des normes de la construction au Québec a pu restreindre l'accès à certains Montagnais intéressés à travailler au chantier SM-3 en 1997 et 1998.

Les opinions exprimées dans la Communauté montagnaise quant à l'obtention de cartes de compétence et d'occupation pour occuper des emplois au chantier SM-3 ont peu changé par rapport à 1995 et 1996. Les Montagnais rencontrés à l'époque considéraient que les cartes de compétences exigées pour les travailleurs de la construction montagnais au chantier SM-3 allaient leur permettre de faire reconnaître leur expertise et expérience, et d'obtenir ainsi une reconnaissance sur le marché du travail externe à la Communauté. Par ailleurs, certains étaient d'avis que l'obligation de détenir des cartes de compétence ou d'occupations pourrait nuire à l'embauche des Montagnais au chantier SM-3. Certains craignaient également que les travailleurs Montagnais ayant obtenu des cartes de compétence aient de la difficulté à les garder par la suite, étant donné le nombre d'heures requis chaque année pour assurer le renouvellement des cartes.

En 1997 et 1998, les mêmes opinions ont été exprimés par les répondants rencontrés. Il semble cependant qu'ils se soient habitués à l'idée que les Montagnais sont maintenant obligés de se conformer aux normes de la construction. Rappelons que les travailleurs de la construction représentaient environ la moitié des effectifs montagnais au chantier SM-3 en 1997. Il avait été observé au cours de la période 1995-1996 que les personnes employées au chantier avaient déjà une certaine expérience dans les domaines appropriés. Cette tendance semble s'être maintenue au cours de la période 1997-1998 puisque les répondants signalent que ce sont les mêmes personnes qui sont embauchées année après année.

La plupart des travailleurs montagnais interviewés estiment d'ailleurs qu'ils n'ont pas eu de difficulté en 1997 et 1998 à se trouver un emploi au chantier SM-3 puisqu'ils détenaient les compétences ou l'expérience nécessaires aux travaux pour lesquels ils ont été engagés.

#### Formation des travailleurs montagnais

Si aucune mesure formelle de formation et d'intégration des travailleurs montagnais au chantier SM-3 n'a été entreprise en 1997 et 1998, les entreprises montagnaises présentes au chantier ont du moins été en mesure de continuer à former des travailleurs montagnais à travers la réalisation de leurs contrats.

Un plus grand nombre de travailleurs montagnais commencerait à être attiré par les possibilités d'acquérir de l'expérience à l'extérieur de la Communauté. Dans un contexte de pénurie d'emplois, la formation dans des secteurs spécialisés est perçue comme une nécessité pour favoriser l'embauche de Montagnais à l'extérieur de la Communauté. Plusieurs ont cité en exemple l'entente intervenue avec la société Iron Ore (IOC) pour favoriser l'embauche des travailleurs montagnais. La Compagnie IOC aurait précisé à l'avance ses exigences en terme de formation auprès des responsables de la formation et de l'emploi au Conseil de bande. Conséquemment, plusieurs résidents de la Communauté pourront vraisemblablement obtenir un emploi à l'usine IOC de Sept-Îles lorsque celle-ci redémarrera ses opérations.

Dans l'ensemble, on peut conclure que les Montagnais restent déçus de la performance d'Hydro-Québec en matière de formation. Contrairement à leurs attentes, la formation offerte dans les premières années n'a pas permis de créer beaucoup d'emplois chez les jeunes et ne prépare visiblement pas les Montagnais à l'obtention de postes permanents à la centrale SM-3.

En 1997-1998, le chantier SM-3 aura permis à certains travailleurs d'augmenter leur niveau d'expérience mais ce n'est qu'indirectement, via la formation donnée par les entreprises autochtones, que le projet aura permis de former de nouveaux travailleurs montagnais.

#### **5.1.4 Incidences sociales de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994)**

Tel que mentionné précédemment, l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam a eu des impacts sur l'emploi, la formation et l'activité économique dans la Communauté montagnaise. Ce chapitre traitera plus particulièrement des incidences de l'Entente sur l'utilisation du territoire. Les impacts sociaux des mesures de compensation et d'atténuation comprises dans l'Entente seront plus amplement discutés au chapitre 6 du présent rapport. Le lecteur peut se référer au tableau 6.1 afin de connaître les différentes réalisations des Fonds de l'Entente.

### Utilisation du territoire et pratique des activités traditionnelles de subsistance

En réponse aux préoccupations des Autochtones face au maintien de la pratique des activités traditionnelles de subsistance, l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) visait, entre autres, à faire la promotion au sein de la Communauté des activités de chasse, de pêche et de piégeage sur le territoire. Un ensemble de mesures visant à favoriser de telles activités a été financé à même le Fonds Innu Aitun et le Fonds des travaux rémédiateurs au cours des quatre premières années de mise en œuvre du projet (voir tableau 6.1, chapitre 6).

Tel que constaté dans l'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire*, ces mesures se sont traduites par une augmentation de la fréquentation du territoire par les Montagnais. Grâce au Fonds Innu Aitun, le nombre de camps permanents a augmenté de 58% à travers l'ensemble du territoire entre les années 1996 et 1998. En 1998, les relevés à la guérite de la route SM-3 révélaient qu'un plus grand nombre de Montagnais passait à la guérite. Selon ce relevé, il y aurait eu trois fois plus d'utilisateurs montagnais en 1998 qu'en 1996, mais la durée moyenne de leurs séjours sur le territoire aurait été moindre qu'en 1996. Il s'avère donc que l'amélioration du réseau routier et les diverses mesures réalisées grâce à l'Entente ont permis une augmentation du nombre d'utilisateurs autochtones faisant de courtes excursions sur le territoire.

Notons qu'une fréquentation accrue du territoire ne mène pas directement à une augmentation de la pratique des activités traditionnelles de subsistance (chasse, pêche et piégeage). À cet égard, plusieurs répondants à l'enquête ont affirmé qu'ils se rendaient sur le territoire principalement dans un but de détente et de ressourcement et non pour la pratique intensive du piégeage ou de la pêche. Les revenus de la vente de fourrure par les piégeurs montagnais, tels que compilés en 1997-1998 par Faune et Parcs Québec, indiquent une diminution de 9 à 4 du nombre de piégeurs depuis 1994-1995. Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire* font état, pour leur part, d'une augmentation du nombre de piégeurs depuis 1996 (de 2 à 6 piégeurs). Ces données contradictoires ne permettent pas d'affirmer que la hausse de fréquentation du territoire par les Montagnais en général s'est traduite par une augmentation du nombre de piégeurs montagnais fréquentant le territoire.

Ainsi, il est possible d'envisager l'hypothèse selon laquelle il y aurait deux types d'utilisateurs autochtones du territoire. Le premier type effectuerait des séjours en forêt de longue durée pour pratiquer des activités de subsistance traditionnelles et notamment le piégeage. C'est ce type d'utilisateur que nous retrouverions dans les données de Faune et Parcs Québec. Le second type d'utilisateurs montagnais se rendrait principalement sur le territoire dans un but de détente et afin de renouer avec la culture montagnaise. S'il pratique la chasse, la pêche ou le piégeage, c'est davantage pour des raisons d'ordre culturel et récréatif, plutôt qu'économique. Selon les informations obtenues auprès de représentants de la Communauté au cours des enquêtes de terrain (été 1999), ce dernier type correspondrait au profil de la majorité des Montagnais d'Uashat mak Mani-Utenam. Dans la mesure où cette hypothèse s'avérerait fondée, nous pourrions conclure qu'il y a eu augmentation du deuxième type d'utilisateurs montagnais sur le territoire, mais que rien ne permet d'affirmer qu'il y a eu augmentation du premier type d'utilisateur du territoire.

### **5.1.5 Incidences du projet sur les relations intra et inter communautaires**

#### Évolution du climat social dans la Communauté

*Les tensions sociales suscitées par le projet SM-3 dans la Communauté entre 1994 et 1996 se sont résorbées en 1997 et 1998*

La majorité des personnes rencontrées ont affirmé qu'en 1997 et 1998, le projet SM-3 ne faisait plus l'objet de discussions ou de controverses dans la Communauté, comparativement à l'époque de la signature de l'Entente avec Hydro-Québec (au printemps 1994) et aux deux années qui suivirent (1995 et 1996). Ceci n'empêcherait pas que les positions individuelles des résidents de Uashat mak Mani-Utenam sur le projet SM-3 soient probablement restées les mêmes. Si en 1995-1996 les répondants montagnais répugnaient à répondre aux questions se rapportant au projet car elles étaient jugées trop politiquement "sensibles", en 1997-1998 c'est plutôt un manque d'intérêt face à ces questions qui caractérise l'ensemble de la population montagnaise. Plusieurs répondants avaient l'impression qu'au cours de la période 1997-1998, le projet SM-3 "était du passé" ou encore "relégué aux oubliettes" pour la majorité des résidents de Uashat mak Mani-Utenam.

En 1997 et 1998, le climat social à l'intérieur de la Communauté entre les secteurs de Uashat et de Maliotenam a davantage été influencé par les événements politiques internes à la Communauté, tel que l'élection d'un nouveau Conseil de bande en 1998. D'après les personnes interrogées, les positions politiques et les tensions entre les deux secteurs de la Réserve sont le produit des erreurs du passé, et en particulier de la décision du Gouvernement fédéral de séparer la Communauté en deux secteurs éloignés de plusieurs kilomètres.

*En 1997 et 1998, l'augmentation de l'activité économique et communautaire n'aurait pas eu d'effet sur le climat social dans la communauté*

Les problèmes sociaux, notamment la consommation d'alcool et de drogues, demeurent des préoccupations pour les représentants montagnais rencontrés. Malgré le dynamisme économique observé dans la Communauté depuis quelques années, ces problèmes ne tendent pas à se résorber. C'est pourquoi plusieurs personnes rencontrées ont été prudentes avant de faire un lien entre les activités économiques et communautaires engendrées par les nouveaux équipements communautaires et le climat social. On mentionne toutefois que des rencontres sportives ont continué à avoir lieu en 1997 et 1998, notamment au nouvel Aréna de Uashat mak Mani-Utenam construit grâce au Fonds de développement économique et communautaire. Par ailleurs, il existe toujours des craintes quant aux coûts d'entretien des équipements communautaires construits à l'aide de ce Fonds.

Comme en 1995 et 1996, il demeure difficile de juger s'il y a eu ou non une augmentation de la consommation d'alcool reliée au projet SM-3. Pour certains, les possibilités de travail offertes par le projet SM-3 et les différents Fonds de l'Entente ont pu avoir des effets sur la consommation de certains individus dont les revenus ont augmenté.

### Évolution des relations intercommunautaires

*Les relations entre les allochtones et les autochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier restent fragiles, malgré le rapprochement des communautés d'affaires observé dans les premières années du projet*

Les relations de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam avec les Allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier sont influencées par plusieurs facteurs historiques, culturels et économiques. La plupart des répondants montagnais croient que depuis les dernières années, les tensions observées dans les relations avec les Allochtones sont en lien direct avec le développement économique de la Communauté, en particulier la construction de commerces d'envergure sur le territoire de Uashat (Les Galeries Montagnaises, Sobey's, Unitotal, etc.). Ces commerces entrent en compétition avec d'autres commerces du même genre à Sept-Îles, ce qui "choqueraient" ou rendraient jaloux certains résidents allochtones de la région.

Pour certains, les Allochtones ne réalisent pas que ces commerces procurent des emplois aux non-autochtones de la région. Ils ne seraient pas conscients non plus que les Autochtones de Uashat mak Mani-Utenam consomment beaucoup dans les commerces et restaurants appartenant à des résidents allochtones. Par ailleurs, certains ont souligné que les relations entre les deux communautés dépendent aussi des positions politiques tenues par les politiciens allochtones et autochtones. Les relations entre les deux communautés restent ainsi teintées d'une certaine méfiance et d'incompréhension. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'état actuel des relations entre les communautés autochtones et allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier, et l'influence du projet SM-3 en tant que projet générateur de retombées économiques visibles pour les Autochtones de Uashat mak Mani-Utenam. La plupart des personnes interrogées dans la Communauté n'ont pas observé de changements significatifs en 1997 et 1998 dans leurs relations avec les populations allochtones de la région.

Certains sont néanmoins d'avis que les montants compensatoires offerts aux Autochtones, ainsi que les projets réalisés à même ces montants, ont davantage fait l'objet de publicité que ceux obtenus par les populations allochtones de la région dans le cadre du PMVI d'Hydro-Québec. Ce type de publicité (dans les médias régionaux par exemple) sur les montants obtenus par la Communauté de Uashat et Mani-Utenam pourrait être à l'origine de telles perceptions négatives des Autochtones. Tel que mentionné précédemment, l'obtention de contrats de gré à gré par les entreprises autochtones au chantier SM-3 pourrait également avoir contribué au climat de jalousie entre les deux Communautés.

Enfin, il est difficile d'évaluer les incidences du projet SM-3 sur les relations entre les travailleurs allochtones et autochtones à partir des données disponibles. Il est à noter que la plupart des travailleurs montagnais qui ont participé aux travaux du chantier en 1997 et 1998 ont jugé positivement leur relations de travail avec les travailleurs allochtones. Les manifestations de discrimination ou d'incompréhension culturelle seraient, de l'avis des travailleurs interviewés, l'apanage d'une minorité de travailleurs allochtones. Par ailleurs, certains travailleurs montagnais sont d'avis que des manifestations d'incompréhension ou de méfiance envers les non-autochtones peuvent également être observées à l'intérieur de leur propre Communauté.

Conformément à ses engagements, Hydro-Québec a tenu des séances spécifiques de sensibilisation au chantier SM-3 afin de promouvoir la culture montagnaise. Parmi ces activités, on retrouve entre autres des séances d'accueil obligatoires, des sessions d'information et des journées de rassemblement à caractère montagnais. Même s'il n'est pas aisé d'évaluer l'impact de telles activités, la relative bonne entente décrite plus haut pourrait en être une des conséquences.

#### *Relations entre les diverses communautés montagnaises*

L'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Impacts sociaux* avait permis d'observer que la construction d'équipements communautaires à Uashat mak Mani-Utenam avait favorisé les échanges entre les communautés montagnaises de la Côte-Nord. Ces échanges se sont poursuivis en 1997 et 1998. Une des personnes interviewées dans la Communauté a toutefois noté que pour les autres Communautés montagnaises, Uashat mak Mani-Utenam était vue comme une communauté " ayant vendu sa rivière ".

#### **5.1.6 Incidences sociales des pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans**

*Les pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans n'ont pas suscité de controverses dans la Communauté en 1997 et 1998.*

Les pourparlers entourant la dérivation partielle des affluents de la rivière Moisie n'ont pas suscité de réactions dans la Communauté même si presque toutes les personnes interrogées à ce sujet sont d'avis que la majorité des résidents de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam s'opposeraient au projet de dérivation. Bien que la plupart des personnes rencontrées aient eu connaissance des pourparlers entourant le projet de dérivation des rivières Carheil et aux Pékans, ces pourparlers ne se sont pas étendus à la communauté de Uashat mak Mani-Utenam. La mise en œuvre de ce projet est jugée peu probable par certaines personnes rencontrées étant donné l'absence de consensus dans la région à cet égard.

Le silence relatif de la Communauté à l'égard de cette question contraste avec les positions observées au début du projet.

Tel que relevé dans la revue de presse (voir 4.2.3), il semblerait que l'expérience de l'injonction émise contre la Coalition Nitassinan, qui avait tenté de barrer la route d'accès à SM-3 pour contester le projet d'Hydro-Québec, décourage certains Montagnais de protester à nouveau contre le projet.

## **5.2 Impacts sociaux pour les Autochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier**

La section qui suit présente l'évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 sur les communautés autochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier, pour la période de 1997 à 1998. Compte tenu de l'importance des retombées économiques du projet dans la région, l'évaluation se concentre surtout sur les incidences sociales des retombées économiques du chantier SM-3. Les incidences sociales du projet sur les activités de la zec Matimek seront également abordées de même que les incidences sociales du programme d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps situés aux abords de la route d'accès ou du réservoir SM-3. Enfin, étant donné que les pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans ont été des événements marquants pour la période (cf. revue de presse), leurs incidences sociales seront aussi discutées dans cette section.

### **5.2.1 Incidences sociales des retombées économiques du projet**

#### Retombées en termes d'emplois et de contrats

*En 1997 et 1998, une baisse des retombées du projet en termes de contrats pour les entreprises locales et régionales a été observée*

Au cours des trois premières années du chantier, les entreprises locales (région Sept-Îles/Port-Cartier) et régionales (Côte-Nord) ont bénéficié des retombées économiques du projet SM-3 en termes de contrats, notamment pour des types de travaux non-spécialisés. Une baisse des retombées du projet en termes de contrats pour les entreprises locales et régionales a été observée au cours de la période 1997-1998. Cette baisse s'explique par la spécialisation accrue des travaux au cours de ces deux années, une tendance qui devrait se poursuivre et s'accroître au cours des années subséquentes de parachèvement des travaux.

Cette diminution du nombre de contrats s'est particulièrement faite ressentir dans le secteur de la construction. La part du montant total accordée aux entreprises régionales a diminué progressivement d'année en année, passant de 30% en 1994 à 21% en 1995, à 15% en 1996 et, à 10% en 1997. Les entreprises régionales ont obtenu 14,3 millions de dollars en contrats en 1997, ce qui représente environ les deux tiers de ce qui leur avait été attribué en 1996. Le nombre de travailleurs régionaux au chantier est resté relativement stable depuis quatre ans.

Le maintien du nombre de travailleurs régionaux, malgré l'augmentation de la spécialisation, pourrait être imputable au travail du Comité de suivi des retombées économiques du projet SM-3 qui a cherché à maximiser les occasions de sous-traitance pour les entreprises locales.

Plusieurs intervenants politiques et économiques rencontrés ont effectivement observé une baisse des contrats directs offerts aux entreprises de la région en 1997 et 1998. Ils sont conscients que les entreprises de la région ne possédaient pas l'expertise et la capacité de gestion nécessaires à la réalisation de la majorité des travaux au chantier au cours de cette période. Malgré cela, plusieurs ont tenu à rappeler l'importance du Comité de suivi des retombées économiques du projet SM-3 comme facteur clé ayant permis à la région d'obtenir les contrats pour lesquels elle possédait l'expertise.

*En 1997 et 1998, les entreprises locales et régionales ont davantage été reléguées à la sous-traitance*

Tel que décrit dans l'étude de *Suivi environnemental 1997, Impacts économiques*, les intervenants économiques de la région, de concert avec Hydro-Québec, ont organisé depuis 1996 des activités destinées à favoriser les contacts entre les entrepreneurs de l'extérieur de la région et ceux de la région. Le but de ces activités de promotion était de permettre aux entreprises locales et régionales d'obtenir des contrats en sous-traitance ou de fourniture de biens et services.

De l'avis de plusieurs des intervenants rencontrés, ces activités ont porté fruit. Plusieurs entreprises ont su profiter des opportunités d'affaires engendrées par la sous-traitance et la fourniture de services. Comme le rappelle l'étude de *Suivi environnemental 1997, Impacts économiques* (pp. 58-59), les achats effectués en région par Hydro-Québec et les entreprises présentes au chantier se sont surtout concentrés dans certains secteurs (location d'équipements, fourniture de matériaux et de pièces, fourniture de carburant et transport). Cette situation explique l'impression générale voulant que les entreprises du chantier achètent peu dans la région, malgré des achats de biens et services réels de 38,5 millions de dollars en 1997 (achats effectués par la gérance d'Hydro-Québec, les entreprises et les sous-traitants du chantier SM-3).

D'après les intervenants régionaux rencontrés, plusieurs entrepreneurs de la région sont déçus d'avoir été relégués à la sous-traitance, préférant de loin faire affaire directement avec Hydro-Québec. Certains entrepreneurs sous-traitants ont éprouvé des difficultés à se faire payer rapidement par les entrepreneurs généraux au cours de la période 1997-1998. En effet, les entrepreneurs généraux ont effectué des réclamations auprès d'Hydro-Québec afin d'être compensés pour des travaux non initialement prévus au contrat. En raison du nombre élevé de réclamations, Hydro-Québec aurait mis un certain temps à étudier ces demandes. Cela explique que certains entrepreneurs sous-traitants se sont retrouvés dans des situations où ils devaient attendre plusieurs mois pour obtenir les montants qui leurs étaient dus.

### Chômage chez les travailleurs non qualifiés

Tel qu'évoqué précédemment dans l'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Impacts sociaux*, les travailleurs qualifiés ont plus de chance de se trouver un emploi au chantier SM-3 que les manœuvres non qualifiés. Cette tendance ne profite pas aux travailleurs non qualifiés, qui se retrouvent souvent dans une situation économiquement difficile dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier en raison des exigences techniques des employeurs.

### Activités d'exploitation forestière de la compagnie Uniforêt

Les retombées économiques des activités d'exploitation forestière de la compagnie Uniforêt profitent à l'ensemble de la région de Sept-Îles/Port-Cartier. La majorité des intervenants allochtones rencontrés constatent les retombées positives du crédit de cinq millions de dollars consenti à la relance de l'usine d'Uniforêt dans le cadre du PMVI, ainsi que des travaux de déboisement réalisés par Uniforêt dans le contexte de la mise en œuvre du projet SM-3. En effet, la relance de l'usine de pâte de Port-Cartier n'aurait vraisemblablement pas pu s'effectuer sans l'appui d'Hydro-Québec. Certains répondants ont tout de même exprimé quelques craintes liées à la précarité du secteur forestier. Ils espèrent que l'usine de pâte pourra poursuivre ses opérations pour de nombreuses années. De leur côté, les municipalités s'attendent à pouvoir disposer du crédit de 5 millions \$ consenti à la relance de l'usine d'Uniforêt, suite à son remboursement à Hydro-Québec à partir de 2002. Les municipalités souhaitent réinvestir ces sommes dans d'autres projets de développement régional.

### Retombées économiques régionales

*Les retombées économiques régionales du projet SM-3 ont satisfait les intervenants politiques et économiques de la région*

La plupart des intervenants politiques et économiques rencontrés estiment que les retombées économiques régionales du projet SM-3 sont très satisfaisantes. Plusieurs ont mentionné que les retombées économiques avaient été plus importantes que prévues lors des audiences publiques du BAPE. On rappelle que les milieux politiques et économiques régionaux avaient largement manifesté leur appui au projet à cette époque.

*Les retombées économiques régionales du projet SM-3 sont perçues de façon mitigée par la population en général*

Plusieurs des intervenants régionaux interviewés ont souligné la réaction mitigée de la population envers les retombées économiques régionales du projet SM-3. Ils expliquent cette situation par le manque de visibilité des retombées économiques du projet, comparativement à la situation observée lors de la construction de l'aluminerie Alouette au début des années 1990.

En effet, les travailleurs de l'extérieur de la région immédiate représentent un faible pourcentage des effectifs au chantier SM-3. De plus, l'ensemble des travailleurs loge directement au chantier, contrairement au chantier de l'usine Alouette où les travailleurs logeaient dans les environs de Sept-Îles et de Port-Cartier et dépensaient une certaine partie de leur revenus dans les commerces, restaurants et autres lieux de divertissement.

Par ailleurs, les travailleurs du chantier originaires de la région immédiate, qui représentent la majorité des travailleurs à SM-3, ne semblent pas avoir modifié leurs habitudes de consommation malgré d'excellents salaires. L'étude de *Suivi environnemental 1997, Impacts économiques* estimait le revenu moyen de ces travailleurs à 56 950 \$ par année. D'après certaines des personnes interviewées, la moyenne d'âge des travailleurs présents sur le chantier est assez élevée. Ainsi, les gens plus âgés préféreraient épargner ou rembourser des dettes au lieu de s'engager dans des dépenses importantes telles que l'achat d'une maison, de meubles, etc. C'est ce qui expliquerait l'impact relativement faible des emplois au chantier sur les dépenses des travailleurs originaires de la région. Le projet SM-3, entrepris en 1994, se situerait dans le prolongement du projet de l'aluminerie Alouette, dont la construction s'est déroulée de 1991 à 1994. Il aurait seulement permis de maintenir le niveau de consommation et de roulement de l'économie locale, amorcé par le projet Alouette.

Enfin, malgré une importante couverture médiatique, il semble que la population régionale soit peu au courant de l'envergure réelle des retombées économiques du projet SM-3. En effet, les personnes qui ne sont pas directement touchées par le projet SM-3 (qui ne connaissent pas de travailleurs au chantier, d'entrepreneurs ou de commerçants ayant bénéficié du projet) perçoivent difficilement les retombées du projet SM-3 dans leur vie de tous les jours.

En somme, le projet SM-3 a engendré des impacts positifs réels sur l'économie de la région, mais ceux-ci ne sont pas reconnus ou ressentis comme tels par l'ensemble de la population régionale.

### **5.2.2 Incidences du projet sur l'expertise des entreprises régionales**

*Les travaux réalisés au chantier SM-3 par des entreprises de la région depuis le début du projet leur permettront vraisemblablement de se positionner favorablement dans le cadre de futurs projets hydroélectriques sur la Côte-Nord*

Les intervenants régionaux rencontrés n'ont pas encore pleinement évalué les retombées du projet SM-3 sur le développement de l'expertise des entreprises régionales. Ils rappellent cependant le contexte de cette région de la Côte-Nord qui ne possède pas de tradition d'entrepreneuriat et dont l'avenir économique passe davantage par la venue de grandes usines (à l'inverse de la situation qui prévaut au Québec).

Néanmoins, certaines entreprises ayant œuvré au chantier SM-3 ont acquis une expérience enrichissante dans l'exécution des travaux hydroélectriques. Sans pouvoir affirmer que cette expérience constitue un atout pour l'obtention d'autres contrats, les personnes interviewées soulignent que la connaissance des procédés et exigences d'Hydro-Québec offre un meilleur positionnement pour les entreprises régionales dans la perspective de futurs projets d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord (ex. : le projet de la centrale Toulousteuc).

Au point de vue de la compétitivité, certains intervenants rencontrés ont mentionné que certaines entreprises locales avaient appris à faire des démarches à l'extérieur de leur localité pour décrocher des contrats. La plupart du temps, les entreprises auraient cependant encore besoin de l'aide de leurs représentants économiques et politiques pour obtenir des contrats, notamment au chantier SM-3. On cite à ce sujet les activités de promotion organisées par Hydro-Québec et par les Corporations de développement industriel de Sept-Îles et de développement local de Port-Cartier, devenues nécessaires pour faire connaître les entreprises régionales auprès des entrepreneurs de l'extérieur.

*Le projet SM-3 a appris au milieu régional à mieux se mobiliser pour son développement socio-économique, notamment à travers le Comité de suivi des retombées économiques*

Selon plusieurs des intervenants régionaux rencontrés, la mobilisation du milieu autour des projets de l'aluminerie Alouette et de l'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 d'Hydro-Québec est porteur d'avenir. En effet, certains répondants ont observé au cours de la période 1997-1998 les effets d'entraînement des luttes entreprises par le milieu dans le cadre de ces projets. Il semblerait que le milieu commence à envisager son développement d'une manière plus régionale qu'auparavant (ex. : la tenue récente à Sept-Îles de plusieurs forums et tables régionales faisant intervenir tous les milieux économiques et sociaux).

Les acteurs régionaux auraient réalisé l'impact de la mobilisation de tous les intervenants pour la mise en œuvre de nouveaux projets régionaux. Ils hésiteraient moins à répéter l'expérience dans d'autres circonstances. Les succès obtenus par le Comité de suivi des retombées économiques en termes de maximisation des retombées économiques régionales de l'aluminerie Alouette et de l'aménagement hydroélectrique SM-3 ont contribué au renouvellement de cette formule dans le cadre de la relance de l'usine IOC. L'apparition de tels phénomènes exprimerait une nouvelle volonté de prise en charge de son développement par la région de Sept-Îles/Port-Cartier.

Ainsi, l'évolution du rôle joué par le Comité de suivi des retombées économiques dans la dynamique sociale régionale pourrait s'avérer une des conséquences bénéfiques durables du projet SM-3.

*Au cours des années 1997 et surtout 1998, les représentants économiques et politiques de la région ont commencé à se préoccuper de l'après-SM3*

En 1997 et 1998, plusieurs des intervenants régionaux ont commencé à se préoccuper de “ l'après SM-3 ”. Leur principale préoccupation est liée au placement des travailleurs dans les métiers de la construction. Même s'ils avouent être conscients, depuis la tenue des audiences publiques du BAPE sur le projet SM-3, que les activités de construction associées au projet seraient éphémères, la plupart des répondants ont tenu à rappeler que cela n'atténuait en rien leur appui au projet ou à d'autres projets similaires. Ils soulignent entre autres les retombées durables de ce projet et, en particulier, l'ouverture d'un territoire jusqu'alors peu exploité. Ils mentionnent certains effets structurants perçus tels que la relance de l'usine d'Uniforêt, les perspectives de développement des activités de villégiature et de chasse et pêche, le potentiel touristique de l'aménagement hydroélectrique (à la condition qu'Hydro-Québec accepte de poursuivre ses visites guidées au delà de la phase de construction), etc.

Certains répondants se disent préoccupés par les perspectives d'avenir peu reluisantes pour les jeunes de la région et par la rareté des occasions d'emplois pour les travailleurs non spécialisés. Ceux-ci, tel qu'évoqué précédemment, ne semblent pas avoir bénéficié des emplois liés au projet SM-3. En somme, les intervenants économiques et politiques de la région de Sept-Îles/Port-Cartier estiment qu'il est important de préparer la région à “ l'après-SM-3 ” afin de minimiser les répercussions négatives de l'arrêt des travaux au chantier en 2001.

### **5.2.3 Incidences sociales du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)**

*Les changements apportés au PMVI ont été faits à la satisfaction de la Communauté.*

L'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Impacts sociaux* faisait état d'une certaine insatisfaction de la part des intervenants régionaux face à l'application du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec. Les irritants mentionnés concernaient principalement les critères d'approbation retenus par Hydro-Québec pour les projets proposés par le milieu et les difficultés de gestion encourues par les municipalités pour assurer l'application du Programme.

Suite aux demandes des élus municipaux, Hydro-Québec a assoupli ses critères d'évaluation des projets soumis par le milieu dans le cadre du PMVI et a transféré l'administration du Programme de son siège social vers la Direction régionale Manicouagan sur la Côte-Nord. L'adoption de ces mesures a permis l'acceptation d'un plus grand nombre de projets en 1997 et 1998. Conséquemment, l'application du PMVI a suscité moins d'insatisfaction dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier que pendant la période d'étude précédente. La plupart des répondants sont satisfaits des retombées du PMVI. Certaines des personnes interviewées estiment toutefois que le délai encouru par Hydro-Québec pour changer ses critères d'admissibilité a été trop long.

### *L'application du PMVI a donné lieu à certaines tensions à l'intérieur de la région de Sept-Îles/Port-Cartier*

Malgré le fait que plusieurs dossiers litigieux ont été réglés en 1998, certains dossiers associés au PMVI ont encore suscité de vives tensions dans la région au cours de la période 1997-1998. À cet égard, le lecteur pourra notamment se référer dans la revue de presse (section 4.2.3) au dossier de l'enrochement des berges du secteur Clarke, qui a mobilisé les citoyens de l'endroit contre la ville de Sept-Îles, ainsi qu'au projet de relance de la station de ski de Gallix qui a fait surgir un différent entre les municipalités de Sept-Îles et Port-Cartier.

#### **5.2.4 Incidences du projet sur les relations intra et inter communautaires**

##### Climat social dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier

*Le projet SM-3 a eu peu de répercussions sur le sentiment de bien-être économique de la population et la situation socioculturelle de la région en général*

La plupart des intervenants régionaux rencontrés estiment que l'amélioration de la situation économique globale de la région, qui pourrait être attribuable au projet SM-3, ne signifie pas un retour à la prospérité économique dans l'esprit de la population en général. Les habitants de la région conservent en mémoire l'époque du boom économique des années 1960-70 comme référence en regard d'une situation socio-économique idéale. Il semble que l'évolution des mœurs sociales et culturelles depuis la fin des années 1970 (le raffermissement des restrictions quant à la conduite avec facultés affaiblies, la sensibilisation accrue quant aux maladies transmissibles sexuellement, etc.), combiné à un vieillissement de la population, soit en lien direct avec l'observation d'une stagnation du climat social dans la région.

Quoi qu'il en soit, la majorité des répondants estiment que le projet SM-3 est arrivé à un moment opportun dans le contexte économique de la région. Il fait suite au chantier de construction de l'aluminerie Alouette, dont il est perçu comme un prolongement. Tel que mentionné précédemment, la région n'a pas observé d'afflux de travailleurs qui aurait pu perturber le climat social, étant donné l'éloignement relatif du chantier SM-3 des municipalités de la région de Sept-Îles/Port-Cartier.

##### Relations entre les communautés autochtones et allochtones de la région

*Le projet SM-3 a permis un certain rapprochement entre les communautés d'affaires autochtones et allochtones.*

De l'avis des personnes interviewées, le projet SM-3 a eu des incidences sur les relations entre les communautés autochtones et allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier.

L'expérience du Comité de suivi des retombées économiques, où des entreprises montagnaises étaient représentées, aurait fait évoluer les façons de penser de certains gens d'affaires concernant la participation à la vie économique régionale des entrepreneurs montagnais. On souligne qu'en 1997-1998, soit quelques années après le début des travaux au chantier, les gens de la région ont été à même de constater un rapprochement entre les communautés d'affaires autochtones et allochtones. Il s'agit d'un précédent rare dans l'histoire de la cohabitation des deux communautés, qui serait directement attribuable à l'expérience du projet SM-3. De plus, les différents intervenants et leaders socio-politiques de la région ont commencé depuis quelques années à inviter les Montagnais à participer à la vie régionale. Cependant, ces invitations resteraient souvent sans réponse de la part des Montagnais, ce qui indique la fragilité de ce rapprochement.

*L'ampleur des sommes offertes en compensation aux Autochtones dans le cadre du projet SM-3 expliquerait, en partie, la détérioration des relations entre les résidants autochtones et allochtones de la région en 1997 et 1998*

La plupart des intervenants régionaux rencontrés sont d'avis que des expressions d'incompréhension culturelle persistent chez les deux communautés culturelles de la région. Les tensions sociales sont pour la plupart liées à d'autres facteurs que le projet SM-3. L'élection d'un nouveau Conseil de bande, le contrat d'enlèvement des ordures de la ville de Sept-Îles remporté par une entreprise de Uashat mak Mani-Utenam, et la construction de commerces d'envergure sur le territoire de Uashat qui entrent en compétition avec des commerces de Sept-Îles, constituent d'autres facteurs qui ont pu exacerber les tensions sociales dans la région au cours de la période d'étude.

L'ampleur des sommes offertes en compensation à la communauté de Uashat mak Mani-Utenam dans le cadre du projet SM-3 serait cependant perçue par une certaine partie de la population allochtone comme une injustice en comparaison à ce que les résidants allochtones de la région ont reçu dans le cadre du PMVI. Certains constatent que, malgré une reconnaissance de la valeur de la culture innue par une plus grande proportion de la population, l'équilibre des relations entre les deux communautés reste fragile. Les avantages consentis aux Autochtones (exemptions de taxes et impôts, compensations, etc.) constituent encore des sujets de controverse au sein de la population allochtone de la région.

#### Tracé de la ligne énergétique reliant SM-3 au poste Arnaud

*Le tracé de la ligne énergétique jusqu'au poste Arnaud a satisfait les intervenants locaux*

En 1997, le tracé de la ligne de transport énergétique liant la future centrale SM-3 au poste de transformation Arnaud à Sept-Îles a été établi à la satisfaction générale de la région puisque après consultations et modifications, le tracé touche peu de zones jugées sensibles au point de vue environnemental.

### **5.2.5 Incidences du projet sur les activités de la zec Matimek**

La construction du projet SM-3 étant exclusivement sur le territoire de la zec Matimek, celle-ci, gérée par l'Association de chasse et pêche Sept-îlienne, a été compensée en vertu d'une Entente renouvelée bi-annuellement sur la base de la première entente conclue en 1995. Cette Entente a dernièrement été renouvelée en 1998 pour une période de trois ans.

Les indemnités prévues dans l'Entente originale concernaient principalement la prise en charge par Hydro-Québec du loyer et du salaire d'un gestionnaire de la Zec, ainsi que la construction de certains équipements tels qu'une rampe de mise à l'eau. L'Entente définit également les modalités d'accès au territoire de la Zec. Comme les mesures d'indemnisation de la zec Matimek ont été peu couvertes dans les médias régionaux, les sections qui suivent s'appuient sur les conclusions de l'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire*, ainsi que sur des entrevues réalisées au cours de l'été 1999.

#### Impacts de la construction du projet, de la route et de la mise en eau du réservoir

*Le projet SM-3 n'a pas entraîné d'inconvénients majeurs à la pratiquer des activités de villégiature sur le territoire de la Zec*

Les principales activités pratiquées dans la zec Matimek sont la pêche sportive et la chasse. Dans le cas de la chasse, on parle surtout de chasse à l'original et au petit gibier. Des activités de villégiature telles que la randonnée en bateau sont également pratiquées par les résidents allochtones de la région sur le territoire de la Zec. Selon les entrevues menées auprès de quelques membres de la zec Matimek, les utilisateurs de la Zec n'auraient pas vécu d'inconvénients majeurs dans la poursuite de leurs activités sur le territoire de la Zec dans le contexte de la mise en œuvre du projet SM-3.

La mise en eau du réservoir, amorcée en 1998 et qui se poursuivra jusqu'en 2001, a eu des impacts sur la navigation sur le réservoir SM-2 puisque les apports d'eau dans la rivière ont été réduits de 76% (moyenne annuelle) en aval du barrage de SM-3. Grâce à une entente de gestion entre les propriétaires de la centrale SM-2 (Gulf Power, propriété d'IOC) et Hydro-Québec, le niveau maximal du réservoir SM-2 a été maintenu entre le début juin et la mi-octobre. Cependant, le tronçon entre la centrale SM-3 et la partie supérieure du réservoir SM-2 présente des difficultés de navigation.

La mise en eau du réservoir SM-3 a mené à l'inondation de la partie extrême nord-est de la réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles, qui longe la partie ouest de la zec Matimek. Face à ce problème, la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) qui planifie l'exploitation des ressources fauniques du territoire, a demandé aux gestionnaires de la Réserve faunique de restreindre son développement dans ce secteur afin de respecter les limites du futur réservoir.

Les gestionnaires de la Réserve faunique hésitent à procéder à un tel ajustement (qui équivaut à une perte nette de territoire), même si ceux-ci ne sont pas en mesure d'établir un plan d'intervention concret autour du réservoir. L'utilisation nautique du réservoir nécessiterait des moyens de transport et de surveillance assez élaborés. Cette portion de territoire est également dans la mire des gestionnaires de la zec Matimek, ainsi que des utilisateurs autochtones du territoire, sans compter la problématique de la Zec élargie qui est toujours susceptible de resurgir un de ces jours<sup>1</sup>. Les relations entre la zec Matimek et la Réserve faunique sont généralement bonnes, mais les gestionnaires de la Réserve faunique se disent victimes de concurrence déloyale suite aux compensations versées par Hydro-Québec pour améliorer le potentiel faunique sur le territoire de la Zec et suite à l'amélioration du réseau routier. Par exemple, l'extension du réseau routier vers le nord, dans des secteurs autrefois peu accessibles, a mené au déplacement des activités pratiquées au Lac Arthur, dans la Réserve faunique, vers le nord de la Zec.

Selon les membres de la Zec rencontrés, il y a eu une légère augmentation du nombre des membres de la Zec au cours de l'année 1998. Cette augmentation ne se reflète toutefois pas dans le nombre d'utilisateurs de la Zec, puisque selon l'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire* il y aurait une diminution de la fréquentation de la Zec tant pour la chasse que pour la pêche. Toujours selon ces répondants, l'occupation du territoire de la Zec n'a pas encore changé de façon significative depuis le début de la mise en œuvre du projet SM-3. L'amélioration de l'accès au territoire, suite à la construction de la route d'accès à la centrale, pourrait attirer de nouveaux membres dans un futur proche.

Le nouveau plan d'eau créé par le réservoir pourrait également attirer de nouveaux membres si la présence de débris ligneux n'entrave pas trop la navigation. Les débris qui dériveront en surface du plan d'eau présenteront nécessairement des contraintes pour les navigateurs. La présence de troncs morts debout et de débris échoués pourrait entraver l'accès aux berges dans certains secteurs du réservoir. Le déboisement d'une superficie importante du réservoir et le brûlage d'une partie des débris de coupe devraient atténuer un tel problème. Il en sera de même du ramassage des débris pendant l'exploitation.

Les membres de la Zec sont également préoccupés par le niveau de l'eau du réservoir SM-2 pendant l'exploitation de la centrale SM-3 et incidemment par la qualité de la glace en hiver sur ce réservoir, qui pourrait compromettre la pratique de la motoneige. Les mesures d'atténuation prévues dans l'Entente entre Hydro-Québec et la Zec sont jugées satisfaisantes par les quelques membres de la Zec interviewés. La plus appréciée de ces mesures est la construction par Hydro-Québec d'une rampe de mise à l'eau.

---

<sup>1</sup> Le dossier de la " Zec élargie " visait à agrandir le territoire actuel de la Zec vers le nord. La partie nord de la Zec aurait alors été sous gestion autochtone, alors que la partie sud aurait continué à être gérée par l'Association allochtone actuelle. Le tout aurait été chapeauté par un Conseil d'administration commun. Ce dossier serait actuellement " sur la glace ". Il semble que le dossier cheminait relativement bien auprès des deux communautés concernées. Une " technicalité légale " aurait fait avorter ce projet.

*Les activités de construction de la ligne de transport d'énergie et les activités de coupe forestière de la compagnie Uniforêt pourraient avoir des répercussions négatives sur la chasse et la pêche dans la Zec*

Les membres de la Zec craignent que la construction de la ligne de transport d'énergie reliant la centrale SM-3 au poste Arnaud perturbe la chasse et que les activités de coupe forestière de la compagnie Uniforêt puissent avoir un effet négatif sur la pêche. Les représentants de la Zec voient d'un mauvais œil les interventions de cette compagnie aux abords de plans d'eau recherchés par les pêcheurs. À ce sujet, les entrevues réalisées avec certains gestionnaires du territoire dans le cadre de l'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire* ont laissé entrevoir certains malaises face au rythme de progression de l'exploitant forestier sur le territoire ainsi que face aux méthodes de coupes employées.

#### Impacts de l'ouverture du territoire

*Le développement des routes de pénétrations nuit au contrôle du territoire de la Zec*

Avant la réalisation du projet SM-3, la région de Sept-Îles/Port-Cartier comptait peu de routes de pénétration à l'intérieur des terres. Avec la construction de l'accès permanent à la centrale SM-3, puis la construction d'un réseau de chemins forestiers passablement ramifié au nord de la zec Matimek et de la réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles, des territoires autrefois quasi inaccessibles sont devenus relativement faciles d'accès. Plus encore, il est maintenant possible d'entrer via la route d'accès de la centrale SM-3 pour rejoindre le territoire de la Réserve faunique, puis de ressortir par Port-Cartier pour se raccorder à nouveau à la route 138.

La création de cette boucle routière offre un accès routier à la Zec par le nord de son territoire alors que ceci était impossible auparavant. Cette nouvelle porte d'entrée risque d'accroître les difficultés de contrôle de l'accès au territoire et des activités qui y sont pratiquées. Les gestionnaires de la Zec (ainsi que ceux de la réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles), évoquent à mots à peine couverts le spectre de la perte de contrôle du territoire et du braconnage qui pourrait s'en suivre.

*L'utilisation plus intensive du territoire par les Autochtones inquiète les membres de la Zec*

L'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire* indique qu'il y a eu un accroissement important de l'achalandage routier et des visites industrielles au barrage SM-3. Tel que mentionné dans ce suivi, l'augmentation du nombre d'utilisateurs allochtones ne s'est pas traduite par une fréquentation plus élevée des territoires de la zec Matimek. Ce phénomène peut être expliqué par le développement du réseau routier qui rend accessible, plus au nord, des territoires peu exploités et donc très attractifs.

L'utilisation du territoire par les travailleurs du chantier préoccupe peu les membres de la Zec, mais certains répondants se disent inquiets de l'utilisation du territoire par les Autochtones.

Les Montagnais de Uashat mak Mani-Utenam, profitant des Fonds de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994), sont plus nombreux dans la partie Nord de la Zec où ils utilisent les infrastructures existantes. L'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Utilisation du territoire* avait permis de constater une hausse de 25% des séjours de courte durée des Montagnais sur le territoire. L'étude de *Suivi environnemental 1997-1998, Utilisation du territoire* confirme une augmentation de la présence montagnaise sur le territoire et notamment l'accroissement du nombre de piégeurs montagnais. Les membres de la Zec craignent l'apparition de conflits avec les utilisateurs Montagnais. Rappelons ici que les membres de la Zec et les Autochtones pratiquent de façon différente la chasse, la pêche et le piégeage sur le territoire.

Les membres de la Zec rencontrés sont donc généralement satisfaits de l'Entente signée avec Hydro-Québec et constatent que peu d'inconvénients ont été ressentis pendant la période 1997-1998. Des craintes subsistent toutefois en regard de l'utilisation accrue du territoire par les Autochtones, des répercussions éventuelles de l'ouverture du territoire et des changements environnementaux associés à cette ouverture sur l'abondance des ressources fauniques.

#### **5.2.6 Incidences sociales de la procédure d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps**

L'année 1998 marque la fin des procédures d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps sur le territoire du projet SM-3. De 1994 à 1998, un total de 193 420 dollars a été versé pour l'indemnisation et le dédommagement de 48 propriétaires de camps et de chalets. Parmi les 48 propriétaires dédommagés à des degrés divers lors des travaux, 22 propriétaires ont été indemnisés pour le bris de leur bail de villégiature auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec et pour le démantèlement de leur chalet de villégiature ou de leur camp de chasse et de pêche. Tous les propriétaires situés en bordure de la route d'accès à la centrale SM-3 (11), aux abords du futur réservoir SM-3 (9) ou en aval du barrage SM-3 (2) ont été indemnisés par Hydro-Québec. Dans le cas des propriétaires titulaires de baux de location, les indemnités ont couvert les dérangements subis au cours des travaux et, le cas échéant, les frais de démolition de chalets ou de camps de chasse et de pêche. Puisque la procédure d'indemnisation n'a pas été couverte dans les médias locaux, l'évaluation qui suit ne s'appuie que sur les entrevues effectuées auprès du responsable des expropriations à Hydro-Québec et auprès d'un échantillon de propriétaires rencontrés au cours de l'été 1999.

#### *Les propriétaires de baux indemnisés sont satisfaits des procédures d'indemnisation*

La plupart des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites des procédures d'indemnisation appliquées par Hydro-Québec et des indemnités reçues comme telles.

Pour la majorité des propriétaires rencontrés, le projet SM-3 s'est traduit par un changement dans leurs activités de villégiature et par une perte de jouissance du territoire au cours de la période d'étude. Malgré cela, la plupart des répondants ont exprimé leur appui au projet SM-3 en raison des retombées économiques qu'il suscite dans la région. Il est à remarquer que les propriétaires indemnisés sont majoritairement des hommes de tous les groupes âges sans distinction et qu'ils sont presque tous originaires de la région de Sept-Îles/Port-Cartier.

Pour des causes diverses, qui ne sont pas toutes imputables au projet hydroélectrique comme tel (l'âge des répondants par exemple), quelques propriétaires expropriés se sont déclarés peu intéressés à fréquenter encore le territoire suite au démantèlement de leur chalet.

Par ailleurs, certains répondants qui utilisaient principalement leur camp pour la chasse ont déclaré qu'ils ne désiraient plus poursuivre cette activité sur le territoire du projet car, selon eux, les travaux du chantier et le dérangement qu'a subi le milieu le rendent peu propice pour la chasse. Ces derniers ont mentionné toutefois qu'ils étaient heureux d'avoir pu découvrir de nouveaux territoires de chasse au delà des limites de la Zec grâce à la nouvelle route d'accès à la centrale SM-3. Il est à noter que le territoire de la zec Matimek n'est pas particulièrement réputé pour la chasse.

*Les propriétaires de baux indemnisés ont eu de la difficulté à reconstruire leur chalet ou leur camp ailleurs sur le territoire*

La majorité des propriétaires dont le chalet ou le camp a dû être démantelé souhaitait reconstruire leur chalet ou leur camp ailleurs sur le territoire. Ceux-ci ont toutefois eu de la difficulté à trouver des endroits aussi intéressants que ceux qu'ils quittaient en raison du choix limité de baux offerts par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Le Ministère offrait un certain nombre d'emplacements à proximité de la rivière Sainte-Marguerite, mais ces sites étaient perçus comme étant peu attrayants par certains propriétaires.

Hydro-Québec a effectué des demandes auprès du ministère des Ressources naturelles afin de permettre aux propriétaires de se reloger dans un endroit de qualité égale à celui qu'ils quittaient, mais le Ministère a refusé d'assouplir ses règles pour accéder à ces demandes.

Puisqu'il n'y a pas eu de suivi effectué spécifiquement par Hydro-Québec auprès des propriétaires expropriés suite au démantèlement de leur chalet ou de leur camp, aucune information n'est présentement disponible sur i) le nombre de propriétaires qui se seraient effectivement rebâtis ailleurs sur le territoire, ii) sur le degré de satisfaction de ces propriétaires à l'égard de leur nouvel emplacement et iii) le nombre de propriétaires qui auraient délaissé la pratique de la villégiature ou de la chasse et de la pêche suite à leur expropriation.

### **5.2.7 Incidences sociales des pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans**

*Les pourparlers entourant le projet de détournement des rivières Carheil et aux Pékans ont créé des attentes chez certains intervenants politiques et économiques régionaux envers la réalisation de projets conditionnels à leur appui*

Le projet de dérivation des rivières Carheil et aux Pékans a fait l'objet de pourparlers entre les différents intervenants économiques et politiques de la région et les représentants d'Hydro-Québec en 1997 et 1998 (cf. revue de presse 1997-1998). Ces pourparlers ont été lancés suite à la présentation des résultats de l'étude sur la biologie du saumon de la rivière Moisie. À plusieurs reprises, la haute direction d'Hydro-Québec, représentée notamment par le P.-D. G. de la Société d'état, a fait des représentations auprès de la région afin d'obtenir un consensus social autour du projet. Seules les associations locales de protection de la rivière Moisie ont toujours affiché une position claire quant à leur refus de cautionner le projet.

Les divers intervenants politiques et économiques de la région ont, quant à eux, discuté de l'opportunité du projet de dérivation des rivières Carheil et aux Pékans. Leurs discussions ont mené à la formulation de diverses demandes conditionnant leur appui au projet. Ces demandes ont été transmises à la haute direction d'Hydro-Québec, qui les a refusées pour diverses raisons liées notamment à la rentabilité économique du projet.

Selon les intervenants régionaux rencontrés, les demandes transmises par la région à la haute direction d'Hydro-Québec auraient canalisé les discussions entourant le projet de dérivation. Les intervenants économiques et politiques accordaient notamment une grande importance au prolongement de la route d'accès de la centrale SM-3 jusqu'à la route 389 reliant Fermont au nord de Sept-Îles, ainsi qu'à la mise sur pied d'un bloc énergétique à tarif réduit devant assurer la venue de grandes industries. De l'avis de plusieurs, les demandes du milieu manifestaient une volonté d'assurer un développement économique durable dans la région par le biais de la réalisation de projets susceptibles de générer des effets d'entraînement à long terme. En effet, les divers intervenants du milieu des affaires et du milieu politique local et régional ont perçu dans le projet de dérivation des rivières Carheil et aux Pékans et dans la démarche d'Hydro-Québec visant à obtenir leur appui, une opportunité majeure de développement économique.

Plusieurs ont ainsi développé des attentes envers la participation d'Hydro-Québec au développement régional. Certaines personnes interviewées estiment par contre que quelque unes des demandes du milieu n'étaient pas réalistes. Les gens d'affaires et les élus municipaux ne pouvant être au courant des "tenants et aboutissants" des projets hydroélectriques dans le contexte actuel, certains intervenants n'auraient pas perçu toute la portée de leurs demandes. Il faut cependant mentionner que la plupart des personnes rencontrées ne négligent pas l'ampleur des retombées économiques des travaux de construction associés à la dérivation des rivières Carheil et aux Pékans.

On mentionne néanmoins que dans le contexte socio-politique actuel, le projet de dérivation ne pouvait obtenir l'appui unanime des divers intervenants régionaux dans le dossier.

*Le fait que le projet de dérivation soit resté au stade des pourparlers n'a pas créé de vives tensions entre les divers représentants économiques et politiques de la région*

Les opinions sont partagées quant aux tensions que ces pourparlers auraient engendrées dans le milieu. Certains sont d'avis que les discussions entourant le projet de dérivation auraient occasionné quelques frictions entre les divers intervenants en cause, de même qu'entre les gens de la région de Sept-Îles/Port-Cartier et ceux des régions de Baie-Comeau et de Fermont qui se sont rapidement prononcés en faveur du projet. À l'inverse, certains estiment que le projet de dérivation, étant resté au stade des discussions, n'a pas engendré de véritables tensions entre les divers représentants de la région. On souligne par contre que seule l'Association pour la protection de la rivière Moisie a été véritablement active durant la période à l'étude, en défendant la protection de la ressource saumon dans les médias. Les autres intervenants n'ont pas adopté de position définitive sur la " phase II " du projet d'Hydro-Québec. Certains seraient déçus de la rapidité avec laquelle Hydro-Québec a mis un terme aux pourparlers dans ce dossier.

La population en général n'a été mise au courant des pourparlers entourant ce projet que par l'entremise des médias. Parmi la population, seuls les travailleurs de la construction ont manifesté publiquement leur impatience quant à la réalisation du projet de détournement en organisant une pétition.

### **5.3 Bilan provisoire des impacts sociaux pour la période 1997-1998**

Le lecteur trouvera dans les tableaux 5.1 et 5.2 qui suivent une synthèse des impacts sociaux du projet SM-3 pour chacune des deux communautés de la région de Sept-Îles/Port-Cartier au cours de la période 1997-1998.

**Tableau 5.1**  
**Résumé des impacts sociaux pour les Autochtones**

<b>AUTOCHTONES</b>	
<b>THÈMES</b>	<b>IMPACTS SOCIAUX 1997-1998</b>
<b>Incidences sociales du projet sur le marché du travail</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des travailleurs montagnais au chantier SM-3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La population montagnaise reste déçue face au nombre d'emplois obtenu au chantier (30 à 35/an), puisqu'elle s'attendait à obtenir de 100 à 150 emplois/année.</li> <li>Les travailleurs sur le chantier restent à peu près les mêmes année après année, ce qui indique qu'ils s'adaptent bien à la vie au chantier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emplois permanents reliés à l'exploitation de la centrale SM-3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La population montagnaise est déçue qu'il n'y ait pas de programme de formation prévu afin d'assurer des emplois permanents pour les Autochtones au terme du chantier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emplois chez les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La population montagnaise est déçue du faible nombre d'emplois occupés par des jeunes montagnais.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emplois liés aux Fonds de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Fonds de l'Entente ont permis aux entreprises de compenser la baisse de contrats sur le chantier, et ainsi de maintenir leur nombre d'employés. Les Fonds de l'Entente ont permis de créer environ vingt emplois/année.</li> </ul>
<b>Incidences sociales du projet sur les entreprises montagnaises</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des entreprises montagnaises au chantier SM-3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'obtention de contrats au chantier a permis à deux entreprises montagnaises de continuer à se développer.</li> </ul>
<b>Retombées du projet sur la qualification de la main-d'œuvre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travailleurs montagnais au chantier SM-3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travailleurs participant au chantier ont pu augmenter leur niveau d'expérience.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travailleurs au sein des entreprises montagnaises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 1997-1998, les entreprises montagnaises ont pu former plus de travailleurs autochtones.</li> </ul>
<b>Incidences sociales de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des activités traditionnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Fonds Innu Aitun et le Fonds des travaux rémédiateurs ont permis à plus de Montagnais d'utiliser le territoire (nouveaux camps et pistes de motoneige) et donc d'affirmer leur appartenance à celui-ci. Le nombre de piégeurs a augmenté sur le territoire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des équipements communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact positif lié à la croissance de l'activité économique.</li> <li>Satisfaction de la Communauté suite à la construction d'équipements communautaires répondant à ses besoins.</li> <li>Le Musée Shaputuan est apprécié par la Communauté comme une mesure visant à faire connaître leur culture.</li> </ul>

**Tableau 5.1 (suite)**  
**Résumé des impacts sociaux pour les Autochtones**

<b>AUTOCHTONES</b>	
<b>THÈMES</b>	<b>IMPACTS SOCIAUX 1997-1998</b>
<b>Incidences sociales du projet sur les relations intra et inter communautaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution du climat social dans la Communauté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les tensions causées par la venue du projet se sont estompées en 1997-1998.</li> <li>Les pourparlers entourant le détournement des rivières Carheil et aux Pékans n'ont pas suscité de tensions à l'intérieur de la Communauté.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution des relations intercommunautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapprochement des communautés d'affaires aurait diminué avec la fin des consortiums régionaux.</li> <li>Les Montagnais perçoivent un sentiment de jalousie à leur égard en provenance des Allochtones de la région.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations entre les travailleurs au chantier SM-3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De bonnes relations ont été observées entre les représentants des deux Communautés au chantier.</li> </ul>

**Tableau 5.2**  
**Résumé des impacts sociaux pour les Allochtones**

<b>ALLOCHTONES</b>	
<b>THÈMES</b>	<b>IMPACTS SOCIAUX 1997-1998</b>
<b>Incidences sociales des retombées économiques du projet SM3</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retombées des travaux au chantier SM-3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une baisse dans le nombre de contrats octroyés aux firmes régionales a été constatée en 1997-1998.</li> <li>Le niveau d'expertise des entreprises régionales participant au projet s'est accrue.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des retombées économiques du projet dans le milieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'annonce de retombées économiques plus importantes que prévues n'a entraîné qu'une réaction mitigée au sein de la population car ces retombées ont peu de visibilité dans le milieu.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation régionale autour du développement économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les succès obtenus suite à la mobilisation des intervenants politiques et économiques dans le cadre du Comité de suivi des retombées économiques sont porteurs d'avenir pour le développement économique de la région.</li> </ul>

**Tableau 5.2 (suite)**  
**Résumé des impacts sociaux pour les Allochtones**

<b>ALLOCHTONES</b>	
<b>THÈMES</b>	<b>IMPACTS SOCIAUX 1997-1998</b>
<b>Incidences sociales du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assouplissement des critères d'admissibilité appliqués par Hydro-Québec dans le cadre de la PMVI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs projets ont été acceptés en 1997 et 1998, notamment des dossiers litigieux qui avaient créé des insatisfactions et des tensions au sein des municipalités.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert de l'administration du PMVI du siège social à la direction régionale d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cela a permis d'améliorer le traitement des dossiers à la satisfaction des intervenants de la région.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retombées de la relance de l'usine de pâte de Port-Cartier par Uniforêt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La relance de l'usine qui a été financée par un crédit du PMVI a continué à soutenir l'emploi dans la région, et ce surtout à Port-Cartier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de relance de la station de ski à Gallix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a suscité des tensions entre les villes de Sept-Îles et Port-Cartier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrochement des berges du secteur Clarke.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enrochement des berges a soulevé de vives tensions entre les gens du secteur Clarke et la municipalité de Sept-Îles.</li> </ul>
<b>Incidences sur les relations inter et intra communautaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les Autochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution des perceptions des gens d'affaires concernant la participation des entreprises montagnaises au développement régional.</li> <li>• Stagnation des rapports intercommunautaires en raison de la perception négative associée aux compensations versées aux Montagnais.</li> </ul>
<b>Incidences sociales des pourparlers entourant le détournement Carheil et aux Pékans</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations entre les intervenants régionaux et Hydro-Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pourparlers entourant le projet ont créé des attentes chez certains intervenants politiques et économiques régionaux envers la réalisation de projets locaux conditionnant leur appui (prolongement de la route d'accès de SM-3 jusqu'à la route 329, etc.).</li> <li>• Le fait que le projet soit resté au stade des pourparlers n'a pas suscité de tensions entre les intervenants politiques et économiques de la région favorables au projet et les associations locales de protection de la rivière Moisie opposées au projet.</li> </ul>

**Tableau 5.2 (suite)**  
**Résumé des impacts sociaux pour les Allochtones**

<b>ALLOCHTONES</b>	
<b>THÈMES</b>	<b>IMPACTS SOCIAUX 1997-1998</b>
<b>Incidences sociales des répercussions du projet SM-3 sur les activités de la zec Matimek</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de villégiature.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres de la Zec ont ressenti peu d'inconvénients majeurs dans le cadre des activités de construction liées au projet SM-3.</li> <li>• Craintes que les activités de construction de la ligne de transport d'énergie et de coupe forestière de la compagnie Uniforêt puissent nuire à la chasse et la pêche dans la Zec.</li> <li>• La navigation présente des difficultés sur le tronçon entre la centrale SM-3 et la partie supérieure du réservoir SM-2.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'atténuation et de compensation prévues dans l'Entente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces mesures sont appréciées par les membres de la Zec, particulièrement en ce qui concerne l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau.</li> <li>• Les gestionnaires de la Réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles se sentent lésés par les compensations obtenues par la Zec.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des routes de pénétration nuit au contrôle du territoire de la Zec et de la Réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles.</li> <li>• Déplacements des activités de villégiature du Lac Arthur (dans la Réserve faunique) vers le nord de la Zec.</li> <li>• Craintes de conflits potentiels liés à l'utilisation accrue du territoire par les Montagnais.</li> </ul>
<b>Incidences sociales de la procédure d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'indemnisation pour les dérangements subis au cours des travaux et pour le démantèlement des chalets et camps construits sur des terrains du MRN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des propriétaires indemnisés en bordure de la route d'accès et du futur réservoir de SM-3 se disent satisfaits de la procédure d'indemnisation, même s'ils ont subi une perte de jouissance du territoire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités de reconstruction des chalets et camps sur d'autres terrains du MRN situés à proximité du futur réservoir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propriétaires indemnisés ont eu de la difficulté à reconstruire leur chalet ou leur camp ailleurs sur le territoire en raison du choix de terrains limité et peu attrayant offert par le MRN.</li> </ul>

## 6. Évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation

Le chapitre qui suit présente un bilan provisoire des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation à portée sociale qui ont été appliquées en 1997 et 1998. Ce bilan s'appuie en grande mesure sur les opinions exprimées par des répondants locaux sur l'Entente Uashat Mak Mani Utenam (1994), le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), l'Entente Hydro-Québec/zec Matimek et le Programme d'indemnisation des propriétaires de chalets et de camps situés en bordure de la route d'accès à la centrale ou du futur réservoir SM-3. Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre et les retombées du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) dans la région de Sept-Îles/Port-Cartier, le lecteur pourra également se référer aux études de *Suivi environnemental 1997 et 1998, Impacts économiques*.

### 6.1 Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994)

Telle que décrit précédemment à la section 2 du rapport, l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam prévoyait diverses mesures pour atténuer l'impact du projet sur la communauté de Uashat mak Mani-Utenam et favoriser son développement économique et culturel. Le lecteur trouvera ci-après une brève analyse de l'efficacité de ces mesures.

#### 6.1.1 *Clauses favorisant l'embauche et la formation de travailleurs montagnais*

En réponse aux attentes de la Communauté en regard du développement de la formation, de l'expertise et de l'employabilité de la main d'œuvre montagnaise, l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) comprend des clauses favorisant l'embauche et la formation de travailleurs autochtones au chantier. Rappelons que le texte de l'Entente précise seulement que les questions d'embauche seront laissées au Comité de mise en œuvre de l'Entente. Les principales réalisations à cet égard du Comité ont été de favoriser l'obtention par une trentaine de travailleurs montagnais de cartes de compétence de la construction, de confier la coordination de l'embauche des travailleurs autochtones à un Agent montagnais, et d'améliorer les communications entre Hydro-Québec et le Conseil de bande.

#### La coordination de l'embauche au chantier SM-3 par un agent montagnais de la SOTRAC

En 1997, la coordination de l'embauche des travailleurs autochtones au chantier SM-3 a été prise en main par un Agent montagnais rémunéré par la SOTRAC (Sainte-Marguerite). Les responsabilités de L'Agent montagnais sont les suivantes :

- Il obtient auprès d'Hydro-Québec toute l'information nécessaire pour la préparation de stratégies de promotion des travailleurs montagnais auprès des entrepreneurs

- Il participe aux rencontres d'information organisées par Hydro-Québec pour les entrepreneurs arrivant sur le chantier
- Il assure la représentation des travailleurs de la Communauté auprès des entreprises déjà présentes sur le chantier SM-3
- Il est également responsable de la diffusion de l'information concernant les activités de la SOTRAC.

D'après les représentants autochtones rencontrés, cette démarche s'est avérée plus efficace que celle qui était adoptée auparavant et qui consistait à transmettre des curriculum vitae à l'administration du chantier SM-3. Cependant, certains regrettent que cette mesure ait été mise en place après la période de pointe des travaux sur le chantier, à savoir les années 1994-1996.

#### Communication entre le Conseil de bande et Hydro-Québec

La centralisation du dossier de l'embauche au chantier SM-3 auprès de l'Agent montagnais engagé par la SOTRAC aurait aussi amélioré les communications relatives à l'emploi entre l'administration du chantier SM-3 et le Conseil de bande. Mentionnons qu'au cours de la période 1994 à 1996, des difficultés de communication avaient été observées à cet égard. Il faut préciser que les questions reliées à l'embauche sont aussi discutées à l'intérieur des réunions du Comité d'action ITUM/Hydro-Québec qui veille à la fois sur l'embauche de travailleurs montagnais et sur l'octroi de contrats aux entreprises autochtones.

L'augmentation du niveau de compétence de la main d'œuvre montagnaise, la formation de nouveaux travailleurs dans le cadre des stages offerts par Hydro-Québec et le maintien d'un nombre de travailleurs montagnais plus élevé que prévu au chantier SM-3 de 1994 à 1998, permettent de croire que les mesures adoptées par le Comité de mise en œuvre de l'Entente ont été efficaces. Il semble toutefois que ces mesures n'ont pas répondu à toutes les attentes de la Communauté qui demeure insatisfaite face au nombre d'emplois obtenus par les Montagnais.

Plusieurs représentants montagnais ont évoqué le manque de précision des termes de l'Entente visant à favoriser l'embauche et la formation des travailleurs montagnais. D'après certains, il aurait été préférable d'accorder plus d'importance à la formation de travailleurs montagnais et au développement de l'emploi à l'intérieur de cette Entente, quitte à consacrer moins d'argent à la construction d'équipements et d'infrastructures communautaires à Uashat et à Maliotenam.

#### **6.1.2 Clauses favorisant les entreprises autochtones**

À l'instar des clauses sur la formation et l'embauche de la main d'œuvre montagnaise, les clauses dans l'Entente concernant le développement des entreprises autochtones sont relativement imprécises.

La Société d'état s'engage simplement à favoriser l'octroi de contrats à des entreprises montagnaises et à faire part des contrats sur lesquels les entreprises montagnaises peuvent soumissionner. Dans ce contexte, l'octroi par Hydro-Québec de contrats de gré à gré et la mise sur pied du Comité d'action Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM)/Hydro-Québec sont les principales mesures adoptées afin de permettre le développement des entreprises autochtones.

#### Contrats de gré à gré

Certaines entreprises montagnaises ont bénéficié de contrats de gré à gré en 1997 et 1998. Ce type de contrats est perçu comme une façon de favoriser les retombées économiques dans la Communauté montagnaise. Tel que mentionné précédemment (voir 5.1.3), l'octroi de contrats de gré à gré aurait également permis aux entreprises montagnaises d'assurer la formation de nouveaux travailleurs.

Les entrepreneurs montagnais rencontrés auraient apprécié qu'Hydro-Québec fractionne davantage les contrats comme mesure permettant de favoriser l'octroi de contrats aux entreprises montagnaises. D'après certains répondants montagnais, la Communauté espérait qu'Hydro-Québec ferait davantage de concessions pour favoriser les entreprises montagnaises. Tel que mentionné précédemment, la nature des travaux au chantier a grandement limité les possibilités de fractionnement de contrats depuis 1996. Dans ces circonstances, la négociation de contrats de gré à gré devenait donc une façon pour Hydro-Québec de répondre aux attentes de la Communauté montagnaise.

#### Comité d'action ITUM/Hydro-Québec

En 1995 et 1996, les interlocuteurs montagnais rencontrés avaient relevé la nécessité de créer un comité pour évaluer les capacités et les besoins de la Communauté (notamment en formation des travailleurs), les possibilités de partenariat avec des entreprises non-autochtones, ainsi que les possibilités de fractionnement des contrats. Le Comité d'action ITUM/Hydro-Québec a été créé en février 1996 afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la participation des travailleurs et des entreprises montagnaises aux travaux du projet SM-3. Il est composé de représentants du chantier SM-3 et de représentants du Conseil de bande.

Peu de représentants montagnais ont fait allusion à la participation de la Communauté au sein du Comité de suivi des retombées économiques du projet SM-3. Il semble que les contacts directs auprès d'Hydro-Québec via le Comité d'action ITUM/Hydro-Québec soient préférés par les représentants montagnais comme façon de favoriser les retombées économiques dans la Communauté. Ceci n'empêche pas les entrepreneurs montagnais de participer sur une base individuelle aux réunions du Comité de suivi des retombées économiques.

### Création de la compagnie Innu Construction par le Conseil de bande

La compagnie Innu Construction a été créée en 1996 par le Conseil de bande à la suggestion d'Hydro-Québec afin d'assurer l'embauche et la formation du plus grand nombre possible de travailleurs montagnais. D'après les représentants montagnais rencontrés, Innu Construction a bien rempli ce mandat en 1997 et 1998. Par exemple, le contrat de gré à gré obtenu pour le traitement de surface de la route SM-3 a permis de former 7 aides-arpenteurs, 10 journaliers-signaleurs et 5 opérateurs de machinerie. Depuis le début du chantier SM-3, Innu Construction aurait permis de former une dizaine d'opérateurs et une trentaine de journaliers.

Innu Construction est perçue comme une sorte de “véhicule” qui permet au Conseil de bande d'obtenir des contrats à l'extérieur de la Communauté. Cependant, certains répondants ont souligné la difficulté de décrocher des contrats à l'extérieur de la Communauté, même auprès des autres communautés montagnaises de la Côte-Nord. Par contre, aux dires de certains représentants montagnais, la main d'œuvre formée par Innu Construction “se prête” plus facilement. Autrement dit, les travailleurs formés par la compagnie du Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam peuvent se trouver des emplois saisonniers pour des travaux d'infrastructure entrepris dans d'autres communautés de la Côte-Nord. Les représentants montagnais rencontrés ont tenu à rappeler que Innu Construction octroie également des contrats en sous-traitance aux entreprises de la Communauté lors de la réalisation de certains travaux (aussi bien des travaux d'équipements et d'infrastructures communautaires que des travaux à l'extérieur de la Communauté).

En somme, la création de la compagnie de construction du Conseil de bande constituerait un bon moyen de profiter des occasions de contrats, notamment au chantier SM-3. Certains représentants montagnais interrogés au cours des enquêtes de terrain pendant l'été 1999 ont tout de même exprimé certaines inquiétudes quant aux possibilités restreintes de participation de la compagnie au chantier SM-3 dans les années à venir (1999, 2000 et 2001). Il semble donc que les gestionnaires de la compagnie devront trouver d'autres débouchés afin de continuer à faire travailler plusieurs travailleurs montagnais.

#### **6.1.3 Fonds de développement économique et communautaire**

Le lecteur pourra se référer au tableau 6.1 pour avoir un aperçu des réalisations effectuées grâce au Fonds de développement économique et communautaire. La plupart des représentants montagnais rencontrés considèrent que les équipements communautaires construits dans la Communauté grâce à ce fonds répondent à des besoins importants et profitent particulièrement aux enfants et aux adolescents. Par exemple, des tournois de hockey entre les Communautés montagnaises de la Côte-Nord sont organisés dans le nouvel Aréna communautaire construit à Malioténam.

Certains des répondants montagnais ont cependant exprimé des craintes quant aux difficultés de financer l'entretien de ces équipements au cours des années à venir, puisque quelques-uns de ces équipements requièrent des budgets de fonctionnement assez élevés. En ce sens, on notait en 1998 qu'une bonne partie du budget annuel disponible dans le Fonds en question étaient désormais consacré à l'exploitation de ces équipements, plutôt qu'au financement de nouveaux projets.

Le Fonds de développement économique et communautaire a également servi à la construction de maisons dans la communauté d'Uashat mak Mani-Utenam pour face à une pénurie de logements. Bien que la plupart des personnes interrogées soit satisfaits de ces constructions, certains déplorent le fait que le paiement des maisons et de leur entretien représentent un fardeau important pour certaines familles à faibles revenus. Le manque d'emplois dans la Communauté et les problèmes sociaux font partie du contexte qui explique les inquiétudes quant aux coûts (individuels et pour le Conseil de bande) associés à la construction de nouvelles maisons.

#### **6.1.4 Fonds des travaux rémédiateurs**

Le Fonds des travaux rémédiateurs, administré par Hydro-Québec sur les recommandations de la SOTRAC (Sainte-Marguerite), a pour objet de financer les «mesures d'atténuation des impacts du projet sur l'environnement». Au moment de la signature de l'Entente, plusieurs travaux rémédiateurs avaient été identifiés<sup>2</sup> et la majorité d'entre eux a été réalisée à ce jour (voir tableau 6.1).

Le Fonds a permis la construction de pistes et de sentiers de motoneige afin de remédier à la perte de certains tronçons de pistes par suite de l'amincissement de la couche de glace en aval du barrage. Le Fonds a également été utilisé afin d'effectuer une consultation auprès des piégeurs, de permettre la relocalisation de touladis, de réaliser une étude sur les passes migratoires du saumon et d'assurer la capture de castors dans les zones touchées par le réservoir. Notons également que le Fonds finance la majorité des frais de la SOTRAC(Sainte-Marguerite).

Il est difficile d'évaluer le succès de toutes les initiatives financées en 1997 et 1998 par le Fonds des travaux rémédiateurs. L'aménagement de pistes et de sentiers de motoneige, la construction et la rénovation de camps de chasse, ainsi que la construction de la Maison de transmission de la culture montagnaise semblent être les projets les plus appréciés par la Communauté.

Selon plusieurs personnes rencontrées, les Montagnais de Uashat mak Mani-Utenam connaissent un mode de vie plutôt urbain, étant donné leur proximité de la ville de Sept-Îles. Dans ce contexte, l'aménagement de pistes et sentiers de motoneige et la construction et la rénovation de camps de trappe permettent à plus de familles de se rendre sur leurs territoires de piégeage traditionnels.

---

<sup>2</sup> Voir Annexe C de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994)

Les propriétaires de ces camps invitent les membres de leurs familles élargies à effectuer des séjours dans le bois. Les camps de trappe seraient valorisés par les membres de la Communauté et par le Conseil de bande car ils marquent la présence des Montagnais sur leur territoire traditionnel.

Les études sectorielles réalisées au cours de l'avant-projet évoquaient le risque que la perte de territoires de chasse et de piégeage dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite pourrait nuire à la transmission de la culture montagnaise<sup>3</sup>. Afin d'atténuer cet impact, le Fonds a contribué à la construction d'une Maison de transmission de la culture montagnaise, appelée musée Shaputuan (grande tente de rassemblement).

Le Musée se veut un endroit pour préserver le patrimoine culturel innu de la Communauté et faire connaître la culture Innue en général. Son principal objectif est de transmettre la culture montagnaise aux membres de la Communauté. Dans un contexte où très peu de résidents de Uashat mak Mani-Utenam pratiquent encore le mode de vie traditionnel, le Musée devient donc un endroit qui rappelle aux jeunes et moins jeunes la façon de vivre des anciens. Le musée Shaputuan est un lieu de rencontres, d'ateliers et de discussions. Plusieurs activités ont été organisées en ce sens depuis son ouverture en 1998. Par exemple, une rencontre entre aînés et jeunes de la Communauté, organisée de concert avec l'Institut culturel et éducatif montagnais, a rassemblé près de 400 personnes sur une période de quelques jours. Ce type de rencontres était plutôt rare auparavant.

Selon certaines personnes, les aînés de la Communauté se sont appropriés l'endroit. Plusieurs seraient fiers de cette réalisation. Ils apprécient entre autres la forme circulaire du bâtiment et ses deux portes qui rappellent la " grande tente de rassemblement " traditionnelle. Quelques éléments de l'exposition permanente auraient fait l'objet de la critique suivante: ils auraient pu être réalisés par des artistes de la Communauté plutôt que par des artistes d'ailleurs. Le musée Shaputuan vise également à faire connaître les artistes de la Communauté et ceux des autres communautés montagnaises de la Côte-Nord, en organisant des expositions temporaires. En général, le Musée obtient une bonne fréquentation autant des membres de la Communauté que des touristes. Le Musée aurait accueilli plus de visiteurs que prévu à sa première année d'opération.

Les revenus d'entrée (concentrés dans la période estivale pour l'entrée des Allochtones seulement) ne suffisent cependant pas à boucler le budget de fonctionnement du Musée. Certaines personnes ont mentionné l'importance d'assurer le bon fonctionnement du Musée en allant chercher de nouvelles subventions. Les responsables du Musée tenteront d'ici les prochains mois d'organiser des activités qui toucheront davantage les jeunes de la Communauté (ex. Forum carrière à l'automne 1999).

---

<sup>3</sup> Étude des impacts économiques et sociaux sur la communauté montagnaise de Uashat et de Maliotenam, GLF (1992), p.217

Tel qu'évoqué au cours de la période d'étude précédente (1995-1996), certaines personnes rencontrées étaient déçues que des projets de nature plus communautaire et non initiés par le Conseil de bande n'aient pu être financés par ce Fonds. Le fait d'essuyer un refus pour le financement de leur projet aurait découragé certaines personnes de proposer d'autres initiatives en 1997 et 1998. Certains répondants ont toutefois constaté un assouplissement des critères d'approbation des projets de la part d'Hydro-Québec en 1997 et 1998. La Société d'état accepterait maintenant plus de projets correspondant aux besoins de la Communauté.

Rappelons que le Conseil de bande avait fait une demande à Hydro-Québec en vue d'utiliser le Fonds des travaux rémédiateurs pour réaliser un projet d'usine de sciage (voir 4.2.3). Hydro-Québec a refusé d'accéder à cette demande en suggérant plutôt au Conseil de bande d'utiliser le Fonds de développement économique et communautaire créé pour ce type de projet. Il est à noter qu'en raison des dépenses élevées d'entretien des infrastructures construites au cours des dernières années, le budget annuel du Fonds de développement économique et communautaire ne permet pas de financer un tel projet. Le Fonds des travaux rémédiateurs offrirait davantage de possibilités à cet égard: seulement 3,4 millions de dollars avaient été dépensés au 31 mars 1998 sur les 10 millions de dollars disponibles dans le Fonds <sup>4</sup>.

#### **6.1.5 Fonds Innu Aitun**

Le Fonds Innu Aitun a pour objet d'atténuer les impacts négatifs du projet sur les activités de subsistance traditionnelles des Montagnais. Le Fonds, administré par la SOTRAC (Sainte-Marguerite), vise ainsi à maintenir la pratique des activités traditionnelles sur le territoire et l'utilisation de celui-ci par les Montagnais. Une liste des différentes mesures et réalisations financées grâce à ce Fonds est fournie ci-après dans le tableau 6.1.

Les études de suivi réalisées au cours de la période précédente (1995-1996) avaient indiqué que les utilisateurs montagnais du territoire connaissaient peu les programmes mis à leur disposition grâce au Fonds Innu Aitun. Cette situation aurait été corrigée au cours de la présente période d'étude. Il semble que les possibilités de financement des activités traditionnelles offertes grâce au Fonds Innu Aitun soient très appréciées par les membres de la Communauté qui désirent se rendre sur le territoire. Les piégeurs qui effectuent de longs séjours dans le bois, les personnes âgées et les personnes sans travail sont particulièrement avantagés par ce Fonds.

En 1995 et 1996 le nombre d'utilisateurs montagnais s'est accru de 25% sur le territoire. Les données recueillies à la guérite d'Hydro-Québec en 1997 et 1998 font également état d'une augmentation du nombre d'utilisateurs montagnais depuis 1996 <sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Selon le Rapport d'activités 1997-1998 de la SOTRAC (Sainte-Marguerite)

<sup>5</sup> Voir Aménagement hydroélectrique SM-3, Suivi environnemental 1997 et 1998, Utilisation du territoire, figure 4.4

Cette augmentation de la fréquentation peut être en partie attribuable à l'amélioration du réseau routier, mais également aux budgets disponibles dans le cadre du Fonds Innu Aitun et du Fonds des travaux rémédiateurs qui ont rendu plus attrayants les séjours en forêt. Le Fonds Innu Aitun permet donc le maintien et même l'accroissement de l'utilisation du territoire par les Montagnais. Si aucun indicateur ne permet d'affirmer avec assurance que cet accroissement de la fréquentation du territoire s'est traduite par une augmentation de la pratique des activités traditionnelles de subsistance (voir 5.1.4), il n'en demeure pas moins que le Fonds Innu Aitun a permis la mise en place de mesures facilitant la pratique de telles activités.

Les entrevues avec les représentants de la zec Matimek révèlent des craintes à l'effet que le nombre accru d'utilisateurs montagnais observé sur le territoire pourrait exacerber les tensions existantes entre les utilisateurs autochtones et allochtones (voir 5.2.5). Notons que les membres de la zec Matimek prévoient une augmentation d'utilisateurs allochtones sur leur territoire, ce qui ne ferait qu'augmenter les risques de conflits.

Aucune mesure d'atténuation n'a été prévue pour contrer un tel phénomène. Par contre, les indicateurs actuels de la fréquentation du territoire montrent plutôt que les utilisateurs allochtones préfèrent se déplacer plus au nord, vers les territoires nouvellement accessibles et hors du contrôle de la Zec. Ceci n'a pas pour effet d'atténuer les risques actuels de conflits, mais plutôt de déplacer le problème hors des limites de la Zec.

#### **6.1.6 Termes et portée de l'Entente**

Tel que relevé au cours de la période d'étude précédente (1995-1996), certains interlocuteurs montagnais rencontrés auraient préféré qu'Hydro-Québec et le Conseil de bande trouvent des solutions plus originales que d'offrir des montants compensatoires à la Communauté. Parmi les solutions souhaitées, certains répondants auraient préféré une forme de partenariat avec la Société d'état qui aurait permis à la Communauté de profiter davantage des ressources offertes par son territoire ancestral pour développer son économie et ouvrir la Communauté sur l'extérieur.

Au cours de la présente période d'étude (1997 et 1998), certains répondants ont fait référence, à cet égard, aux pourparlers entourant les projets de dérivation de rivières sur le territoire de la Communauté montagnaise de Betsiamites. Selon eux, l'entente de partenariat signée par la communauté de Betsiamites aurait été préférable au type d'entente proposé par Hydro-Québec dans le cadre du projet SM-3. En effet, les ententes de partenariat permettraient d'assurer des retombées économiques à plus long terme pour les communautés concernées. De telles ententes impliqueraient également une responsabilité conjointe en regard de la gestion des ressources du territoire et de la gestion du projet comme tel, rendant plus transparents tous les aspects du projet, et notamment la transformation du territoire.

## **6.2 Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)**

### **6.2.1 Application du Programme de mise en valeur intégrée**

La mise en œuvre du Programme de mise en valeur intégrée a débuté en 1995. Le PMVI se divise en deux volets: l'appui au développement régional (sous forme de crédits pour tout projet dépassant 500 000 dollars) et la mise en valeur de l'environnement. Les trois organismes admissibles à ce programme sont la MRC de Sept-Rivières, la municipalité de Sept-Îles et la municipalité de Gallix.

L'étude de *Suivi environnemental 1995-1996, Impacts sociaux* avait révélé une insatisfaction des intervenants face aux modalités de mise en œuvre du Programme<sup>6</sup>. Cette insatisfaction provenait principalement des critères d'admissibilité des projets et de la lenteur et de la complexité du processus décisionnel. Tel que mentionné dans le chapitre précédant (5.2.3), Hydro-Québec a assoupli ses critères d'admissibilité au cours de la période 1997-1998.

### **6.2.2 Performance du Programme de mise en valeur intégrée**

Le lecteur pourra consulter le tableau 6.1 ci-après pour avoir un aperçu des différents projets mis en place grâce au PMVI.

Depuis le début du projet, le PMVI a permis, entre autres, la relance de l'usine de pâte de la compagnie Uniforêt à Port-Cartier. Le PMVI a permis de créer et de maintenir plusieurs emplois dans la région et il a, à ce titre, favorisé le développement économique de la région. Rappelons que pour la ville de Port-Cartier, la relance de l'usine d'Uniforêt a vraisemblablement eu plus d'impacts économiques et sociaux que la construction du projet SM-3 comme tel.

Les modifications apportées par Hydro-Québec aux modalités de mise en œuvre du Programme ont permis la réalisation d'un plus grand nombre de projets. En 1997 et 1998, 12 initiatives ont été acceptées dans le cadre du volet de Mise en valeur de l'environnement et 3 initiatives ont été acceptées dans le cadre du volet Développement régional du Programme. Ces chiffres traduisent une amélioration de la performance de ce Programme qui semble d'ailleurs répondre de mieux en mieux aux attentes et aux besoins du milieu. Les intervenants rencontrés sont satisfaits des projets réalisés grâce au PMVI, mais ils font toutefois remarquer que l'ajustement du Programme aurait pu se faire plus rapidement.

---

<sup>6</sup> Pour plus de détails à ce sujet, voir le chapitre 8.2.1 dans *Suivi environnemental-1995-1996, Impacts sociaux*.

### **6.3 Entente entre Hydro-Québec et la zec Matimek**

Une première entente a été conclue entre Hydro-Québec et la zec Matimek en 1995. Celle-ci définissait les modalités d'accès au territoire de la Zec, contenait des mesures d'indemnisation telles que l'aménagement d'une rampe permanente de mise à l'eau, le salaire d'un gestionnaire et d'une secrétaire et le loyer de la Zec pendant deux ans. Cette entente à court terme a été renouvelée en 1997, puis renouvelée nouveau en 1998 pour une période de trois ans. Le versement d'une somme forfaitaire aux travailleurs du chantier pour la pratique d'activités récréatives autre que la chasse et la pêche a alors été rajouté à l'entente.

Avant la venue du projet, la Zec ne disposait pas de moyens suffisants pour permettre l'embauche d'un gestionnaire et d'une secrétaire et donc d'avoir une structure permanente. L'entente conclue avec Hydro-Québec satisfait les membres de la Zec interrogés. Ceux-ci souhaitent conserver cette structure permanente après la construction du projet. Le nombre de membres de la Zec n'a pas significativement changé depuis le début du projet mais l'amélioration des routes d'accès et le plan d'eau créé par le barrage pourrait attirer de nouveaux membres. Selon les répondants, le projet SM-3 n'a présentement qu'un faible impact sur les activités de villégiature de la Zec. Cependant, des impacts découlant d'activités indirectement liées au projet pourraient être observés éventuellement (voir 5.2.5).

Les mesures d'indemnisation de la zec Matimek incluses dans l'Entente Hydro-Québec-Zec Matimek ont engendré plusieurs retombées positives. Les impacts les plus importants du projet pourraient toutefois être observés dans les années à venir. Il serait donc approprié d'évaluer l'efficacité des mesures compensatoires de cette Entente à la lumière de ces futurs impacts.

### **6.4 Indemnisation des propriétaires de chalets et de camps**

En 1998, les dernières indemnisations ont été versées aux propriétaires de camps et de chalets expropriés ou incommodés par le projet SM-3 et la construction de la route. Les principales modalités d'indemnisation sont décrites à la section 5.2.6.

Les propriétaires de camps indemnisés sont parmi les individus ayant été les plus incommodés par le projet SM-3. Même s'ils ont subi une perte de jouissance du territoire, la majorité d'entre eux se sont déclarés satisfaits de la procédure d'indemnisation et des montants obtenus. Tel que mentionné précédemment, on ne connaît pas le nombre de propriétaires qui ont pu rebâtir leur chalet ou leur camp ailleurs sur le territoire, mais plusieurs indices laissent croire qu'un nombre important d'entre eux ne s'implanteront pas à nouveau sur le territoire.

Parmi les raisons invoquées pour ne pas reconstruire leur chalet ou leur camp ailleurs sur le territoire, les propriétaires interviewés ont mentionné la détérioration de l'environnement suite aux travaux du chantier, le goût de la nouveauté, et les coûts de reconstruction qui sont parfois plus élevés que les montants versés en compensation de la valeur du chalet ou du camp démantelé. Le choix limité de sites offerts pour la villégiature par le ministère des Ressources naturelles du Québec dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite (voir 5.2.6) aurait également contribué à faire obstacle à la reconstruction de camps et de chalets ailleurs sur le territoire. L'absence de flexibilité du Ministère à cet égard aura été déploré par plusieurs des propriétaires expropriés.

## **6.5 Bilan provisoire de l'efficacité des mesures**

Le lecteur trouvera dans le tableau 6.1 qui suit un bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées dans chacune des deux communautés de la région de Sept-Îles/Port-Cartier au cours de la période 1997-1998.

Rappelons que pour la majeure partie des populations concernées, les programmes de compensation versés dans le cadre l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) et du Programme de mise en valeur intégré (PMVI) ont eu plus de retombées visibles dans le milieu que le projet lui-même. Il est également possible de constater que les impacts les plus importants du projet ont surtout été ressentis au niveau de groupes restreints tels que les propriétaires de chalets et de camps indemnisés et les utilisateurs montagnais du lot de piégeage 286 dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite.

Tableau 6.1

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION ET DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: La Communauté montagnaise d'Uashat mak Mani-Utenam dans son ensemble</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation du territoire revendiqué par les Montagnais</li> <li>▪ Maintien des activités traditionnelles de subsistance</li> <li>▪ Transmission de la culture montagnaise.</li> </ul>	<p><u>ENTENTE UASHAT MAK MANI-UTENAM (1994)</u></p> <p><u>Fonds Innu Aitun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Innu Kanatuut (Programme d'aide aux trappeurs)</li> <li>▪ Nutshimiu Aitun (Initiation à la culture montagnaise)</li> <li>▪ Construction de camps de trappe</li> <li>▪ Inventaire archéologique</li> <li>▪ Support aux pourvoiries</li> <li>▪ Réfection de la route</li> <li>▪ Organisation des Jeux autochtones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paiement de transport et de matériel pour les utilisateurs du territoire.</li> <li>▪ Stage d'initiation aux activités traditionnelles.</li> <li>▪ 30 camps ont été construits et 10 autres rénovés.</li> <li>▪ Inventaire archéologique de la réserve de Uashat.</li> <li>▪ Amélioration des installations des pourvoiries.</li> <li>▪ Réfection de la route de la réserve faunique Port-Cartier Sept-Îles.</li> <li>▪ Organisation des Jeux autochtones en 1996.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Entente ne porte pas atteinte aux revendications territoriales de la Communauté.</li> <li>▪ L'Entente a permis la construction d'infrastructures communautaires et l'augmentation du niveau d'activité économique.</li> <li>▪ L'Entente a contribué à l'augmentation de la fréquentation du territoire par les Montagnais.</li> <li>▪ Plusieurs mesures visant à favoriser la transmission de la culture Innue ont été mises en place.</li> <li>▪ L'importance relative des compensations versées dans le cadre de l'Entente a alimenté les tensions entre Autochtones et allochtones</li> <li>▪ L'utilisation des fonds de l'Entente a fait l'objet d'un référendum au sein de la Communauté et s'est faite à la satisfaction de la majorité de la population.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Communauté d'Uashat mak Mani-Utenam (suite)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation du territoire revendiqué par les Montagnais</li> <li>▪ Maintien des activités traditionnelles de subsistance</li> <li>▪ Transmission de la culture montagnaise</li> </ul>	<p><u>Fonds des travaux rémédiateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relocalisation de touladis</li> <li>▪ Passes migratoires pour le saumon</li> <li>▪ Piégeage intensif de castors</li> <li>▪ Sentiers de motoneige</li> <li>▪ Maison de transmission de la culture</li> <li>▪ Consultation des trappeurs</li> <li>▪ Lieu de pèlerinage du Lac Cousin</li> <li>▪ Construction de camps communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conservation de touladis d'un lac submergé.</li> <li>▪ Étude sur les conditions de fonctionnement des passes actuelles.</li> <li>▪ Capture des castors de la zone du réservoir.</li> <li>▪ Aménagement de trois sentiers de motoneige.</li> <li>▪ Inauguration du Musée Shaputuan en juin 1998.</li> <li>▪ Consultation de 80 trappeurs sur les services obtenus par le Fonds Innu Aitun.</li> <li>▪ Aménagement d'un lieu de pèlerinage au Lac Cousin.</li> <li>▪ Construction d'un camp communautaire au Lac Arthur.</li> </ul>	(Voir commentaires de la page précédente)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement économique de la communauté</li> <li>▪ Création d'emplois, surtout pour les jeunes</li> </ul>	<p><u>Fonds de développement économique et communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonds d'appui aux entreprises</li> <li>▪ Construction et rénovation d'infrastructures communautaires</li> <li>▪ Construction de maisons</li> <li>▪ Construction d'infrastructures commerciales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide à 30 entreprises et création de 4 entreprises.</li> <li>▪ Deux piscines, un aréna et une maison pour les aînés ont été construits.</li> <li>▪ 2 150 000 \$ consacrés à la construction de résidences.</li> <li>▪ Construction du centre d'achat Sobey's et d'une quincaillerie.</li> </ul>	

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Communauté d'Uashat mak Mani-Utenam (suite)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauvegarde du patrimoine archéologique</li> </ul>	<p><u>Autres mesures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouilles archéologiques</li> <li>• Documentaire sur les rapides et le Grand Portage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 320 zones inventoriées, découverte de 67 sites archéologiques, 12 fouillés.</li> <li>• Réalisation d'un documentaire présentant des témoignages d'aînés sur l'utilisation du Grand Portage.</li> </ul>	
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: La région de Sept-Îles/Port-Cartier dans son ensemble</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement régional</li> <li>▪ Impacts résiduels du projet sur l'environnement</li> </ul>	<p><u>PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Appui au développement régional</u></li> <li>▪ <u>Mise en valeur de l'environnement</u></li> <li>▪ Aménagement de parc et nettoyage de berges</li> <li>▪ Constructions à caractères communautaires</li> <li>▪ Travaux d'infrastructures municipales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revitalisation de la station de ski de Gallix</li> <li>▪ Amélioration de l'île-Grande-Basque</li> <li>▪ Aménagement de sites historiques et naturels à Rivière-Pentecôte</li> <li>▪ Relance de l'usine de pâte d'Uniforêt à Port-Cartier</li> <li>▪ 2 projets de revitalisation de berges et aménagement de 4 parcs, jardins ou cours d'école, ainsi que d'un pavillon thématique</li> <li>▪ Construction d'un centre communautaire, implantation d'un camp de scouts et guides et désenclavement de pistes cyclables à Sept-Îles</li> <li>▪ Travaux d'aqueduc et d'égout à Moisie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ces mesures ont permis d'augmenter l'activité économique de la région et elles ont favorisé son développement.</li> <li>▪ Les projets effectués dans le cadre du PMVI ont permis d'augmenter la qualité de vie des Autochtones de la région.</li> <li>▪ L'application du PMVI a causé quelques irritants dans la Communauté mais la situation s'est corrigée pendant la période 1997-1998.</li> <li>▪ Quelques initiatives mises de l'avant dans le cadre du PMVI ont soulevé des tensions entre différents groupes de la Communauté.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les entreprises montagnaises d'Uashat mak Mani-Utenam</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre part aux travaux entourant le projet.</li> <li>▪ Formation de travailleurs montagnais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à des consortiums régionaux remplacée par l'octroi de contrat de gré à gré.</li> <li>▪ Comité d'action ITUM/Hydro-Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'octroi de contrats de gré à gré a permis à deux entreprises de travailler au chantier en 1997 et 1998 et a laissé aux entreprises une marge de manœuvre permettant la formation de travailleurs autochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A assuré la participation des entreprises montagnaises au chantier, ainsi que la formation de travailleurs.</li> <li>▪ L'octroi de contrats de gré à gré a, par contre, alimenté les tensions entre les deux Communautés.</li> </ul>
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les entreprises allochtones de la Région de Sept-Iles/Port-Cartier</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre part aux travaux entourant le projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité de suivi des retombées économiques</li> <li>▪ Appels d'offres restreints à la région</li> <li>▪ Fractionnement des contrats</li> <li>▪ Politique d'achat régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Comité a permis aux entreprises régionales d'obtenir plus de contrats, notamment en sous-traitance, par la tenue, entre autres, de déjeuners-causeries.</li> <li>▪ Plusieurs appels d'offres restreints ont été lancés en 1996, 1997 et 1998.</li> <li>▪ Lorsque c'était possible, les contrats ont été fractionnés.</li> <li>▪ Le montant maximal pour les appels d'offre régionaux de fourniture de biens et services a été augmenté à 350 000 en 1995.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A permis d'augmenter la participation des entreprises de la région au chantier.</li> <li>▪ L'expertise acquise par ces entreprises leur assure un meilleur positionnement dans le cadre d'un futur projet hydroélectrique dans la région.</li> <li>▪ Les retards de paiement subis par les sous-traitants régionaux les ont mis en difficulté.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les travailleurs montagnais d'Uashat mak Mani-Utenam</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre part aux travaux entourant le chantier.</li> <li>▪ Formation des travailleurs et augmentation de leur employabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Comité de mise en œuvre de l'Entente a favorisé l'embauche d'un Agent à l'emploi.</li> <li>▪ Programme de stage 18-25 ans et Chantier école.</li> <li>▪ Le Comité d'action ITUM/Hydro-Québec a favorisé l'octroi temporaire de cartes de compétence selon les normes de la construction du Québec.</li> <li>▪ Promotion de la culture montagnaise sur le chantier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Agent à l'emploi a assuré une meilleure représentation des travailleurs autochtones sur le chantier, mais l'impact de cette mesure reste limité.</li> <li>▪ Une trentaine de jeunes ont participé à ces deux programmes de formation dont 16 au stage 18-25 ans.</li> <li>▪ Une trentaine de cartes de compétence temporaires ont été obtenus par les Montagnais travaillant au chantier SM-3.</li> <li>▪ Plusieurs activités ont été tenues pour promouvoir la culture montagnaise comme la journée Mamuitun, les séances d'accueil obligatoires, l'exposition d'œuvres montagnaises et la disponibilité d'informations écrites ou télévisuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le nombre d'emplois autochtones au chantier s'est maintenu à environ 30 par an.</li> <li>▪ Les programmes de formation mis en place par Hydro-Québec et la formation assurée par les entreprises montagnaises ont permis d'augmenter le niveau de formation de la main d'œuvre montagnaise.</li> <li>▪ Les travailleurs montagnais se sont bien intégrés à la vie au chantier. Les mêmes travailleurs reviendraient année après année.</li> <li>▪ Certains travailleurs montagnais seraient de plus en plus attirés par la perspective de travailler hors-réserve.</li> </ul>
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les travailleurs allochtones de la Région de Sept-Iles/Port-Cartier</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre part aux travaux entourant le chantier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure spécifique ne visait les travailleurs allochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ (Voir ci-haut les principales réalisations pour les entreprises allochtones de la région)</li> </ul>	

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: La zec Matimek</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation du territoire de la Zec</li> <li>▪ Développement de la Zec.</li> <li>▪ Amélioration de l'accès au territoire de la Zec.</li> <li>▪ Développement du potentiel faunique.</li> <li>▪ Maintien des activités de villégiature.</li> </ul>	<p><u>ENTENTE HYDRO-QUÉBEC / ZEC MATIMEK</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution au budget de fonctionnement de la Zec: Prise en charge de deux salaires et du loyer.</li> <li>▪ Construction d'une rampe de mise à l'eau.</li> <li>▪ Versement d'un montant forfaitaire aux employés du chantier pour la pratique d'activités récréatives.</li> <li>▪ Versement d'un montant compensatoire correspondant à la baisse des revenus en 1995 et 1996.</li> <li>▪ Entente sur les modalités d'accès au territoire pendant la période des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Entente a augmenté l'attrait de la Zec en plus de favoriser son développement.</li> <li>▪ Le développement du réseau routier nuit au contrôle du territoire de la Zec par ses gestionnaires.</li> <li>▪ Le tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre le réservoir SM-2 et la centrale SM-3 présente des difficultés de navigation.</li> </ul>
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les propriétaires de chalets et de camps en bordure du futur réservoir et de la route d'accès à la centrale SM-3</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dérangements subis lors des travaux.</li> <li>▪ Démantèlement de chalets et de camps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indemnités monétaires pour dérangements lors des travaux ou pour le démantèlement de chalets ou de camps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 26 propriétaires ont été dédommagés pour inconforts ou dommages subis.</li> <li>▪ 22 autres propriétaires ont été indemnisés pour dérangements subis, pour le bris de leur bail de villégiature auprès du ministère des Ressources naturelles, et pour le démantèlement de leur chalet ou de leur camp.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les indemnités sont jugées satisfaisantes mais les propriétaires ont éprouvé des difficultés à se rebâtir ailleurs sur le territoire en raison des contraintes de localisation imposées par le MRN.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: La Réserve faunique de Port-Cartier/ Sept-Îles</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la fréquentation de la Réserve faunique.</li> <li>▪ Inondation d'une partie du territoire de la Réserve faunique.</li> <li>▪ Fuite de la clientèle de la Réserve faunique vers le territoire de la zec Matimek.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure d'atténuation prévue par Hydro-Québec</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Réserve faunique perçoit comme une forme de concurrence déloyale les compensations versées à la zec Matimek.</li> <li>▪ Le territoire inondé de la Réserve faunique est à présent revendiqué par d'autres groupes.</li> <li>▪ L'augmentation de l'accessibilité au territoire aurait eu des impacts surtout négatifs pour la Réserve faunique, en raison du déplacement des activités de ses utilisateurs vers l'extérieur de la Réserve faunique ou vers des secteurs non aménagés.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les utilisateurs autochtones du bassin de la rivière Sainte-Marguerite</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de la fréquentation du territoire revendiqué par les Innus après la construction de la route d'accès.</li> <li>▪ Inondation d'une partie du territoire du bassin de la rivière Sainte-Marguerite lors de la mise en eau du réservoir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les mesures d'atténuation à caractère environnemental mises en place par Hydro-Québec visent, entre autres, à améliorer le potentiel faunique.</li> <li>▪ Fonds Innu Aitun et Fonds des travaux rémédiateurs prévus dans l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation du potentiel des tributaires de la rivière Sainte-Marguerite.</li> <li>▪ Le Plan de conservation, d'utilisation et de développement des ressources ichtyologiques et fauniques a donné lieu à des aménagements pour l'omble de fontaine.</li> <li>▪ Plantation d'arbres.</li> <li>▪ Coupes de rajeunissement.</li> <li>▪ (Voir plus haut les principales réalisations issues du Fonds Innu Aitun et du Fonds des travaux rémédiateurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ces mesures combinées à l'impact de la route sur l'accès au territoire ont augmenté l'attrait du territoire.</li> <li>▪ La mise en eau du réservoir a eu des impacts sur l'utilisation du territoire (interruption d'activités, modifications d'itinéraires, etc.)</li> <li>▪ L'ouverture de nouveaux territoires favorise un déplacement des activités des utilisateurs montagnais actuels.</li> <li>▪ L'utilisation des Fonds de l'Entente a permis d'augmenter le nombre d'utilisateurs montagnais sur le territoire. On y prévoit aussi une hausse du nombre d'utilisateurs allochtones, ce qui pourrait occasionner des conflits entre ces deux communautés qui ne pratiquent pas la même gestion des ressources fauniques du territoire.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les titulaires montagnais du lot de piégeage 286</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inondation d'une partie du territoire du bassin de la rivière Sainte-Marguerite lors de la mise en eau du réservoir.</li> <li>▪ Maintien des activités traditionnelles de subsistance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les titulaires du lot 286 sont indemnisés dans le cadre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam au même titre que tous les Montagnais de Uashat-Malioienam.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Divers travaux correcteurs ont été financés par le Fonds des travaux rémédiateurs et le Fonds Innu Aitun dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite.</li> <li>▪ Une étude de suivi a été réalisée spécifiquement auprès des titulaires du lot (Suivi environnemental 1994-1995, Utilisation du territoire – Lot de piégeage 286, Castonguay, Dandenault et Ass. Inc, avril 1996). Les recommandations de l'étude, qui portaient notamment sur l'amélioration du processus de communication avec les utilisateurs, ont été appliquées depuis lors.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les titulaires du lot ont observé une diminution des ressources fauniques liée aux travaux de dynamitage, ainsi qu'une perte de zones exploitables, de zones de pêche et de piégeage attribuable aux travaux de construction du projet.</li> <li>▪ Les titulaires du lot ont aussi commencé en 1998 à subir les impacts négatifs associés à la mise en eau du réservoir</li> <li>▪ Ils jugent que les indemnités collectives prévues ne compensent pas tous les impacts subis. Ils auraient préférés être indemnisés individuellement pour les dommages subis.</li> </ul>

Tableau 6.1 (suite)

Bilan provisoire de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation appliquées de 1994 à 1998 dans le cadre du projet SM-3

PRINCIPAUX ENJEUX	MESURES D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION OU DE COMPENSATION	BILAN PROVISOIRE	
		PRINCIPALES RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
<b>Groupe social ou d'intérêt concerné: Les utilisateurs et exploitants allochtones des bassins des rivières Sainte-Marguerite et Moisie</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture du territoire par suite de la construction de routes de pénétration.</li> <li>▪ Conflits potentiels entre utilisateurs allochtones et autochtones liés aux activités de villégiature et de chasse et de pêche.</li> <li>▪ Conflits potentiels entre les exploitants forestiers dans les bassins de la Sainte-Marguerite et de la Moisie et les utilisateurs autochtones du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure d'atténuation prévue par Hydro-Québec</li> </ul>		



## 7. Justesse de l'évaluation des impacts sociaux anticipés

Une synthèse des impacts sociaux anticipés du projet SM-3 a été présentée dans l'étude de *Suivi environnemental 1994, Impacts sociaux*. Cette synthèse était effectuée principalement à partir de l'évaluation des impacts anticipés dans le cadre de deux études sectorielles d'avant-projet: *Évaluation des impacts économiques et sociaux* (Urbanex, 1991) et *Étude des impacts économiques et sociaux sur la communauté montagnaise de Uashat et Maliotenam* (GLF, 1992). La section qui suit examine, à titre préliminaire, la justesse de l'évaluation des impacts sociaux anticipés au cours des études de 1991 et 1992.

Dans le contexte de la présente étude, l'évaluation de la justesse des prévisions est restreinte aux retombées du projet sur le développement de la région de Sept-Îles/Port-Cartier et sur le développement de la Communauté montagnaise d'Uashat mak Mani-Utenam. Le lecteur pourra se référer aux autres études sectorielles réalisées dans le cadre du *Suivi environnemental 1997-1998* pour plus de détails sur la justesse des prévisions concernant les retombées du projet sur l'économie régionale et sur l'utilisation du territoire.

Il apparaît au stade actuel d'avancement du projet que les prévisions économiques et sociales contenues dans les études sectorielles d'avant-projet s'avèrent raisonnablement justes si l'on se restreint aux retombées comme telles de l'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Une vue plus à long terme est toutefois nécessaire pour évaluer plus correctement certaines prévisions.

Par ailleurs, les incidences socio-économiques importantes du Programme de mise en valeur intégré (PMVI) et de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) n'ont pas été envisagées dans le cadre des études sectorielles d'avant-projet. En effet, ces études ont été réalisées avant que le contenu des deux volets du PMVI et de l'Entente ne soient connus.

En l'occurrence, dans la ville de Port-Cartier, les retombées socio-économiques du PMVI pourraient éventuellement dépasser en importance les retombées en terme d'emplois de l'aménagement hydroélectrique SM-3 comme tel. De façon similaire, les retombées des différents Fonds de l'Entente paraissent beaucoup plus significatives pour la Communauté montagnaise de la région de Sept-Îles/Port-Cartier que les retombées de l'aménagement hydroélectrique SM-3 comme tel.

Le lecteur trouvera dans les tableaux 7.1 et 7.2 qui suivent une évaluation sommaire de la justesse de l'évaluation des impacts sociaux du projet SM-3 pour les communautés autochtones et allochtones de la région.

**Tableau 7.1**  
**Justesse de l'évaluation des impacts sur le développement de la Communauté montagnaise d'Uashat et Mani-Utenam**

IMPACTS PRÉVUS EN 1991 ET 1992	IMPACTS OBSERVÉS DE 1994 À 1998
<b>Impact sur la main d'œuvre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travailleurs montagnais éprouveront de la difficulté à s'insérer dans les réseaux de recrutement des employeurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures ont été prises pour contrer cette tendance (embauche d'un agent d'emploi) et elles ont eu un certain succès. Les employeurs allochtones demeurent toutefois réticents à engager des travailleurs montagnais, puisqu'ils ont souvent peu d'expérience ou de formation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'application des normes de la construction (carte de compétence) nuira à l'embauche de travailleurs montagnais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exigence de cartes de compétences aurait effectivement découragé certains Montagnais à s'engager au chantier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie de la population montagnaise ne sera pas intéressée à avoir un emploi au chantier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Même si effectivement plusieurs ne sont pas intéressés à occuper des emplois à l'extérieur de la Réserve, un nombre croissant de personnes serait désormais intéressé par cette expérience.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du niveau de compétence de la main d'œuvre montagnaise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet SM-3 a effectivement permis une augmentation des qualifications de la main d'œuvre montagnaise, particulièrement chez les travailleurs de la construction.</li> </ul>
<b>Impact sur les entreprises</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des tensions surviendront entre les entreprises autochtones et allochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans un premier temps, la création de consortiums regroupant des entreprises des deux communautés aurait pu atténuer l'apparition de tensions, mais dans un cadre de haute compétitivité, le contraire s'est produit. En 1998, les consortiums n'existent plus, mais des tensions sont encore présentes entre les entreprises allochtones et autochtones.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la crédibilité des entreprises autochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les intervenants régionaux sont devenus plus conscients du rôle joué par les entreprises montagnaises dans le développement de la région.</li> </ul>

**Tableau 7.1 (suite)**

**Justesse de l'évaluation des impacts sur le développement de la Communauté montagnaise d'Uashat et Mani-Utenam**

IMPACTS PRÉVUS EN 1991 ET 1992	IMPACTS OBSERVÉS DE 1994 À 1998
<b>Impacts sur la communauté</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la pression sur les services de placement montagnais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une augmentation de la pression sur les services à l'emploi du Conseil de bande a en effet été ressentie. Cette augmentation de la charge de travail a mené à l'engagement d'un agent à l'emploi.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'octroi de compensations individuelles pourrait avoir un impact négatif sur la cohésion sociale de la communauté montagnaise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour contrer les impacts sur la cohésion sociale dans la Communauté, l'accent a été mis sur des compensations communautaires, notamment sous la forme de Fonds constitués dans le cadre de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994). Les utilisateurs du lot de piégeage 286 auraient toutefois préféré des compensations individuelles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'une voie d'accès vers l'arrière pays pourrait entraîner un accroissement du nombre d'utilisateurs allochtones et donc des tensions entre les deux communautés culturelles de la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les représentants de la zec Matimek ont pressenti la venue de conflits potentiels entre les deux types d'utilisateurs du territoire, mais de tels conflits ne sont pas apparus depuis l'ouverture de la route d'accès. Par ailleurs, le nombre d'utilisateurs allochtones du territoire n'a pas encore sensiblement augmenté.</li> </ul>

**Tableau 7.2**

**Justesse de l'évaluation des impacts sur le développement des communautés allochtones de la région de Sept-Îles/Port-Cartier**

IMPACTS PRÉVUS EN 1991 ET 1992	IMPACTS OBSERVÉS DE 1994 À 1998
<b>Impacts sur la main d'œuvre et les entreprises</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet SM-3 ne permettra pas à la main d'œuvre locale non spécialisée de se trouver de l'emploi au chantier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivement, les travailleurs et chômeurs non spécialisés n'ont pas bénéficié d'emplois au chantier SM-3.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des tensions sont prévues entre les entreprises des deux groupes culturels face aux mesures favorisant les entreprises autochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des tensions sont effectivement présentes. Elles ont pour principale cause l'octroi de contrats de gré à gré aux entreprises montagnaises œuvrant au chantier.</li> </ul>
<b>Impacts sur la communauté</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du taux de natalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux de natalité pour l'ensemble de la population de la région demeure à la baisse.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun impact social associé à la présence de travailleurs étrangers à la région n'est prévu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun impact n'a été ressenti jusqu'à ce jour.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible augmentation démographique due à la venue de travailleurs étrangers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une faible augmentation démographique a été enregistrée, mais nous ne pouvons affirmer qu'elle est due aux travailleurs du chantier SM-3.</li> </ul>

## **BIBLIOGRAPHIE**



## Bibliographie

BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Rapport d'enquête et d'audience publique*. 1993.

C.L.S.C. des Sept-Îles; *Répertoire des ressources communautaires de Sept-Îles*, Janvier 1997.

CONSORTIUM ROCHE/DESSAU; *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1998. Impacts économiques*. Pour Hydro-Québec, Vice-présidence Projets, 1999.

CONSORTIUM ROCHE/DESSAU; *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1997. Impacts économiques*. Pour Hydro-Québec, Vice-présidence Projets, 1997.

CONSORTIUM ROCHE/DESSAU *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1995-1996. Utilisation du territoire*. Pour Hydro-Québec, Vice-présidence Projets, 1997.

CONSORTIUM ROCHE/DESSAU, *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1994. Impacts sociaux*. Pour Hydro-Québec, Vice-présidence Projets, 1996.

CONSORTIUM ROCHE/DESSAU, *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1995-1996. Impacts sociaux*. Pour Hydro-Québec, Vice-présidence Projets, 1997.

Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994), Texte de l'entente entre la Bande des Montagnais de Uashat-Malio tenam et Hydro-Québec.

HYDRO-QUÉBEC, *Projet d'aménagement Sainte-Marguerite-3, Rapport d'avant-projet*, 1991.

HYDRO-QUÉBEC, *Projet Sainte-Marguerite-3. Conditions des décrets des gouvernements provincial et fédéral et engagements d'Hydro-Québec*, mai 1994.

HYDRO-QUÉBEC, *Projet Sainte-Marguerite-3, Revue de presse: janvier 1997 à décembre 1997*, Administration du Chantier SM-3.

HYDRO-QUÉBEC, *Projet Sainte-Marguerite-3, Revue de presse: janvier 1998 à décembre 1998*, Administration du Chantier SM-3.

HYDRO-QUÉBEC, *Programme de mise en valeur intégrée, Document de référence à l'intention des organismes admissibles*.

G.L.F. inc. (Service de recherche); *Étude des impacts économiques et sociaux sur la communauté montagnaise de Uashat-Malio tenam, Complexe de la rivière Sainte-Marguerite*, présenté à Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement, 1992

## Bibliographie (suite)

SOTRAC (Sainte-Marguerite); *Rapport d'activités 1996-1997*, 1997.

SOTRAC (Sainte-Marguerite); *Rapport d'activités 1997-1998*, 1998.

URBANEX; *Projet d'aménagement de la rivière Sainte-Marguerite. Évaluation des impacts économiques et sociaux, Rapport final et annexes*, présenté à Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement, 1991.

## **ANNEXE 1**

### **Niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec**



## A. Niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec

Le tableau A.1 examine le niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec depuis le début des travaux en 1994, en mettant en exergue la réalisation des engagements durant la période à l'étude, soit en 1997 et 1998. Ces engagements comprennent les mesures d'atténuation proposées par Hydro-Québec dans le rapport d'avant-projet de 1991, ainsi que les conditions du décret provincial et de l'approbation fédérale.

**Tableau A.1**  
**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Indemnisation des propriétaires de camps/chalets de chasse et pêche ou de villégiature touchés par les travaux liés au projet SM-3	<p>En 1994, Hydro-Québec a indemnisé 27 détenteurs de baux de villégiature pour dérangements et ennuis, en leur versant 500 \$ chacun. De ce nombre, 11 propriétaires dont le camp était situé en bordure du chemin de pénétration et de la route ont été indemnisés pour le démantèlement de leur camp.</p> <p>En 1995 et 1996, Hydro-Québec a négocié des indemnités avec 6 propriétaires dont les camps étaient localisés dans la zone de mise en eau du réservoir.</p> <p>En 1997 et 1998, Hydro-Québec a acquis les camps de 5 propriétaires situés en bordure du réservoir et dans la zone d'assèchement temporaire. Un dernier propriétaire de camp a été dédommagé pour dérangement dans la zone d'assèchement temporaire.</p> <p>Le programme d'indemnisation est donc complété et représente un total de 28 propriétaires de camps dédommagés pour dérangement et de 22 propriétaires de camps indemnisés pour le démantèlement de leur propriété.</p>

**Tableau A.1**  
**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec (suite)**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Négociation d'une Entente avec les Montagnais de la Communauté de Uashat et Mani-Utenam en réponse aux conditions d'approbation fédérales et provinciales	L'Entente Uashat Mak Mani Utenam (1994) a été conclue en juin 1994 entre Hydro-Québec et le Conseil de bande de Uashat et Mani-Utenam et approuvée par un référendum tenu au sein de la Communauté. Cette Entente prévoit la création de plusieurs Fonds visant à promouvoir le développement communautaire et économique de la Communauté, de même que les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. La mise en œuvre de l'Entente s'est poursuivi de 1994 à 1998. Les termes de l'Entente prévoient la répartition de la compensation des versements dans les différents Fonds jusqu'à 50 ans après la date d'entrée en vigueur de l'Entente.
Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) destiné à la population allochtone de la région de Sept-Îles/Port-Cartier	Un Programme de compensation pour les communautés allochtones de la région de Sept-Îles et Port-Cartier a été instauré en janvier 1995. La mise en œuvre du PMVI s'est poursuivi de 1995 à 1998.
Négociation d'une entente avec la zec Matimek (condition 37 du décret provincial)	L'Entente Hydro-Québec – zec Matimek (1995) définit les modalités d'accès à la zec Matimek pendant la période de construction, les mesures d'atténuation pour compenser les impacts sur les activités de la zec et le financement d'une partie du budget de gestion de la zec.  L'Entente a été renouvelée en 1998 pour une période de trois ans.
Inventaire des zones de potentiel archéologique du réservoir SM-3 et fouilles	En 1998, Hydro-Québec réalisait sa huitième et dernière campagne d'intervention archéologique. L'inventaire archéologique de 320 zones a mené à la découverte de 67 sites archéologiques. Douze d'entre eux ont été fouillés.

**Tableau A.1**  
**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec (suite)**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Exposition permanente des découvertes archéologiques (condition 10 du décret provincial)	La Maison Shaputuan de transmission de la culture montagnaise a été construite en 1997 et 1998 sur le territoire de la Communauté de Uashat et Mani-Utenam. La Maison comporte entre autres une exposition permanente des biens archéologiques provenant des fouilles effectuées dans le cadre du projet SM-3. Une partie importante du montant nécessaire au projet de la Maison Shaputuan provient du Fonds des travaux remédiateurs de l'Entente.
Document audiovisuel portant sur les rapides en aval du réservoir Sainte-Marguerite-3 (condition 10 du décret provincial)	Un documentaire portant sur le Grand Portage Uemashtan a été produit en 1995-1996. Il présente les témoignages d'aînés sur l'utilisation du Grand Portage et de la rivière Sainte-Marguerite comme voie de circulation.
Communication entre Hydro-Québec, le Conseil de Bande et SOTRAC (Sainte-Marguerite) portant sur les différents aspects de la réalisation du projet et de son exploitation et visant à assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation et d'optimisation s'adressant aux Montagnais (condition 13 du décret provincial)	L'information relative aux différents éléments du projet SM-3, aux études, à la surveillance environnementale et aux programmes de suivi a été présentée dans le cadre de différentes réunions de la SOTRAC et au Conseil de bande lors de rencontres annuelles.  Un comité (Comité d'action Hydro-Québec/Innu Takuaikan Uashat Mak Mani Utenam) a été formé en février 1996 afin d'identifier et de proposer des mesures concrètes pour soutenir une participation équitable des travailleurs et des entreprises montagnaises. En 1997, le Comité a décidé de l'engagement d'un agent afin de promouvoir les travailleurs autochtones auprès des employeurs. Celui-ci est aussi responsable de la production d'articles sur SM-3 dans le journal Innuvelles.
Enquête sur les habitudes alimentaires des communautés allochtones et autochtones concernés par le projet (condition 14 du décret provincial)	Une pré-enquête a été réalisée par Hydro-Québec sur les habitudes alimentaires de la population montagnaise et des populations allochtones de la région. À la suite de cette étude, une enquête a été réalisée en 1997 et en 1998.

**Tableau A.1**  
**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec (suite)**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Évaluation du potentiel halieutique des lacs afin d'établir des lieux de pêche de remplacement : mesure et accès physiques (condition 15 du décret provincial)	L'application de cette mesure est conditionnelle aux résultats de l'enquête alimentaire.
Plan de contrôle d'accès aux routes pour la période de construction et d'exploitation et mesures d'atténuation et de compensation compte tenu des restrictions d'accès imposées (condition 37 du décret provincial)	Hydro-Québec a déposé en 1994 un premier plan de contrôle de l'accès à la route de pénétration et à la future route permanente pour la période de construction auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune et du ministère des Ressources naturelles. En 1995, Hydro-Québec s'est entendue avec la zec Matimek sur les modalités d'accès au territoire de la Zec. Cette entente a été renouvelée en 1998. Le plan final d'accès (1998-2001) a été déposé en 1998. Le plan d'accès pour la phase d'exploitation sera déposé en 2001.
Séances, brochures, etc. : information donnée aux travailleurs sur les règles de la zec Matimek, les droits et les coutumes des Montagnais (condition 11 du décret provincial)	De 1995 à 1998 des activités ont eu lieu au chantier afin de promouvoir la culture montagnaise. Parmi celles-ci, on retrouve, entre autres, la tenue de séances d'accueil obligatoire, des sessions de sensibilisation à la culture montagnaise et des activités de rassemblement à caractère autochtone (Mamuitun).
Information sur la consommation des poissons dans les réservoirs (conditions 18 et 19 du décret provincial)	L'application de cette mesure devrait débuter après 2002.
Aménagement de rampes de mise à l'eau aux réservoirs SM-2 et SM-3	Une rampe de mise à l'eau au réservoir SM-2 a été réalisée en 1996 par Hydro-Québec, dans le cadre de l'Entente avec la zec Matimek. L'aménagement de rampes sur le réservoir SM-3 aura lieu après la fin de la mise en eau du réservoir en 2002.
Mise en place d'estacades sur la rivière Sainte-Marguerite en amont des ouvrages (condition 10 de l'approbation fédérale)	Au début de l'été 1996, Hydro-Québec a installé une estacade en amont de la dérivation provisoire afin de rendre la navigation sécuritaire et de retenir une bonne quantité de débris ligneux flottants. Cette estacade provisoire a été démantelée en 1998. Hydro-Québec installera des estacades permanentes en amont de l'évacuateur et de la prise d'eau en 2001.

**Tableau A.1**

**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec (suite)**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Mise en place d'un sentier de motoneige en aval du réservoir SM-3	Un sentier de motoneige reliant le réservoir SM-2 et le futur réservoir SM-3 a été aménagé de 1995 à 1997. Les travaux ont été financés par la SOTRAC (Sainte-Marguerite) à même le Fonds des travaux remédiateurs et effectués par le Conseil de bande de Uashat et Mani-Utenam.
Aménagement d'un site de pèlerinage dans le bassin de la Sainte-Marguerite	Un lieu de pèlerinage dédié à Sainte-Anne a été aménagé en novembre 1996 à l'initiative du Conseil de bande de Uashat et Mani-Utenam et de la SOTRAC.
Mise en place d'une source d'approvisionnement en eau potable à Clarke City (condition 7 du décret provincial)	Le secteur de Clarke City a été raccordé au réseau d'approvisionnement en eau de la Ville de Sept-Îles en 1995.
Distribution d'eau potable aux villégiateurs en bordure du réservoir SM-2 pendant la mise en eau, pour leur assurer un approvisionnement de qualité.	Depuis 1998, Hydro-Québec distribue des bouteilles d'eau potable à la guérite de la zec Matimek.
Élaboration d'un plan d'urgence afin de faire face à une situation exceptionnelle (condition 38 du décret provincial)	Le plan d'urgence pour la phase de construction a été déposé au ministère de l'Environnement et de la Faune en décembre 1997 et le plan révisé a ensuite été déposé en 1998. Le plan d'urgence pour la phase d'exploitation sera déposée en 2001.
Optimisation des retombées économiques régionales, en favorisant la diffusion de l'information, les modalités d'appels d'offres, l'embauche et le placement des travailleurs.	<p>En 1995, les activités du Comité des retombées économiques de SM-3 ont mené à l'adoption de plusieurs recommandations par Hydro-Québec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ embauche d'un agent de liaison;</li> <li>▪ diffusion de l'information sur les appels d'offres et les besoins en main-d'œuvre;</li> <li>▪ fractionnement de certains contrats;</li> <li>▪ attribution de contrats de gré à gré pour des services professionnels;</li> <li>▪ appels d'offres restreints à la région;</li> <li>▪ attribution de certains contrats aux entreprises autochtones par l'entremise des consortiums régionaux;</li> <li>▪ mise sur pied de programmes spéciaux visant l'embauche et la formation de Montagnais au chantier.</li> <li>▪ hausse du plafond de 100 000\$ à 350 000\$ des appels d'offres permettant la fourniture de biens et services restreints à la région.</li> </ul>

**Tableau A.1**  
**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec (suite)**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Optimisation des retombées économiques régionales (suite).	<p>En 1996, le Comité d'action ITUM/Hydro-Québec est créé afin de favoriser la diffusion de l'information entre Hydro-Québec et le Conseil de bande. Les mesures d'optimisation des retombées économiques se sont poursuivies. Cependant, l'attribution de contrats de gré à gré a été une pratique moins utilisée, alors que le fractionnement des contrats a été réclamé par les intervenants régionaux. La sous-traitance a aussi augmenté en raison des possibilités restreintes des entreprises régionales d'obtenir des contrats en tant qu'entrepreneur principal.</p> <p>Les mesures suivantes ont été adoptées pour favoriser l'embauche et la formation de travailleurs montagnais:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• participation d'une quinzaine de Montagnais à un chantier école sur la route d'accès à la centrale SM-3;</li><li>• organisation d'un stage en milieu de travail pour des Montagnais de 18 à 25 ans;</li><li>• négociation pour l'obtention de cartes de compétence par une quinzaine de travailleurs montagnais;</li><li>• diffusion auprès des entrepreneurs du chantier d'une liste des travailleurs montagnais disponibles;</li><li>• tenue de sessions de sensibilisation des employés d'Hydro-Québec à la culture montagnaise afin de faciliter l'intégration des employés montagnais au chantier d'Hydro-Québec.</li><li>• Obligation pour les entrepreneurs d'indiquer, dans leurs soumissions, le nombre de travailleurs montagnais qu'ils comptent engager.</li></ul>

**Tableau A.1**  
**Évaluation du niveau de réalisation des engagements à portée sociale d'Hydro-Québec (suite)**

ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	NIVEAU DE RÉALISATION EN 1998
Optimisation des retombées économiques régionales (suite)	<p>En 1997 et 1998, Hydro-Québec poursuit ses mesures de sensibilisation des entrepreneurs et d'intégration des employés montagnais. Par contre, les programmes de formation et de stage pour les travailleurs montagnais ne se poursuivent pas. Hydro-Québec continue à participer au Comité de suivi des retombées économiques et à diffuser ses prévisions en terme d'emplois et de contrats à octroyer, afin d'optimiser les retombées régionales.</p> <p>Les nouvelles mesures adoptées en 1997 et 1998 sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le Comité d'action ITUM/Hydro-Québec décide d'abandonner la diffusion des listes de travailleurs et opte plutôt pour l'engagement d'un agent à l'emploi.</li><li>▪ Suite à la dissolution des consortiums régionaux allochtones-autochtones, Hydro-Québec négocie des contrats de gré à gré avec les entreprises autochtones.</li><li>▪ Le Comité de suivi des retombées économiques organise des déjeuner-causeries mettant en présence des entrepreneurs principaux et des entrepreneurs régionaux afin de favoriser l'obtention de contrats de sous-traitance pour la région.</li><li>▪ Tenue de rassemblements à caractère montagnais (Mamuitun) au chantier afin de favoriser l'intégration des employés montagnais.</li></ul>





DA-87



# Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 — Suivi environnemental

## Utilisation du territoire 1997-1998


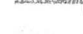










### Carte 1





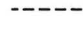
#### EXPLOITATION FORESTIÈRE

-  Coupe d'Uniforêt avant 1997
-  Coupe d'Uniforêt 1997-1998


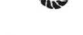
-  Chemin d'Uniforêt existant avant 1997
-  construit en 1997-1998

#### EXPLOITATION DE LA FAUNE ET VILLÉGIATURE


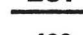
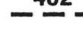
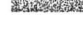

-  Zone d'exploitation contrôlée (zec)
-  Réserve faunique
-  Lac aménagé
-  Site d'aménagement pour la faune terrestre
-  Lac ouvert à la pêche blanche
-  Chalet ou abri construit avant 1997
-  construit en 1997-1998
-  démantelé et indemnisé par le projet Sainte-Marguerite-3
-  Camp autochtone permanent (avant 1997)
-  permanent (1997-1998)
-  temporaire (avant 1997)
-  temporaire (1997-1998)

-  Sentier de motoneige
-  Route d'accès aux ouvrages d'Hydro-Québec
-  Route tout temps
-  Route temps sec, route de terre, sentier, portage ou percée
-  Chemin de fer

#### INFRASTRUCTURES

-  Centrale hydroélectrique
-  Ligne de transport d'énergie

#### LIMITES

-  257 Lot de piégeage (montagnals)
-  402 Terrain enregistré de piégeage (allochtone)
-  Réserve à castor
-  Bassin versant de la Sainte-Marguerite
-  Remplissage du réservoir (décembre 1998, 340,4 m)

#### ACCÈS AU TERRITOIRE

-  Accès aménagé à la route de pénétration

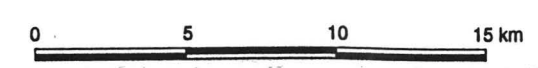
Source : Hydro-Québec, ministère de l'Environnement, Faune et Parcs, Uniforêt Inc., ministère des Ressources naturelles.

Base cartographique : Énergie, Mines et Ressources Canada, 22J (1981), 220 (1991), 23B (1996). Projection Transverse Universelle de Mercator, zone 19. Système de référence géodésique nord-américain, 1983.

Inventaire et numérisation réalisés par : Roche Itée, Groupe-conseil, en collaboration avec Castonguay, Dandenault et associés.

Cartographie numérique : Carto-Média (6150F101.art).

Échelle 1 : 250 000



Mars 2000



**Bassin versant de la Sainte-Marguerite**

265